



REPUBLIQUE DU BENIN



Au service
des peuples
et des nations

Rapport National 2016 de Suivi de la **Sécurité Humaine au Bénin**



Commentaire sur l'illustration de la page de couverture



L'image de la couverture évoque le résultat escompté de la mise en œuvre des politiques et stratégies tenant compte de la Sécurité humaine, des Objectifs de Développement Durable (ODD) et du développement humain. L'impact visible de cette planification stratégique réussie est un Bénin à visage humain, très rayonnant, du fait de la réalisation d'une croissance économique forte et soutenue (*représentée par la flèche verte qui surplombe l'Océan Atlantique*) basée sur l'agriculture et les services, respectueuse de l'environnement (*traduite par la couleur verte de la carte et de son contenu*) et équitablement répartie. Ce résultat, pour être soutenu et durable, a tenu compte des sept (07) composantes de la Sécurité Humaine (*traduite par le soleil au zénith dont chacun des sept rayons symbolisent, de la gauche vers la droite, chacune des composantes de la Sécurité Humaine (sécurité économique, sécurité alimentaire, sécurité sanitaire, sécurité environnementale, sécurité personnelle, sécurité communautaire et sécurité politique).*

Rapport National 2016
de Suivi de la **Sécurité Humaine au Bénin**

Préface

Le Rapport 2016 de suivi de la Sécurité Humaine est une suite logique du Rapport National sur le Développement Humain (RNDH), édition 2010-2011, publié conjointement par le Ministère chargé du Plan et du Développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) en 2012 et dont le thème central est « Sécurité Humaine et Développement humain au Bénin ».

La Sécurité Humaine est un concept récent qui vise un état de protection des dimensions essentielles de la vie humaine de manière à élever les niveaux de libertés et d'épanouissement des individus (Commission sur la Sécurité Humaine, ONU, 2001). Depuis lors, la Sécurité Humaine est devenue un enjeu majeur des relations internationales. Sa signification est maintenant considérée comme étant plus large que celle de la simple protection des frontières territoriales de l'Etat contre les menaces extérieures. De plus en plus, l'accent est porté sur les personnes et l'on passe ainsi d'une compréhension focalisée sur l'Etat à une conception centrée sur le citoyen, sa vie et sa dignité. Qu'il s'agisse des conflits internes avec leurs conséquences dramatiques, d'accidents, de catastrophes naturelles, ou encore de crises sanitaires ou de pandémies, les populations sont exposées à des périls qui menacent les vies des individus. La diversité de ces périls qui peuvent être d'ordre politique, économique, social et environnemental, est mieux prise en compte dans le nouveau concept de la Sécurité humaine.

Dans l'optique d'une meilleure intégration de la Sécurité Humaine dans les politiques et programmes nationaux, le RNDH 2010-2011 avait recommandé la mise en place et l'opérationnalisation d'un dispositif de suivi de la Sécurité Humaine dont le présent Rapport en constitue un élément clef. Ainsi, le Rapport vise une meilleure prise en compte de la Sécurité Humaine dans les stratégies de développement au Bénin et offre une large vue sur les réalités du développement humain et de la sécurité humaine au Bénin par la mise en exergue de précieuses informations/données contenues dans les statistiques d'un certain nombre de ministères ou d'organismes publics. Il fixe également les décideurs sur l'état général de la population pour l'orientation des actions de développement et constitue un document de plaidoyer parce qu'il fait l'état des lieux des progrès et/ou des reculs vers l'atteinte des seuils souhaités.

L'analyse des indicateurs de la Sécurité Humaine montre que ceux-ci sont faibles ou insuffisants au regard de l'ampleur des défis. Ce constat confirme la pertinence, si besoin en était encore, de la réponse du Gouvernement à travers le Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) dont les trois piliers visent à relancer de manière durable le développement économique et social du Bénin. Le Gouvernement s'est fait la conviction de ce que la solution à la sécurité humaine au Bénin passe par la construction d'une économie forte, résiliente, qui crée de l'emploi décent, réduit le chômage, la précarité et les inégalités. Le PAG s'inscrit dans ces objectifs et sans relâche, toutes nos actions viseront à les réaliser.

Le Gouvernement du Bénin félicite et remercie toutes les institutions et toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration du présent Rapport, principalement le PNUD. Aussi, remercie-t-il l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers qui accompagnent tout le processus de développement du Bénin intégrant le concept de la Sécurité Humaine, notamment celui de la réalisation du Programme d'Action du Gouvernement Bénin Révélé.



Abdoulaye BIO TCHANE

Ministre d'Etat, chargé du Plan et du Développement



Siaka COULIBALY

*Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies au Bénin
Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le
développement*

Avant-propos

L'Observatoire du Changement Social (OCS) est une structure du Ministère du Plan et du Développement (MPD) dont la mission est de suivre et d'évaluer l'impact de la politique nationale de développement du Bénin notamment celle axée sur la croissance, la réduction de la pauvreté et les objectifs du millénaire pour le développement.

Dans le cadre de sa mission et de ses attributions, l'OCS, en relation avec les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) notamment le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a élaboré le premier rapport sur la Sécurité Humaine (SH). L'OCS met ainsi à la disposition du public béninois cette première édition du rapport du suivi des indicateurs de la SH. Par définition, la Sécurité Humaine consiste à protéger les individus contre les menaces les plus répandues, tout en leur accordant la liberté d'agir en leur nom propre.

Ce rapport fait la synthèse de l'évolution des principaux indicateurs liés aux différentes dimensions de la SH et offre également l'opportunité aux autorités à divers niveaux de prendre des décisions sans controverses majeures afin d'intégrer la notion de la SH dans les politiques et stratégies de développement.

Le travail ainsi présenté est le résultat d'une franche collaboration qui existe depuis plusieurs années, et que l'OCS souhaite renforcer, entre l'INSAE et les PTF en l'occurrence le PNUD.

Par ailleurs, aucune œuvre humaine n'étant entièrement parfaite, nous sollicitons d'ores et déjà la compréhension et l'indulgence de chacun et de tous pour les insuffisances éventuelles qui auraient pu se glisser dans le présent rapport.

Aussi, saisissons-nous cette occasion pour remercier sincèrement tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à l'élaboration du présent rapport.

En somme, l'OCS s'engage à redoubler d'efforts chaque année pour la réalisation régulière du rapport sur le suivi des indicateurs de la SH au Bénin et souhaite que cette activité soit soutenue par le Gouvernement et les partenaires au développement pour son opérationnalisation en vue de mettre la population à l'abri de la peur et des besoins.



Aimé Ferdinand ATINDEHOU

Coordonnateur de l'Observatoire du Changement Social

Sommaire

Sigles et abréviations	11
Liste des tableaux et figures	13
Introduction	15
Chapitre 1 : Rappel de la notion de Sécurité Humaine et liens avec le Développement Humain ..	19
1.1. Rappel du concept de Sécurité Humaine	19
1.2. Rappel des Liens entre la Sécurité Humaine et le Développement Humain	22
Chapitre 2 : Situation de la Sécurité Humaine au Bénin	27
2.1 Perception des ménages	27
2.2 Nouvelles menaces à la sécurité humaine	37
2.3 Situation factuelle de la Sécurité Humaine	38
2.4 Mise en parallèle du développement humain et de la sécurité humaine	44
Chapitre 3 : Alerte sur la Sécurité Humaine	47
3.1 Perception de la sécurité humaine dans les prochaines années	47
3.2 Signaux d’alerte de l’insécurité humaine en 2016	52
Chapitre 4 : Stratégies de Renforcement de la Sécurité Humaine	59
4.1. Stratégies ou actions mises en œuvre pour le renforcement de la sécurité humaine	59
4.2. Mesures recommandées au Gouvernement pour le renforcement de la sécurité humaine	69
Conclusion et Recommandations	75
Références bibliographiques	77
Annexes	79
Table des matières	127

Sigles et abréviations

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
AGVSAN	Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition
AIC	Association Interprofessionnelle du Coton
ASECNA	Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel
CNSR	Centre National de Sécurité Routière
CSH	Commission sur la Sécurité Humaine
CSI	Confédération Syndicale Internationale
DGAE	Direction Générale des Affaires Economiques
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
FAO	Food and Agriculture Organization (of the United Nations) Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FEWS.NET	Famine Early Warning Systems Network (Réseau de Systèmes d'Alerte précoce de la Famine)
IBIMET-CNR	Institut de Biométéorologie du Conseil National de Recherche (de l'Italie)
IDH	Indice de Développement Humain
IDHI	Indice de Développement Humain ajusté aux Inégalités
IHPC	Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
IIG	Indice d'Inégalité de Genre
IMF	Institution de Micro-Finance
Indice FGT	Indice de Foster, Greer & Thorbecke [1984]
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
IPM	Indice de Pauvreté Multidimensionnelle
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
IFSH	Indice Factuel de la Sécurité Humaine
IPSH	Indice de Perception de la Sécurité Humaine
MIFRAC	Mission Française d'Appui au CILSS

MSP	Ministère (en charge) de la Santé Publique
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OCS	Observatoire du Changement Social
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODEM	Observatoire de la Déontologie et de l'Éthique dans les Médias
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONASA	Office National d'Appui à la Sécurité Alimentaire
OSC	Organisation de la Société Civile
PAFiRiz	Projet d'Appui à la Filière Riz du Bénin
PADER	Programme d'Appui au Développement Rural
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDRN	Projet de Diffusion du Riz NERICA au Bénin
PIB	Produit Intérieur Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PUASA	Programme d'Urgence, d'Appui à la Sécurité Alimentaire
RBSSC	Réseau Béninois pour la Sécurité Sanitaire de la Consommation
RMDH	Rapport Mondial sur le Développement Humain
RNDH	Rapport National sur le Développement Humain
SCA	Score de Consommation Alimentaire
SCRP	Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté
SH	Sécurité Humaine
SNUB	Système des Nations Unies au Bénin
TPI	Tribunal (Tribunaux) de Première Instance
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNICEF	United Nations Children's Fund (Fonds des Nations Unies pour l'Enfance)
USAID	United States Agency for International Development (Agence Américaine pour le Développement International)
VIH-SIDA	Virus de l'Immunodéficience Humaine-Syndrome d'Immunodéficience Humaine
WDI	World Development Indicators (Base de données de la Banque Mondiale sur les indicateurs de développement dans le monde)

Liste des tableaux et figures

Liste des tableaux

Tableau 1 :	Activité et perception de la Sécurité Humaine au Bénin	34
Tableau 2 :	Evolution de l'IFSH et de l'IDH entre 2011 et 2015 au niveau départemental	43
Tableau 3 :	Matrice de description générale des cinq niveaux d'insécurité	52
Tableau 4 :	Alerte sur la situation de la Sécurité Humaine	53
Tableau 5 :	Alerte sur la situation de la Sécurité économique	54
Tableau 6 :	Alerte sur la situation de la Sécurité sanitaire	55
Tableau 7 :	Alerte sur la situation de la Sécurité environnementale	55
Tableau 8 :	Alerte sur la situation de la Sécurité personnelle	56
Tableau 9 :	Alerte sur la situation de la Sécurité communautaire	56
Tableau 10 :	Alerte sur la situation de la Sécurité politique	57
Tableau 11 :	Synthèse des principales stratégies utilisées pour le renforcement de la sécurité humaine	67
Tableau 12 :	Matrice des principales mesures recommandées par les ménages à l'endroit du Gouvernement dans le cadre de leur protection contre l'insécurité humaine	70
Tableau 13 :	Liens entre les principales mesures recommandées et les ODD	73

Liste des figures

Figure 1 :	Liens entre Sécurité Humaine et Développement Humain	25
Figure 2 :	Situation de la Sécurité Humaine au Bénin telle que perçue par les ménages ..	30
Figure 3 :	Pauvreté monétaire et perception de la Sécurité Humaine au Bénin	31
Figure 4 :	Niveau d'instruction du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine au Bénin	32
Figure 5 :	Milieu de résidence et perception de la Sécurité Humaine au Bénin	33
Figure 6 :	Sexe du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine au Bénin	35
Figure 7 :	Age du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine au Bénin	36
Figure 8 :	Département de résidence et perception de la Sécurité Humaine au Bénin	36
Figure 9 :	Situation factuelle de la Sécurité Humaine au Bénin	41
Figure 10 :	Carte de la situation de l'indice factuel de la Sécurité Humaine au Bénin	43

Figure 11:	Liens entre l'ISH et l'IDH	45
Figure 12:	Sécurité Humaine au Bénin perçue par les ménages pour les prochaines années	47
Figure 13:	Pauvreté monétaire et perception de la Sécurité Humaine au Bénin pour les prochaines années	48
Figure 14:	Niveau d'instruction du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine au Bénin dans les prochaines années	49
Figure 15:	Milieu de résidence et perception de la Sécurité Humaine au Bénin pour les prochaines années	50
Figure 16:	Sexe du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine au Bénin pour les prochaines années	51
Figure 17:	Département de résidence et perception de la Sécurité Humaine au Bénin pour les prochaines années (Remplacer par une carte)	51

Introduction

Le présent rapport s'inscrit dans la dynamique d'une meilleure prise en compte de la Sécurité Humaine dans les stratégies de développement au Bénin.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre de sa mission au Bénin, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a adopté le paradigme du Développement Humain Durable (DHD) comme un concept de travail qui va au-delà de la croissance économique, de la production de biens et services, du revenu et de l'accumulation du capital. A cet effet, il appuie le Gouvernement béninois dans l'élaboration des Rapports Nationaux sur le Développement Humain (RNDH). Ces rapports constituent progressivement des références pour analyser les tendances, les problèmes et les succès des processus de développement humain mis en place. L'édition 2010-2011 du Rapport National sur le Développement Humain a été consacrée à une thématique nouvelle qu'est la Sécurité Humaine (SH) qui consiste à protéger l'individu contre les menaces les plus répandues, tout en lui accordant la liberté d'agir en son nom propre. Le Bénin a, par ailleurs, décidé d'intégrer cette thématique à toutes ses stratégies et politiques.

A la faveur de l'édition 2010-2011 du RNDH, la matrice de la sécurité humaine du Bénin et son dispositif de suivi ont été élaborés avec le concours des cadres de l'Observatoire du Changement Social (OCS). Aussi, des indicateurs de suivi et d'alerte ont-ils été affinés et l'année 2010 a été choisie comme année de référence dans l'optique d'opérationnaliser au mieux ledit dispositif. Il a également été décidé d'élaborer des rapports annuels de suivi de la sécurité humaine. La non disponibilité des données n'ont pas permis d'en élaborer pour les années antérieures.

Mais avec les résultats de l'enquête EMICoV 2015, les conclusions des travaux de l'évaluation de la mise en œuvre de la SCRP 2011-2015 révèlent la nécessité d'intégrer la sécurité humaine dans le dispositif des prochaines stratégies de réduction de la pauvreté.

L'OCS ayant conformément au contenu du RNDH 2010-2011, la responsabilité de la coordination du suivi de la SH au Bénin, s'est engagé avec l'appui du PNUD à travers le Projet d'Appui à l'Opérationnalisation des Stratégies de Développement (PASD) à élaborer le Rapport 2015 de suivi de la Sécurité Humaine avec le concours de trois consultants sur la base des résultats de l'enquête EMICoV 2015.

Ce rapport (i) met en exergue la perception des différentes composantes de la sécurité humaine par les populations en 2015 sur la base des données collectées au moyen du module « Sécurité Humaine » de EMICoV 2015 ; (ii) renseigne les indicateurs de suivi et d'alerte de la sécurité humaine par composante sur la base des données factuelles de l'année 2015 ; (iii) détermine les sous-indices de la sécurité humaine ainsi que l'Indice Synthétique de la Sécurité Humaine de 2015 aux niveaux national, départemental et communal (iv) relève, sur la base des résultats de l'enquête EMICoV 2015 les nouvelles menaces à la Sécurité

Humaines ; (v) présente par composante et par type de menaces, les actions et mesures mises en œuvre par les ménages pour y faire face et celles attendues de l'Etat central et des collectivités locales pour renforcer la résilience des ménages face à ces menaces.

Le processus de l'élaboration du présent rapport a suivi une démarche méthodologique structurée en quatre phases que sont :

Phase 1 : Séance technique de cadrage

Cette phase a consisté en des échanges entre les membres de l'équipe technique en charge de l'élaboration du rapport et de l'équipe de supervision. Cette phase a permis de bien préciser les enjeux et les résultats attendus de l'élaboration dudit rapport et d'adopter l'agenda de travail.

Phase 2 : Renforcement des capacités des cadres chargés du suivi du processus d'élaboration

Cette phase a été consacrée aux séances de renforcement des capacités des cadres des diverses structures devant, au premier rang, utiliser les résultats des travaux du présent rapport de suivi dans leurs principaux travaux. En effet, des séances de renforcement des capacités pour une meilleure appropriation du concept de Sécurité Humaine et de la méthodologie de calcul et d'analyse des indicateurs d'alerte et de suivi de la Sécurité Humaine ont été organisés pour les cadres de l'Observatoire du Changement Social (OCS), de la Direction Générale des Politiques de Développement (DGPD) et de la Cellule de Suivi des Programmes Economiques et Financiers (CSPEF).

Phase 3 : Collecte et traitement des données

En troisième lieu, les données nécessaires au calcul des indicateurs factuels de la sécurité humaine ont été collectées auprès des sources requises. Quelques traitements préalables ont été faits sur les données collectées avant de les introduire dans la maquette de calcul des indicateurs.

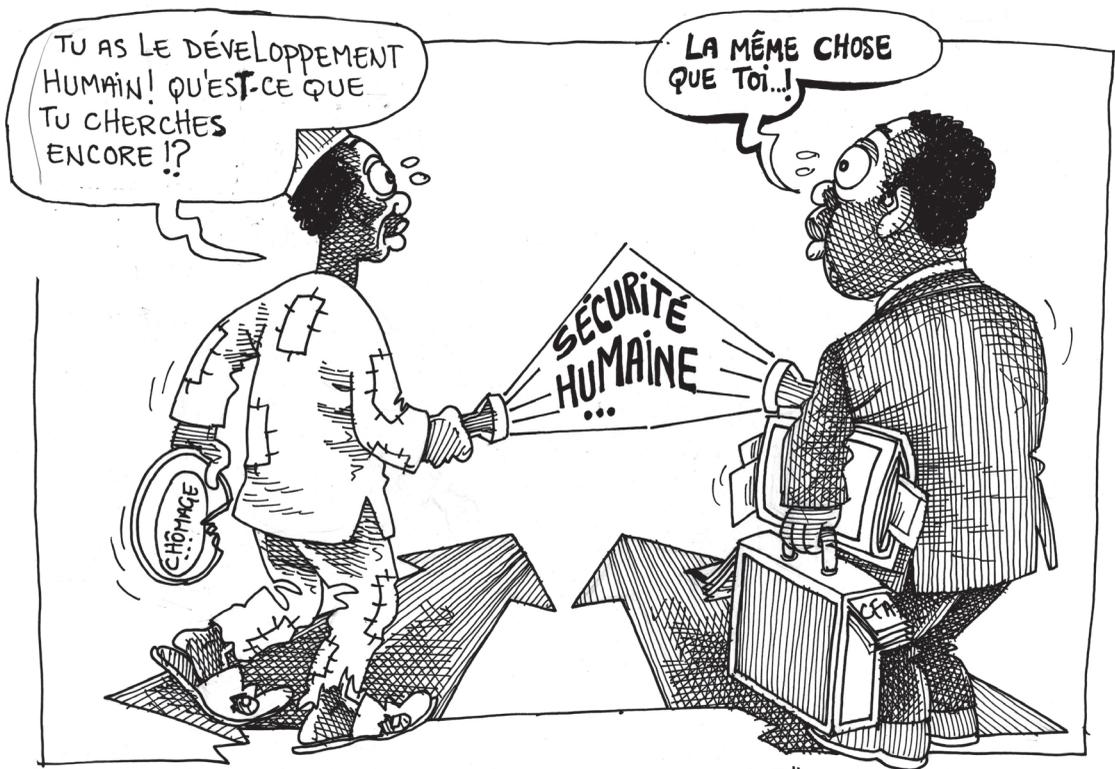
Par ailleurs, les données sur la perception ont été extraites de la base de l'enquête EMICoV réalisée par l'INSAE en 2015. Ces données ont été traitées pour la production des indicateurs de perception.

Phase 4 : Rédaction du rapport

Sur la base des données extraites de la base des résultats d'EMICoV 2015 et des données factuelles collectées des sources appropriées indiquées plus haut, les indicateurs d'alerte et de suivi ont été calculés. Les analyses des résultats obtenus ont abouti à l'élaboration du rapport de suivi 2015 de la Sécurité Humaine au Bénin ayant abordé les grandes lignes ci-après :

- rappel de la notion de sécurité humaine et liens avec le développement humain ;
- situation de la sécurité humaine au Bénin ;
- alerte sur la sécurité humaine ;
- stratégies de renforcement de la sécurité humaine.

Le rapport comporte quatre grandes parties consacrées respectivement au rappel sur la notion de Sécurité Humaine en lien avec le Développement Humain, à la situation de la Sécurité Humaine au Bénin, au dispositif d’alerte sur la Sécurité Humaine et aux stratégies de renforcement de la Sécurité Humaine au Bénin.



© NEFolly 08/2011

CHAPITRE 1

Rappel de la notion de Sécurité Humaine et liens avec le Développement Humain

Le présent chapitre fournit un bref rappel de la notion de Sécurité Humaine et ses interrelations avec le Développement Humain. Ces éléments sont utiles pour la suite de l'analyse. Ils permettent de mieux situer la question de la Sécurité Humaine dans la thématique globale du Développement Humain.

1.1. Rappel du concept de Sécurité Humaine

1.1.1. La Sécurité Humaine marque une rupture dans l'appréciation de la question sécuritaire en mettant l'accent sur l'individu

Jusque dans les années 1990, la sécurité s'entendait et se concevait uniquement dans le sens de la sécurité de l'Etat. La notion de sécurité se résumait alors essentiellement à la sécurité nationale, entendue sécurité territoriale. L'Etat était ainsi au centre de la question sécuritaire. Cette doctrine, dominante à l'époque, se fondait sur le principe que seul l'Etat peut assurer la protection contre les menaces extérieures et intérieures. Elle supposait en outre que si la sécurité de l'Etat était assurée, alors celle des individus qui vivaient à l'intérieur de ses frontières l'était également. Mais, comme le souligne K. Bajpai [2000], « *Libérés des contraintes de la guerre froide, les gouvernements, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales (ONG) et les citoyens ordinaires se trouvent en position d'explorer la question de la sécurité comme jamais auparavant et d'agir dans le sens de l'élargissement de l'enveloppe de sécurité et de liberté* ».

Le monde réalise avec plus de conviction, souvent après des situations dramatiques, que la sécurité des Etats s'était peut être améliorée, mais que celle des populations - qui vivent à l'intérieur des Etats - n'avait cessé de se dégrader. Certaines populations subissaient de la part de leur propre gouvernement ou de leurs concitoyens de graves violations à leurs droits fondamentaux. Elles étaient confrontées à des violences et à la discrimination, ainsi qu'à la faim, à la pauvreté, à de graves maladies et aux catastrophes naturelles. D'autres aspiraient à plus de liberté d'expression, de mouvements, d'actions, en somme, à une autonomisation accrue.

Dans les années 1990, les constats sont frappants, voire horribles. De plus en plus de conflits prenaient la forme de guerres civiles. Dans ces conflits, la plupart des victimes étaient les populations civiles. Pas moins de 80% des décès concernaient les non combattants. Les Etats étaient, de manière assez évidente, incapables d'assurer la sécurité élémentaire des individus. Le génocide au Rwanda en 1994 et les guerres de l'ex-Yougoslavie de 1991 à 1999 et leur lourd bilan humain vont finir de convaincre l'opinion internationale des énormes besoins des personnes en matière de sécurité¹.

¹ Ce paradigme de la sécurité centrée sur les Etats montrait également ses limites à la lumière de nombreux autres facteurs. En particulier, la mondialisation et ses implications en termes de transmission des chocs, à l'exemple de la dernière crise financière et économique. Les biens communs, tels que les biens environnementaux dont la dégradation au niveau local peut se traduire par des conséquences dramatiques à l'échelle planétaire. L'accroissement des calamités et des épidémies qui constituent des menaces importantes pour l'humanité et qui se soldent par des pertes humaines aussi importantes que les conflits militaires.

La conception classique de la sécurité humaine fait alors l'objet de nombreuses contestations. La rupture dans la conception du paradigme sécuritaire va ainsi s'amorcer, à deux niveaux notamment.

Le premier niveau de rupture concerne l'*approfondissement* de la notion de sécurité. Sous l'optique du développement humain, l'interrogation ne se limite plus à l'Etat-nation, mais va plus en profondeur pour se concentrer sur l'être humain, sur l'individu. L'accent porte ainsi sur les individus, sur leurs préoccupations, leurs inquiétudes, leurs besoins. Ce, d'autant plus que la sécurité de l'Etat ne garantit pas toujours celle des individus qui y vivent, comme le soutiennent les faits historiques.

Le second niveau de rupture a trait à l'*élargissement*. L'élargissement englobe plusieurs aspects dont deux retiennent principalement l'attention.

Le premier aspect concerne l'*éventail des menaces*. La sécurité humaine prend en compte un large éventail de menaces, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur des frontières, qu'elles soient politiques, économiques, sociales, environnementales ou culturelles. Ainsi, outre les guerres entre Etats, la prolifération nucléaire, les révolutions, la sécurité humaine intègre la pauvreté, la famine, les pandémies, les violations des droits humains, les violences familiales et interethniques, les catastrophes naturelles, etc.

Le second aspect porte sur la *responsabilité de la sécurité*. L'Etat n'est plus le seul garant de la sécurité. La sécurité humaine implique en effet un meilleur engagement de la part de toutes les couches sociales. De manière subséquente, la responsabilité est déconcentrée et diffuse, incluant outre l'Etat, les institutions internationales, les autorités locales, les organisations non gouvernementales, la société civile, le marché financier, les médias et les individus eux-mêmes.

Cette réorientation de la doctrine sécuritaire sera soutenue par l'apport théorique des économistes² du développement et les réformes institutionnelles impulsées par certains Gouvernements³ et organisations internationales. Le PNUD va notamment consacrer l'édition 1994 du RMDH à la question de la sécurité humaine sous le titre « Nouvelles dimensions de la Sécurité Humaine ». Cette édition fournira, par ailleurs, la première définition de la sécurité humaine⁴, qui sera enrichie ultérieurement par les travaux de la Commission⁵ sur la Sécurité Humaine (CSH).

La sécurité humaine consiste à *libérer l'individu de la peur et des besoins, et à lui accorder la liberté d'agir en son nom propre*.

Libérer l'individu de la peur et des besoins revient à la protection contre les menaces graves ou généralisées. Ces menaces ne se limitent pas uniquement aux violences, aux événements brutaux susceptibles de perturber la vie quotidienne, mais s'étendent à toutes les atteintes graves aux droits humains, à tout ce qui touche à la dignité de l'être humain et qui ne facilite pas son épanouissement dans la société, en particulier les menaces chroniques, telles que la pauvreté, la famine et la maladie.

Accorder à l'individu la liberté d'agir en son nom propre signifie la création des institutions, des systèmes - politiques, sociaux, environnementaux, économiques, militaires et culturels -, qui ensemble garantissent à chaque individu les éléments indispensables à sa survie, à son existence dans la dignité et en toute autonomie.

2 En particulier les travaux de M.U. Haq [1994] et A. Sen [1989, 1993].

3 Spécialement le Canada, le Japon, la Norvège et la Suède qui ont fait de la sécurité humaine le fondement de leurs politiques étrangères depuis le début des années 1990.

4 La définition de la sécurité humaine fournie dans le RMDH 1994 est qualifiée de sécurité humaine au sens large, en référence à une autre conception dominante de la sécurité humaine dite sécurité humaine au sens étroit. En réalité, T. Owen [2004] dans son article intitulé "Human security. Conflict and consensus : Colloquium Remarks and Proposal for a Threshold-Based definition", recense vingt et une définitions distinctes du concept de Sécurité Humaine. V.M. Sudha [2007], pour sa part, rapporte une dizaine de définitions.

5 La CSH a été créée en janvier 2001, à l'initiative du gouvernement japonais, en réponse à l'appel lancé par le Secrétaire Général des Nations Unies, Kofi Annan, lors du sommet pour le millénaire en 2000. Son rapport final, intitulé « La Sécurité Humaine Maintenant » a été publié en 2003.

Pour reprendre la formule de la CSH [2003], il s'agit de « protéger l'essentiel vital de tout être humain, d'une façon qui améliore l'exercice des libertés et facilite l'épanouissement humain. La sécurité humaine signifie la protection des libertés fondamentales, qui sont l'essentiel de la vie ».

Dans ce sens, le RMDH 1994 identifie sept composantes principales à la sécurité humaine, auxquelles correspondent des types de menaces spécifiques.

1.1.2. Les sept dimensions de la Sécurité Humaine

Le PNUD [RMDH 1994] identifie sept composantes principales à la Sécurité Humaine, auxquelles correspondent des types de menaces spécifiques. Il s'agit de :

- (i) la *sécurité économique* : elle évoque l'assurance que « les personnes disposent d'un moyen de subsistance et qu'en cas de destruction de celui-ci, elles sont assurées de pouvoir recevoir une aide sociale pour subvenir aux besoins essentiels à la survie ». Elle est menacée par la pauvreté, l'extrême pauvreté et le chômage.
- (ii) la *sécurité alimentaire* : elle signifie « l'accès matériel et économique à la nourriture pour tous et à tout moment ». Elle est confrontée à la menace de la faim et de la famine. Selon le PNUD [RMDH 1994], l'alimentation nécessaire à la couverture des besoins globaux de la population mondiale est disponible, le problème porte plutôt sur sa distribution et le faible pouvoir d'achat des populations.
- (iii) la *sécurité sanitaire* : elle évoque l'assurance que les personnes jouissent « d'une faible exposition à la maladie et d'un accès élevé aux services de santé ». Elle vise à garantir un minimum de protection contre les maladies et les modes de vie à risques. Les études du PNUD [RMDH 1994] ont révélé qu'indépendamment du niveau de développement des pays, les menaces à la sécurité sanitaire sont habituellement plus importantes pour les populations pauvres en milieu rural qu'en milieu urbain, et en particulier pour les personnes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, porteurs de différents handicaps). Cette situation est liée à la malnutrition et à l'accès limité aux soins de santé primaires, à l'eau potable et aux autres besoins de base.
- (iv) la *sécurité environnementale* : elle évoque la prévention contre les menaces de pollution, de dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources naturelles, mettant en danger la survie des personnes. Dans les pays en développement, le manque d'eau potable est l'une des principales menaces liées à l'environnement, tandis que dans les pays développés, l'un des défis majeurs concerne la pollution de l'air. Le réchauffement climatique, causé par les émissions de gaz à effets de serre, constitue également l'une des principales atteintes à la sécurité environnementale.
- (v) la *sécurité personnelle* : elle se concentre sur la protection des personnes contre la violence physique ». Elle est contrariée par des menaces qui peuvent prendre plusieurs formes, notamment des menaces exercées par l'Etat envers ses propres citoyens, par des Etats étrangers, des groupes de personnes (tensions ethniques, religieuses), ou encore des menaces à l'encontre des femmes ou des enfants, en raison de leur vulnérabilité et de leur dépendance.
- (vi) la *sécurité communautaire* : elle répond au souci de conserver l'intégrité de la diversité culturelle ». Elle part du principe que la plupart des personnes tirent leur sécurité de leur appartenance à un groupe social (famille, communauté, organisation, groupement politique, groupe ethnique, etc.). Cette sécurité peut être menacée par des tensions survenant entre ces groupes en raison, entre autres, de la concurrence pour l'accès limité aux opportunités et aux ressources.

- (vii) *la sécurité politique*: elle vise à garantir le respect des libertés et droits humains fondamentaux. Elle est menacée par l'arbitraire et la répression. Le rapport 2011 d'Amnesty International recense des violations aux droits humains (répression politique, torture systématique, mauvais traitements, usage abusif de la force, disparitions...) dans 157 pays et territoires en 2010. Les violations des droits humains sont plus fréquentes en périodes électorales ou de crises politiques qu'en dehors de ces périodes. Outre la répression, les gouvernements mettent en œuvre des stratégies visant à contrôler l'information et à canaliser les idées [PNUD, RMDH 1994].

La Sécurité Humaine consiste à prémunir les individus contre les menaces à chacune de ces composantes, de manière systématique, complète et préventive. L'encadré ci-après, récapitule les principales menaces identifiées au Bénin pour chacune des composantes de la sécurité humaine.

Encadré 1 : Les vingt-et-une (21) principales menaces à la Sécurité Humaine au Bénin

Les menaces à la Sécurité Humaine, à l'échelle nationale, sont nombreuses et multiformes. Toutefois, les analyses effectuées dans le RNDH 2010-2011 mettent en évidence vingt-et-une principales menaces à la Sécurité Humaine au Bénin, en l'occurrence :

- | | |
|--|--|
| 1. le faible taux de salarisation (faiblesse des emplois rémunérés), | 11. le faible accès à l'eau potable, |
| 2. le sous emploi, | 12. le faible taux de protection sanitaire, |
| 3. le faible accès au financement, | 13. les mauvaises conditions hygiéniques (les pratiques inappropriées des ménages en termes d'évacuation des ordures, des eaux usées et de cuisson), |
| 4. les chocs économiques (baisse des prix aux producteurs, crises internationales, hausse des prix pétroliers, relations avec le Nigeria), | 14. la pollution, plus précisément la pollution liée aux taxis-motos, aux véhicules d'occasion et à la vente d'essence frelatée, |
| 5. les risques environnementaux (sècheresse, inondations, feux de brousse, maladies des cultures et du bétail, criquets pèlerins), | 15. la non maîtrise de l'urbanisation, |
| 6. la hausse des prix des produits alimentaires, | 16. les catastrophes naturelles, en particulier les inondations, |
| 7. la croissance démographique, | 17. le trafic des enfants, y compris le phénomène des « vidomégon », |
| 8. l'exode rural, | 18. la perte des valeurs traditionnelles, |
| 9. l'insuffisance des infrastructures sanitaires, | 19. la corruption, |
| 10. le faible taux de fréquentation des centres de santé, | 20. le surpeuplement des prisons |
| | 21. les tensions politiques |

Sources : RNDH 2010-2011 et équipe de rédaction

1.2. Rappel des Liens entre la Sécurité Humaine et le Développement Humain

La Sécurité Humaine et le Développement Humain sont deux concepts très proches dans la quête de l'épanouissement du genre humain, mais avec des angles d'attaque différents.

1.2.1. Concept de Développement Humain

Le Développement Humain est une notion dynamique. Vingt années après le lancement du premier RMDH, l'édition 2010, sur la base des expériences locales, nationales, régionales et mondiales, définit le Développement Humain comme étant « l'expansion des libertés des personnes à vivre une vie longue, en bonne santé et créative ; l'avancement des autres objectifs auxquels ils attachent une valeur ; et un engagement actif dans le façonnage de l'équité et de la durabilité du développement sur une planète partagée. Les populations *sont tout à la fois les bénéficiaires et la force motrice du développement humain, en tant qu'individus et en tant que groupes* ».

Le Développement Humain d'un pays est apprécié à travers l'Indice de Développement Humain (IDH), un indicateur synthétique, qui mesure le niveau moyen de Développement Humain atteint, sous trois dimensions essentielles, à savoir : (i) la santé et la longévité, (ii) l'instruction et (iii) le niveau de vie décent.

Encadré 2 : Méthodologie de détermination de l'IDH

Dans le cadre de l'élaboration du RMDH 2010, des améliorations ont été introduites dans la détermination de l'IDH. Les trois dimensions du développement humain prises en considération demeurent. De même, la dimension relative à la santé et à la longévité est toujours mesurée par l'espérance de vie à la naissance. Par contre, les indicateurs des deux autres dimensions changent ainsi que la façon de les agréger.

Dans la dimension instruction, le taux d'alphabétisation est remplacé par la *durée moyenne de scolarisation*, c'est-à-dire la moyenne du nombre d'années d'éducation dispensées à des adultes de 25 ans ou plus au cours de leur vie. Le calcul se fonde sur les niveaux d'éducation de la population, convertis en années de scolarisation sur la base des durées théoriques de chaque niveau d'enseignement suivi. En outre, le taux brut de scolarisation est reformulé en *durée attendue de scolarisation*, à savoir, le nombre d'années de scolarisation, dont un enfant d'âge d'entrée à l'école peut espérer bénéficier, si les taux de scolarisation par âge devaient demeurer inchangés tout au long de la vie de l'enfant. La dimension instruction est ainsi recadrée en termes d'années, et non plus en termes de taux. Ce faisant, les nouveaux indicateurs mettent l'accent sur l'accumulation des connaissances, ce qui traduit mieux le niveau d'instruction comparativement aux indicateurs précédents qui se limitaient à la proportion des individus scolarisés et alphabétisés.

Par ailleurs, pour mesurer le niveau de vie, le produit intérieur brut (PIB) par habitant est remplacé par le *revenu national brut (RNB) par habitant*. Cette modification se justifie au regard des transferts de fonds qui se sont accrues sous l'effet de la mondialisation. Bon nombre de pays, notamment parmi ceux à faibles revenus, bénéficient de fonds d'aide assez importants et leurs habitants perçoivent des transferts venant de l'étranger. Dès lors, les différences sont souvent importantes entre le revenu de la population et sa production nationale. D'où le choix du RNB qui prend en compte tous les transferts reçus et versés à la différence du PIB qui se limite à la production nationale.

Enfin, la méthode utilisée pour agréger les trois dimensions a été reconsidérée. La formule de calcul utilise dorénavant la moyenne géométrique, en lieu et place de la moyenne arithmétique. De ce fait, une performance médiocre dans une dimension quelconque est directement réfléchiée dans l'IDH. Les compensations de performance et de contre-performance entre les dimensions ne sont donc plus valables.

L'IDH varie entre 0 et 1. Plus le niveau de développement humain s'améliore, plus son IDH s'accroît et se rapproche de 1. Le mode de calcul détaillé de la nouvelle version de l'IDH est décliné ci-après.

Dimensions	Santé et longévité	Instruction		Niveau de vie décent
Indicateurs	Espérance de vie à la naissance (en années)	durée moyenne de scolarisation (en années)	durée attendue de scolarisation (en années)	RNB par habitant (en PPA, en \$)
Valeurs minimales et maximales pour 2010	Plancher = 20 Plafond = 83,2	Plancher = 0 Plafond = 13,2	Plancher = 0 Plafond = 20,6	Plancher = 163 Plafond = 108.211
Indice dimensionnel	$I_{esp} = \frac{x - 20}{83,2 - 20}$	$I_{dms} = \frac{y_1 - 0}{13,2 - 0}$	$I_{das} = \frac{y_2 - 0}{20,6 - 0}$	$I_{rnb} = \frac{\ln(z) - \ln(163)}{\ln(108\,211) - \ln(163)}$
		Indice composite Plancher = 0 Plafond = 0,951 $I_{ins} = \frac{\sqrt{I_{dms} \times I_{das}} - 0}{0,951 - 0}$		
IDH, nouvelle version	$IDH_{nouveau} = (I_{esp})^{1/3} \cdot (I_{ins})^{1/3} \cdot (I_{rnb})^{1/3} = \sqrt[3]{I_{esp} \cdot I_{ins} \cdot I_{rnb}}$			

Source : RMDH 2010

Le Développement Humain regroupant plusieurs autres dimensions, dans l'édition 2010 du RMDH, trois nouveaux indices ont été introduits pour compléter l'IDH en termes d'inégalité, d'équité de genre et de pauvreté. Il s'agit de l'IDH ajusté aux inégalités (IDHI), l'indice d'inégalité de genre (IIG) et l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM).

1.2.2. Liens avec la Sécurité Humaine

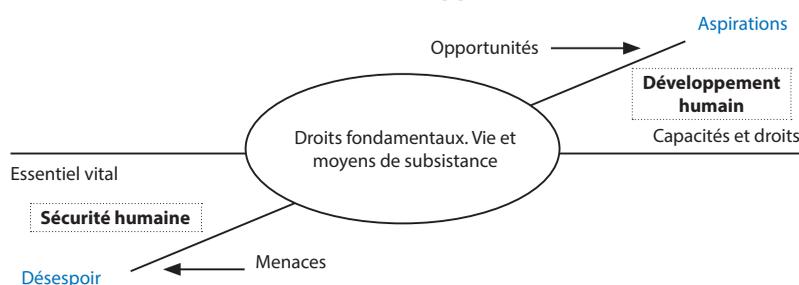
Tel que défini, le Développement Humain participe à la Sécurité Humaine à travers le renforcement des capacités humaines. Inversement, la Sécurité Humaine contribue au Développement Humain. Elle peut servir de cadre de référence à l'élaboration des politiques de Développement Humain, par la prise en compte des menaces qui pèsent sur le Développement Humain, et favoriser la mise en œuvre de programmes visant à renforcer la protection et l'autonomisation des populations.

Cependant, les deux notions sont distinctes. Comme le résume si bien cette formule de la CSH (2003) : « A l'objectif de "croissance avec équité" du Développement Humain, la Sécurité Humaine ajoute la dimension importante de "récession avec sécurité" ». Ainsi donc, le Développement Humain ne suffit pas à garantir la Sécurité Humaine.

En effet, « la Sécurité Humaine peut disparaître lentement et sans bruit ou sous l'effet d'un choc brutal et retentissant. Cette disparition peut être le fait de l'homme, par suite de choix erronés dans les politiques mises en œuvre, ou de la nature. Elle peut encore résulter d'une combinaison de ces deux facteurs, comme c'est souvent le cas lorsque la dégradation de l'environnement entraîne une catastrophe naturelle, elle-même suivie d'une tragédie humaine » [PNUD, RMDH 1994].

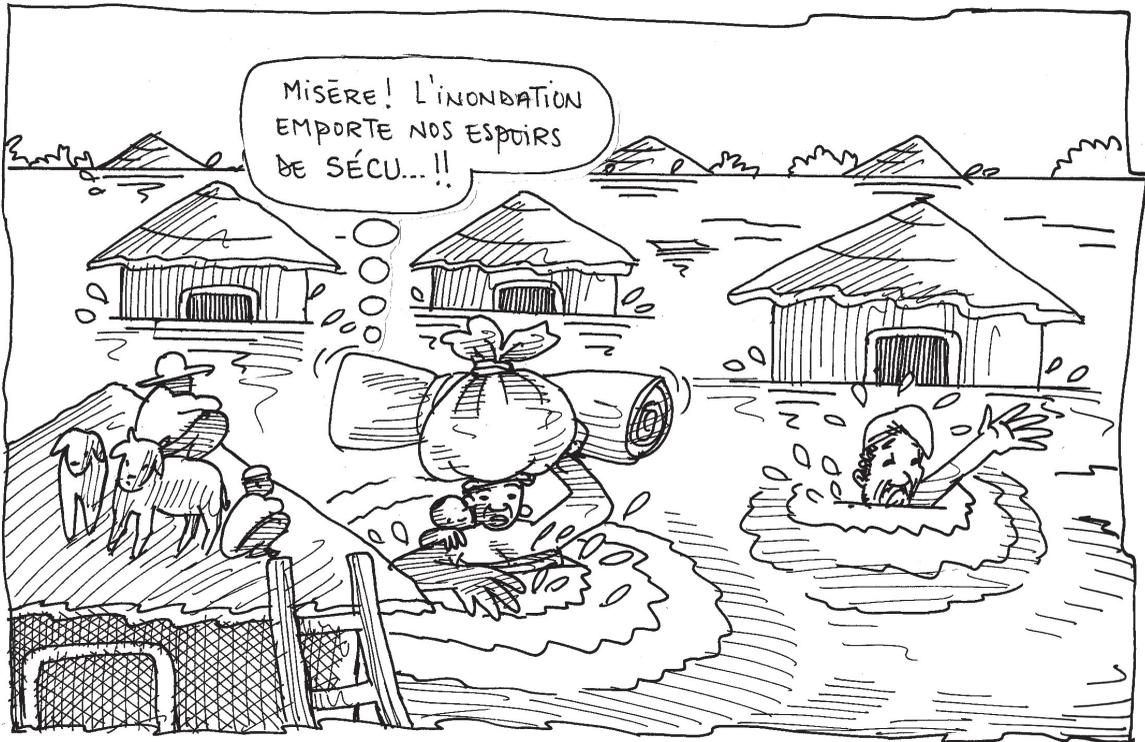
Une représentation assez illustrative des relations entre la Sécurité Humaine et le Développement Humain est de s'imaginer une ligne (graphique 1) qui représente d'une extrémité à l'autre les différentes situations que peut connaître le genre humain en termes de conditions de vie et de satisfaction de ses besoins. Ainsi, l'une des extrémités marquerait le désespoir total et l'autre extrémité traduirait les meilleures aspirations auxquelles l'homme peut prétendre. Le développement humain, se fondant sur les droits humains, vise alors à renforcer les capacités et les potentialités des individus afin de leur permettre de réaliser leurs aspirations. Par contre, la sécurité humaine, se basant également sur les droits humains, s'attaque aux menaces à l'essentiel vital des personnes qui peuvent venir contrarier des années de progrès en matière de développement humain, et les plonger dans le désespoir total. C'est ce qui fait dire aux spécialistes que « Sécurité Humaine » et « Développement Humain » sont deux concepts qui permettent d'appréhender la condition humaine à partir de deux pôles d'un continuum (PNUD-Bureau Régional des Etats Arabes [2009]).

Figure 1 : Liens entre Sécurité Humaine et Développement Humain



Source : Cette figure est extraite du Rapport arabe sur le développement humain 2009, page 23.

A la suite de ces précisions conceptuelles sur la Sécurité Humaine, l'une des préoccupations qui émerge est celle de sa mesure. A la différence du Développement Humain dont la mesure est harmonisée au plan international à travers l'IDH (Cf. encadré 1), la Sécurité Humaine n'a pas encore donné lieu à la production d'un indicateur consensuel. Toutefois, au Bénin, à la faveur de l'élaboration du RNDH 2010-2011 et des travaux de recherche conduits ultérieurement sous l'égide du bureau national du PNUD, deux grands groupes d'indicateurs ont été proposés pour le suivi de la Sécurité Humaine. Les approches méthodologiques retenues à cet effet sont déclinées dans le chapitre qui suit.



© NEFOLLY 2011

CHAPITRE 2

Situation de la Sécurité Humaine au Bénin

La situation présentée est celle de 2015, mise en rapport avec celle de 2011, sur la base des données des enquêtes de suivi de l'EMICoV de 2011 et 2015. La première partie de cette analyse met en exergue la perception des ménages et la seconde, la situation de la Sécurité Humaine au Bénin telle qu'elle ressort des données factuelles sur les sept composantes.

2.1 Perception des ménages

2.1.1. Situation globale de la perception de la Sécurité Humaine

En 2015, l'IPSH s'établit à l'échelle nationale à 0,797 contre 0,746 en 2011. Cela indique que 79,7% des ménages ne se sentent pas en situation de Sécurité Humaine en 2015. Cette proportion s'élevait à 74,6% en 2011.

Encadré 3 : Méthodologie d'élaboration de l'Indice de Perception de la Sécurité Humaine

Le questionnaire relatif au module « Sécurité Humaine » de l'EMICoV couvre les sept (07) composantes (ou dimensions) de la Sécurité Humaine (SH). Pour chaque composante, la deuxième question soumise aux ménages propose un certain nombre d'items. Ces items représentent les différentes menaces à la Sécurité Humaine identifiées pour la composante considérée. Ainsi, le questionnaire suggère neuf (09) menaces (ou items) pour la composante « sécurité économique », allant de la lettre A à la lettre I, vingt (20) menaces pour la « sécurité alimentaire », quinze (15) menaces pour la « sécurité sanitaire », quinze (15) menaces également pour la « sécurité environnementale », quatorze (14) menaces pour la « sécurité personnelle », six (06) menaces pour la « sécurité communautaire » et neuf (09) menaces pour la « sécurité politique ».

Pour chaque menace (ou item), le questionnaire comporte une grille de notation allant de 1 à 5 ayant les significations suivantes : 1 = risque très faible ; 2 = risque faible ; 3 = risque assez fort ; 4 = risque fort ; 5 = risque très fort.

Un ménage enquêté est déclaré en situation d'insécurité par rapport à une menace dès lors qu'il aura choisi une notation supérieure ou égale à 3 pour cette menace. En effet, les niveaux 1 et 2 correspondant respectivement à un risque très faible et faible, les ménages qui les auront cochés indiquent de fait que les menaces concernées ne sont pas « vraiment » préoccupantes pour leur sécurité dans la composante considérée.

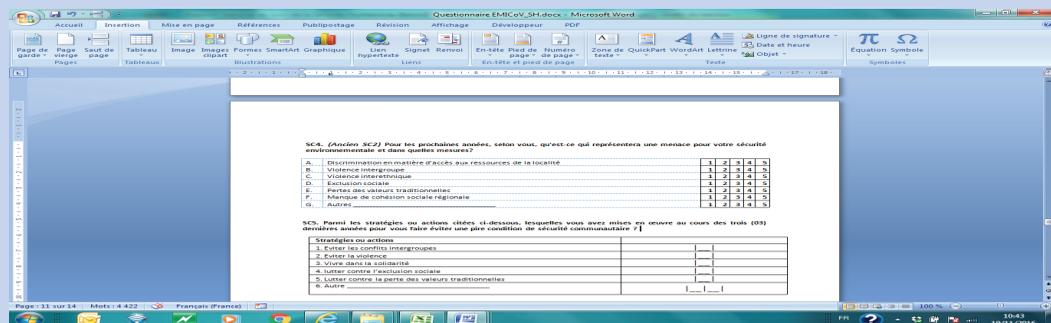
Etape 1 : Calcul des indices simples

Les indices simples portent sur les menaces associées à chaque composante. Ainsi pour chaque composante de la SH, il y a autant d'indices simples que de menaces ou d'items.

L'indice simple associé à une menace donnée, représente la proportion des ménages ayant choisi un niveau de risque supérieur ou égal à 3 pour cette menace. Il indique ainsi l'importance relative de cette menace au sein des populations. Plus l'indice (qui varie entre 0 et 1 et qui peut être représenté en pourcentage) est élevé, plus la menace est importante. Il est alors possible, pour chaque composante, d'ordonner les menaces selon l'indice simple et de déterminer ainsi les menaces les plus importantes.

Exemple : Les indices simples de sécurité communautaire dans les prochaines années

Pour la sécurité communautaire, le questionnaire propose les six (06) menaces suivantes : A. *Discrimination en matière d'accès aux ressources de la localité*, B. *Violence intergroupe*, C. *Violence interethnique*, D. *Exclusion sociale*, E. *Perte des valeurs traditionnelles* et F. *Manque de cohésion sociale régionale*.



Dès lors, six (06) indices d'insécurité sont déterminés pour cette composante, en l'occurrence un indice d'insécurité lié à la « Discrimination en matière d'accès aux ressources de la localité », un autre lié à la « Violence intergroupe », ainsi de suite. La valeur de l'indice d'insécurité correspond pour chaque menace à la proportion des ménages qui considèrent que le risque par rapport à cette menace est soit assez forte (3), soit forte (4) ou encore très fort (5).

Supposons que notre échantillon comporte mille (1.000) ménages sur lesquels sept cents (700) ménages ont déclaré un niveau de risque supérieur ou égal à 3 pour la menace « Perte des valeurs traditionnelles » et six cent dix (610) pour la menace « Manque de cohésion sociale régionale ». Alors l'indice d'insécurité s'élève à 0,70 (ou 70,0%) pour l'item « Perte des valeurs traditionnelles » et à 0,61 (ou 61,0%) pour l'item « Manque de cohésion sociale régionale ». Il est alors possible de déduire qu'en matière de sécurité communautaire, les ménages redoutent davantage la perte des valeurs traditionnelles que le manque de cohésion sociale régionale, bien que les deux menaces soient importantes et concernent plus de la moitié des sondés.

Etape 2 : Calcul des indices composites

Alors que les indices simples portent sur les différentes menaces identifiées pour chaque composante de la SH, les indices composites concernent plutôt les composantes de la SH. Ainsi, à chaque composante est associé un indice composite.

L'indice composite propose ainsi un indice synthétique qui condense dans un indicateur unique l'ensemble de l'information contenue dans les différents items. Il s'agit d'une combinaison linéaire des différents items qui permet de caractériser la composante de la SH considérée.

La technique utilisée est celle de l'analyse en composantes principales (ACP) dans la mesure où les variables sont quantitatives. Cette technique permet d'obtenir à partir de n variables a priori corrélées, n nouvelles variables *non corrélées* (appelées facteurs ou composantes) et qui sont des combinaisons linéaires des variables précédentes. Il est d'usage d'extraire les k ($k < n$)

principaux facteurs ou les principales composantes qui expliquent la plus grande partie de la variance totale. A cet effet, il est fréquent de retenir le seuil de 80% de la variance totale (critère de Jolife). Cependant dans le cadre de la détermination de l'indice composite tous les n facteurs sont pris en compte pour conserver l'intégralité de l'information.

Plus précisément, l'indice composite s'obtient par la moyenne pondérée des n facteurs, chaque facteur étant pondéré par sa valeur propre, c'est-à-dire la part de la variance totale qu'il explique.

La formule de détermination de l'indice composite est la suivante :

Soit C_1, C_2, \dots, C_n les n facteurs principaux (i.e. combinaisons linéaires des différents items) associés respectivement aux valeurs propres (i.e. la part de la variance totale expliquée)

$\alpha_1, \alpha_2, \dots, \alpha_n$. Alors l'indice composite de la Sécurité Humaine pour la composante considérée

$$C = \frac{\sum_{i=1}^n \alpha_i C_i}{\sum_{i=1}^n \alpha_i}$$

(par exemple la sécurité communautaire) se détermine par :

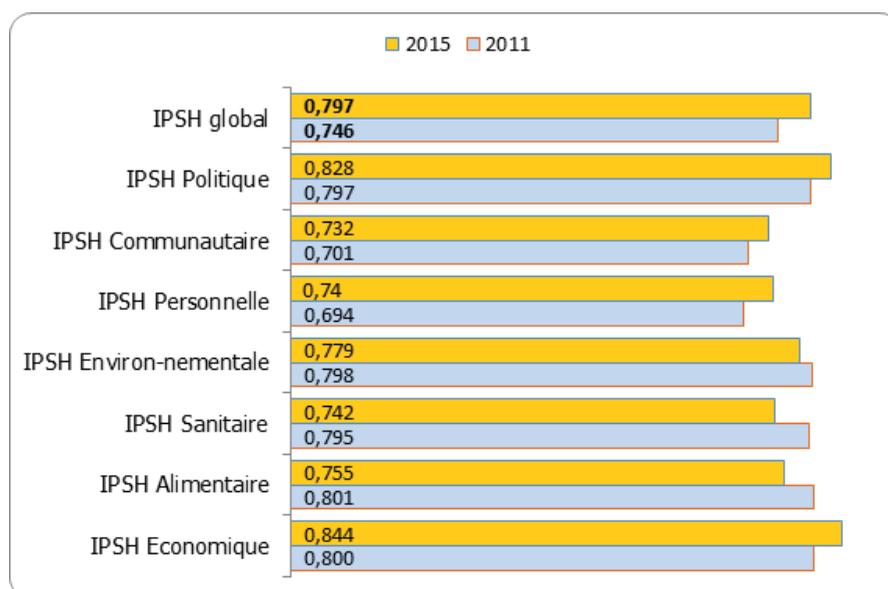
Etape 3 : Calcul de l'indice de Perception de la Sécurité Humaine (IPSH)

L'IPSH se construit, de manière analogue, sur la base d'une ACP sur les sept (07) indices composites.

Source : RNDH 2010-2011, Cf. Annexe 6

Ces résultats de l'IPSH traduisent qu'en 2015, les populations béninoises dans leur grande majorité, continuent de se sentir grandement exposées aux menaces liées à la Sécurité Humaine. A peu près, huit ménages sur dix sont concernés.

Figure 2 : Situation de la Sécurité Humaine au Bénin telle que perçue par les ménages



Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

Il y a lieu de faire remarquer que la perception de la Sécurité Humaine au niveau national s’est détériorée entre 2011 et 2015.

Les populations déclarent ressentir plus l’insécurité en 2015 par rapport à 2011. Ce niveau d’insécurité globale s’explique surtout par les composantes « sécurité économique » (84,4% en 2015 contre 80,0% en 2011), « sécurité politique » (82,8% en 2015 contre 79,7% en 2011), « sécurité personnelle » (74,0% en 2015 contre 69,4% en 2011) et « sécurité communautaire » (73,2% en 2015 contre 70,1% en 2011).

Toutefois, les populations notent une meilleure protection en matière de sécurité sanitaire (74,2% en 2015 contre 79,5% en 2011), sécurité alimentaire (75,5% en 2015 contre 80,1% en 2011) et sécurité environnementale (77,9% en 2015 contre 79,8% en 2011) spécifiquement contre les expositions aux maladies liées à l’alimentation malsaine et à certaines maladies graves au nombre desquelles les cancers, le VIH SIDA, etc.

2.1.2. Perception de la Sécurité Humaine et caractéristiques socioéconomiques des ménages

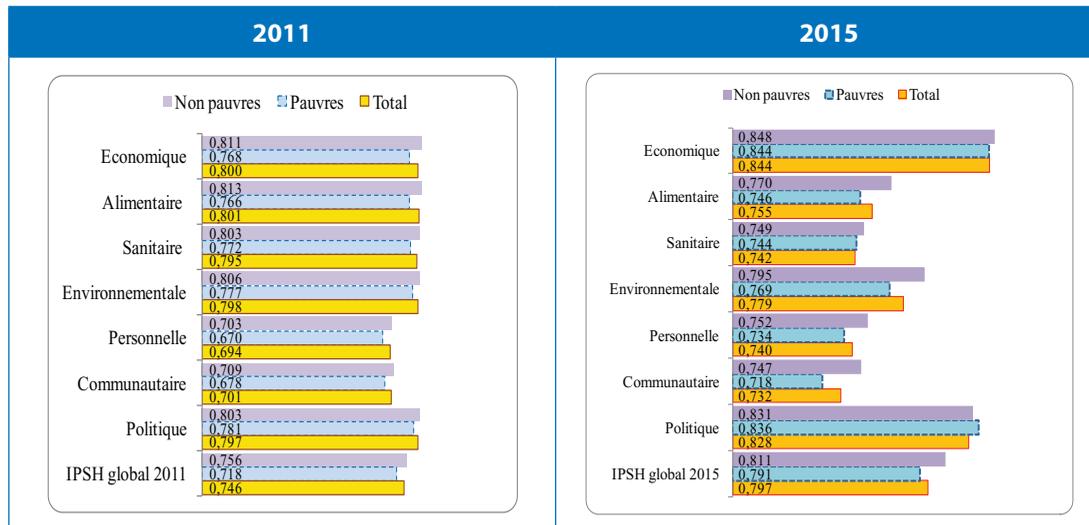
L’exposition aux menaces à la Sécurité Humaine n’est pas ressentie de manière uniforme au sein de la population. Certains ménages sont plus vulnérables que d’autres du fait de leur situation socioéconomique. Dans ces conditions, il est important d’approfondir l’analyse de manière à mettre en évidence les facteurs qui contribuent à accroître la résilience des ménages aux menaces auxquelles ils sont exposés. Les caractéristiques socioéconomiques qui retiennent l’attention concernent le statut de pauvreté du ménage, l’activité du chef de ménage, le niveau d’instruction du chef de ménage, le sexe du ménage, le milieu et le département de résidence du ménage.

2.1.2.1. Pauvreté monétaire et perception de la Sécurité Humaine

De façon globale et comme en 2011, les résultats montrent que les ménages « non pauvres » (81,1%) se sentent moins en situation de Sécurité Humaine que les ménages pauvres (79,1%).

De plus, la perception de la sécurité humaine chez les « non pauvres » et chez les pauvres s'est détériorée entre 2011 et 2015.

Figure 3 : Pauvreté monétaire et perception de la Sécurité Humaine au Bénin



Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

Dans toutes les composantes sauf au niveau de la composante « politique », l'insécurité est ressentie avec beaucoup plus d'acuité par les ménages « non pauvres ». Ces ressentiments sont plus observés sur les plans économique, politique et environnemental avec des scores de plus de 80% pour les deux premiers.

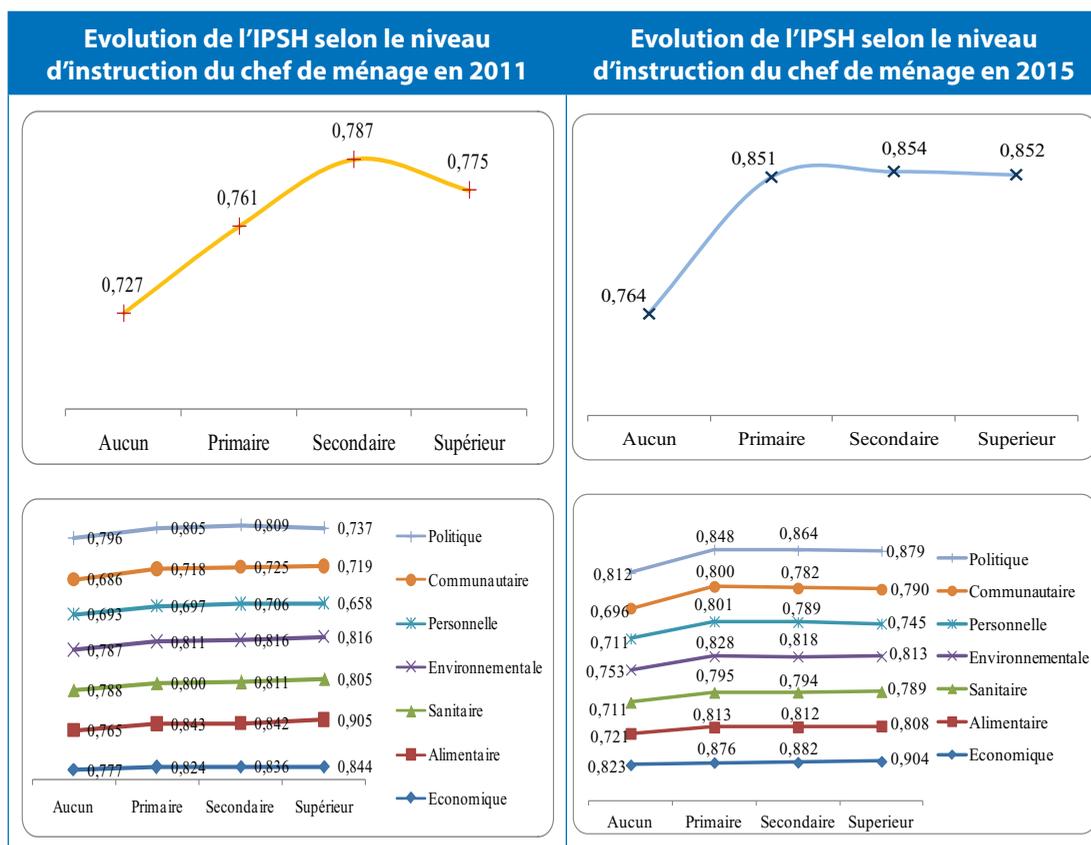
Conformément à ce qui était relevé en 2011, cette situation s'explique par le fait que les ménages « non pauvres », en raison de leur patrimoine corporel et incorporel plus important, en particulier leur niveau d'instruction plus élevé, ont une plus grande conscience des menaces et se sentent de manière subséquente plus exposés.

Si les ménages pauvres (83,6%) en 2015, se sentent moins en situation de Sécurité Humaine que les ménages « non pauvres » (83,1%), cela s'explique par la série d'élections organisées qui ont exacerbé le sentiment de déception vis-à-vis de la classe politique beaucoup plus par les ménages pauvres impuissants face aux fausses promesses électorales.

2.1.2.2. Niveau d'instruction du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine

Comme en 2011, l'allure de la courbe de répartition de l'IPSH en 2015 selon le niveau d'instruction dénote que les ménages dont le chef a atteint le primaire, le secondaire ou le niveau d'enseignement supérieur ressentent davantage les menaces à la Sécurité Humaine que ceux dont le chef ne justifie d'aucune formation académique. Ces résultats confortent ainsi les analyses précédentes et soutiennent que les plus pauvres, qui ont en général un niveau d'instruction plus faible, ne semblent pas percevoir les menaces à la Sécurité Humaine avec la même acuité que les autres couches sociales.

Figure 4 : Niveau d’instruction du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine au Bénin



Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

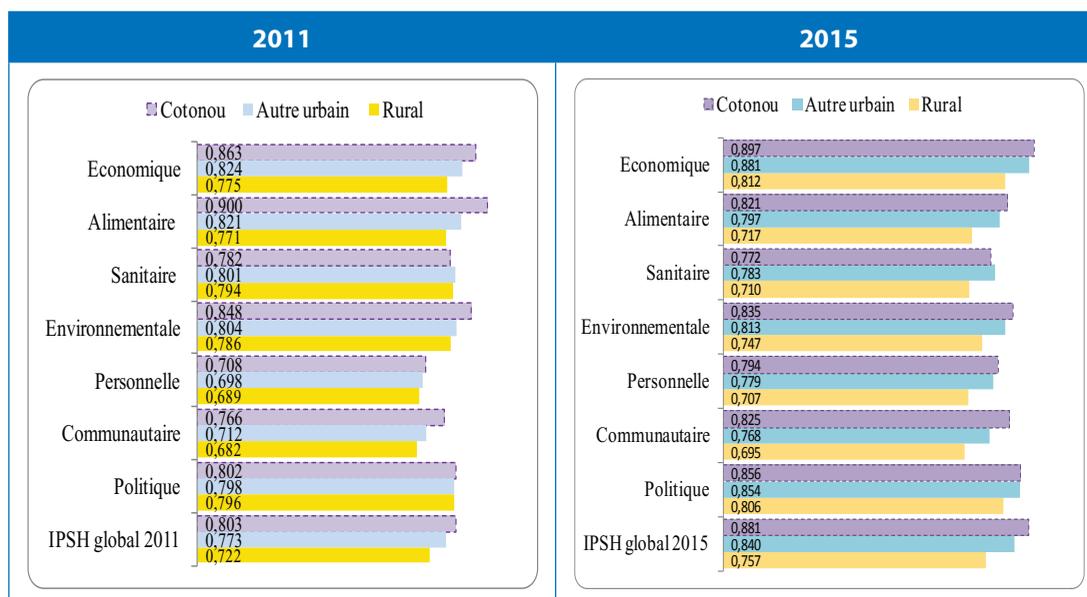
2.1.2.3. Milieu de résidence et perception de la Sécurité Humaine

Les populations urbaines se sentent plus exposées aux menaces à la Sécurité Humaine que celles rurales. En 2015, on a 88,1% des ménages vivant à Cotonou et 84,0% des ménages vivant dans les autres villes qui déclarent être dans des conditions qui n’assurent pas leur Sécurité Humaine contre 75,7% des ménages vivant en milieu rural.

Ce résultat comme celui observé en 2011, est général à l’ensemble des composantes de la Sécurité Humaine. Il confirme que la pauvreté monétaire et la Sécurité Humaine sont anti corrélées au Bénin, d’autant plus que la pauvreté monétaire est essentiellement rurale.

La situation globale à Cotonou, en 2015, s’est fortement dégradée. La ville n’a enregistré de plus faible score dans aucune composante. Si la dégradation s’est surtout observée au niveau des composantes comme « sécurité personnelle », « sécurité communautaire », « sécurité politique » et « sécurité économique », il y a lieu de faire remarquer que, par rapport à 2011, certaines améliorations ont été observées au niveau des composantes « alimentaire », « sanitaire » et « environnementale ».

Figure 5: Milieu de résidence et perception de la Sécurité Humaine au Bénin



Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

2.1.2.4. Activité et perception de la Sécurité Humaine

La répartition de l'IPSH selon la branche d'activité fournit des résultats conformes aux observations précédentes sur les caractéristiques socioéconomiques des ménages. La branche « Agriculture, élevage, pêche et forêt » qui est réputée regrouper les ménages parmi les plus pauvres au Bénin présente le niveau de perception d'insécurité humaine le plus faible (74,3%) alors que les branches « Banques et assurances » (92,3%) et « Eau, électricité, gaz » (91,7%) qui rassemblent les ménages les plus nantis, ressentent davantage l'insécurité humaine.

Une analyse détaillée révèle que la branche « Banques et assurances » se caractérise par les plus importants taux de perception d'insécurité alimentaire (93,3%), environnementale (94,1%), communautaire (94,8%) et politique (93,5%). Elle présente également un taux élevé de perception d'insécurité économique (89,6%) et sanitaire (85,9%).

Tableau 1: Activité et perception de la Sécurité Humaine au Bénin

Branche d'activité (en 8 groupes)	Economique	Alimentaire	Sanitaire	Environnementale	Personnelle	Communautaire	Politique	IPSH global 2015
Agriculture Elevage Pêche et Forêt	0,805	0,704	0,696	0,737	0,694	0,683	0,790	0,743
Industrie	0,879	0,798	0,765	0,819	0,781	0,780	0,862	0,851
Eau, électricité, gaz	0,931	0,787	0,787	0,870	0,846	0,834	0,909	0,917
BTP	0,867	0,811	0,801	0,814	0,796	0,775	0,832	0,837
Commerce et restauration	0,886	0,805	0,785	0,824	0,790	0,776	0,858	0,848
Transport et communications	0,901	0,840	0,810	0,825	0,834	0,828	0,887	0,880
Banques et assurances	0,896	0,933	0,859	0,941	0,749	0,948	0,935	0,923
Autres services	0,896	0,812	0,810	0,832	0,771	0,773	0,891	0,859
Non déclaré	0,918	0,780	0,811	0,854	0,713	0,811	0,800	0,914
Bénin	0,844	0,755	0,742	0,779	0,740	0,732	0,828	0,797

Sources : Enquêtes EMICoV 2015, module Sécurité Humaine

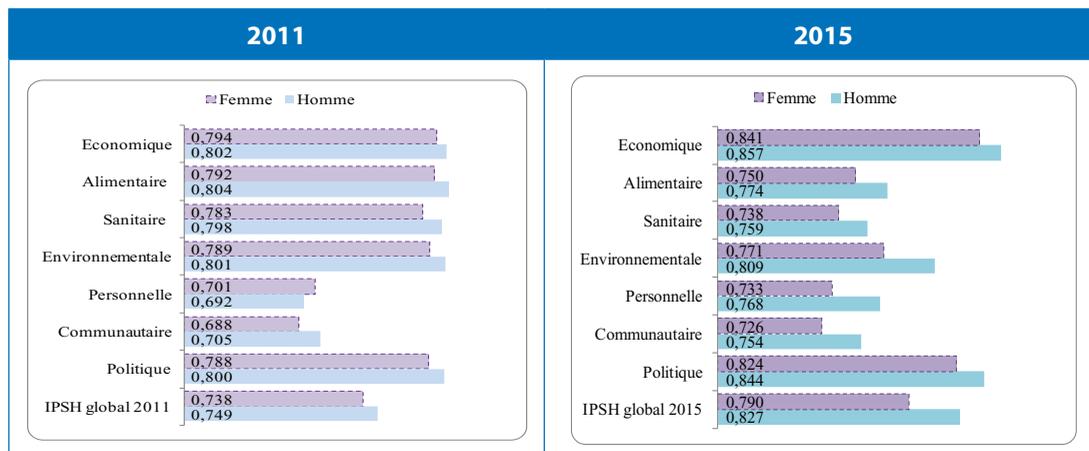
La branche «Eau, électricité, gaz » quant à elle, présente les taux les plus élevés en matière d'insécurité économique (93,1%) et politique (90,9%). S'agissant de la branche « Transport et communications », les taux de perception d'insécurité économique, politique et alimentaire sont relativement élevés.

Ces résultats sont en ligne avec les informations⁶ fournies par le Réseau Béninois pour la Sécurité Sanitaire de la Consommation (RBSSC) qui soutient que l'insécurité alimentaire, en termes de qualité de la consommation, est extrêmement préoccupante au Bénin, en particulier pour les ménages opérant dans le secteur des services, notamment les conducteurs de camions, de taxi et de taxi-moto, les vendeurs ambulants de tous ordres, les vendeurs de produits pétroliers non protégés et les employés du secteur bancaire et financier.

2.1.2.5. Sexe du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine

En 2015, les ménages dirigés par les hommes (82,7%) sont plus nombreux à ressentir les menaces à la Sécurité Humaine que ceux dirigés par les femmes (79,0%). Le sentiment d'insécurité chez les chefs de ménage « hommes » est prononcé dans l'ensemble des composantes.

Figure 6: Sexe du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine au Bénin



Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

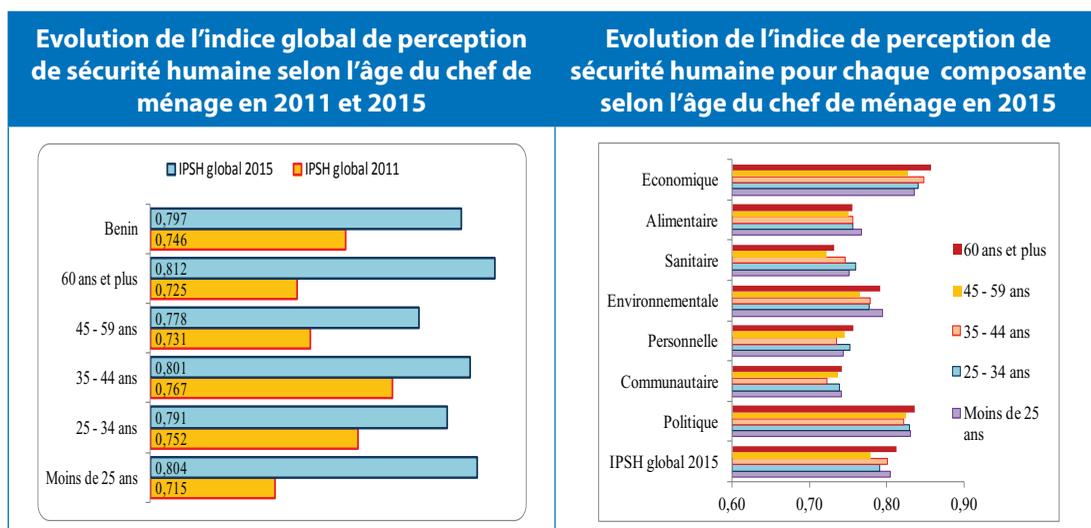
Ces résultats d'ensemble sont conformes à ceux obtenus en 2011. Cependant, les résultats de la composante «sécurité personnelle » de 2015 sont contraires à ceux de 2011 qui indiquaient une plus grande vulnérabilité des femmes par rapport aux hommes en termes d'insécurité personnelle.

2.1.2.6. Age du chef de ménage et Sécurité Humaine

La perception de l'insécurité humaine n'entretient pas une relation linéaire avec l'âge du chef de ménage au Bénin. Contrairement à 2011, ce sont les chefs de ménage âgés de plus de 60 ans qui se sentent plus exposés à l'insécurité humaine (81,2%) et ce, dans la plupart des composantes de la sécurité humaine, en particulier dans les domaines économique et politique. Néanmoins, les chefs de ménages âgés de moins de 25 ans continuent de se sentir très exposés à l'insécurité humaine (80,4%).

6 Communiqué du RBSSC publié dans le quotidien «La Nation» N°5223 du 18 avril 2011.

Figure 7 : Age du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine au Bénin

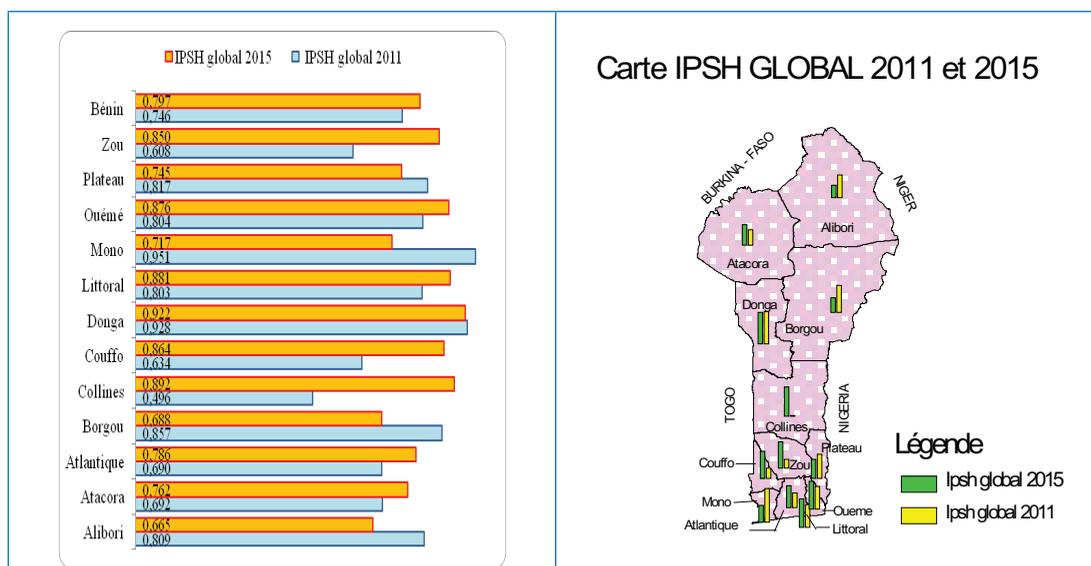


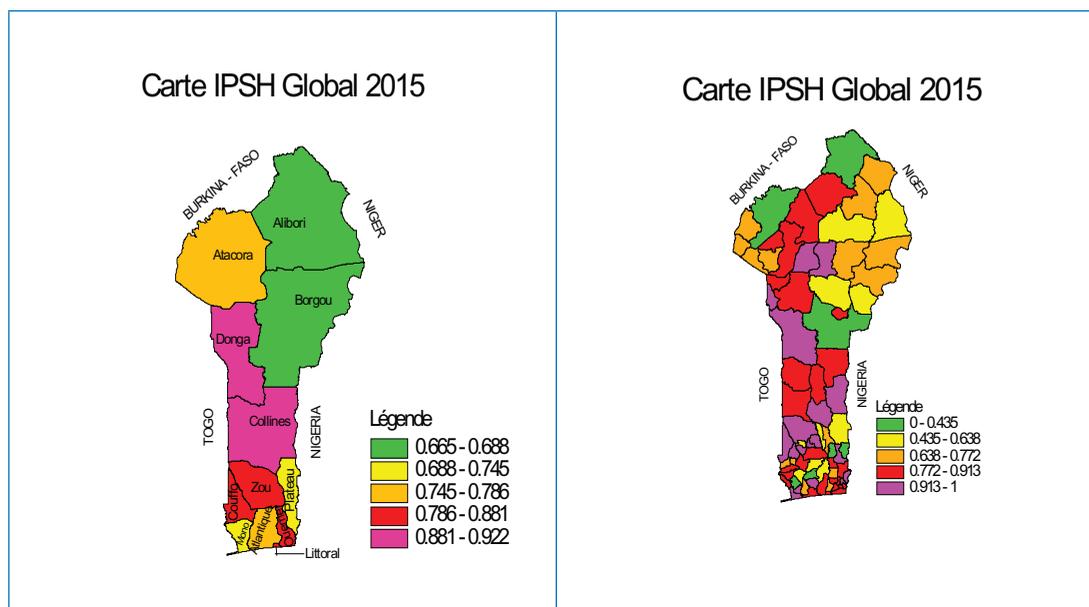
Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

2.1.2.7. Région de résidence et perception de la Sécurité Humaine

Comparativement à 2011, la perception des menaces à la Sécurité Humaine s'est améliorée en 2015 dans les départements du Plateau (74,5% en 2015 contre 81,7% en 2011), du Mono (71,7% en 2015 contre 95,1% en 2011), de la Donga (92,22% en 2015 contre 92,8% en 2011), du Borgou (68,8% en 2015 contre 85,7% en 2011) et de l'Alibori (66,5% en 2015 contre 80,9% en 2011).

Figure 8 : Département de résidence et perception de la Sécurité Humaine au Bénin





Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

Par contre, cette perception des ménages s'est détériorée dans les départements des Collines (89,2% en 2015 contre 49,6% en 2011), du Zou (85,0% en 2015 contre 60,8% en 2011), du Couffo (86,4% en 2015 contre 63,4% en 2011), de l'Atlantique (78,6% en 2015 contre 69,0% en 2011), de l'Atacora (76,2% en 2015 contre 69,2% en 2011), de l'Ouémé (87,6% en 2015 contre 80,4% en 2011) et du Littoral (88,7% en 2015 contre 80,3% en 2011).

En 2015, l'Alibori est le département où la perception des menaces à la Sécurité Humaine est la moins prononcée au Bénin. En revanche, le département des Collines est devenu celui où la perception des menaces à la Sécurité Humaine est la plus prononcée au Bénin avec un score qui a presque doublé (89,2% en 2015 contre 49,6% en 2011).

2.2 Nouvelles menaces à la sécurité humaine

Au Bénin, bien que les réalités en matière de sécurité humaine varient sensiblement d'un département à l'autre, et d'une commune à l'autre, pour chacune des sept composantes de la sécurité humaine, les principales menaces sont restées stables en 2015 par rapport à celles identifiées en 2010⁷ (voir encadré 1). Les résultats de EMICoV 2015 révèlent également que les prévalences de ces menaces demeurent élevées et gardent les tendances identiques à celles obtenues avec les données de EMICoV 2010. **Par ailleurs, il est à noter que la « Participation financière aux obsèques d'un membre de la famille » apparaît comme nouvelle menace pour laquelle 82,5% des populations pensent qu'elle portera atteinte à leur sécurité économique dans les prochaines années.**

⁷ Ces menaces sont présentées en détail dans les chapitres 1 et 2 du RNDH 2010

2.3 Situation factuelle de la Sécurité Humaine

2.3.1 Rappel de la méthodologie de détermination de l'Indice Synthétique de Sécurité Humaine (ISH)

La détermination de l'Indice Synthétique de Sécurité Humaine (ISH) s'inspire de la nouvelle méthodologie développée pour le calcul de l'Indice de Développement Humain (IDH) dans l'édition 2010 du RMDH (Cf. encadré 2). Elle procède de deux étapes. La première étape consiste à déterminer les sous-indices par composante. La seconde étape est celle de l'agrégation des sous-indices pour obtenir l'Indice Synthétique de Sécurité Humaine (ISH).

2.3.1.1 Détermination des sous-indices de Sécurité Humaine

Les sous-indices de Sécurité Humaine sont déterminés selon la démarche suivante qui comporte deux étapes.

Étape 1 : Choix des valeurs « plancher » et « plafond » et détermination de l'indice primaire associé à chaque indicateur

Pour chaque indicateur (i) de la composante (j) de la Sécurité Humaine, $j \in \{1, 2, 3, 4, 5, 6, 7\}$, noté x_{ij} , il est retenu une valeur « plancher » (x_i^{\min}) et une valeur « plafond » (x_i^{\max}).

Par la suite, pour cet indicateur, il est déterminé l'indice primaire qui lui est associé, selon la formule suivante :

$$I_{ij} = \frac{x_{ij} - x_i^{\min}}{x_i^{\max} - x_i^{\min}} \quad (1)$$

Cet indice primaire reflète la philosophie sous-jacente de l'ISH, qui tout comme l'IDH, vise à mettre en évidence l'effort accompli pour combler le gap en matière de Sécurité Humaine et le niveau auquel le pays se situe par rapport à ce gap.

Le choix des valeurs « plancher » et « plafond » s'opère selon deux approches, l'approche absolue et l'approche relative. Dans l'*approche absolue*, les seuils sont retenus selon les standards internationaux. Par contre, dans l'*approche relative*, les seuils sont déterminés sur la base des cibles nationales retenues dans le cadre des OMD, ou des politiques sectorielles ou encore du sentier d'évolution de l'indicateur concerné.

Par exemple, pour l'indicateur relatif à l'*incidence de la pauvreté monétaire*, dans l'approche absolue, l'on retient les seuils standards que sont 0 pour la valeur « plancher » et 100 (ou 1) pour la valeur « plafond ». Par contre, dans l'approche relative, les seuils retenus correspondent à la valeur minimale et à la valeur maximale observées au plan national en 2009-2010, soit respectivement 17,93⁸ (incidence de la pauvreté monétaire la plus faible observée à Abomey-Calavi) et 61,16 (incidence de la pauvreté monétaire la plus élevée constatée à Aplahoué).

En d'autres termes, deux indicateurs sont déterminés. Un indicateur selon l'approche absolue, beaucoup plus adapté aux comparaisons internationales, et un indicateur selon l'approche relative, qui convient davantage au suivi de la dynamique interne de Développement Humain au regard du profil national ou des objectifs fixés dans les documents stratégiques.

⁸ La valeur moyenne de l'incidence de la pauvreté monétaire observée à Abomey Calavi s'élève à 18,00 et à 61,00 à Aplahoué. Toutefois, pour éviter d'obtenir des indices primaires nuls, ces valeurs sont ajustées à l'aide des écarts-types qui permettent de tenir compte des marges d'erreur de mesure. Ainsi, à Abomey Calavi, la valeur moyenne 18,00 est minorée de l'écart type qui s'élève à 0,07, ce qui permet d'obtenir un seuil plancher de 17,93 (=18,00-0,07). A Aplahoué, la valeur moyenne 61,00 est majorée de l'écart-type qui s'établit à 0,16, pour obtenir le seuil plafond de 61,16 (=61,00+0,16).

Il y a lieu de préciser que pour certains indicateurs, la formule de détermination de l'indice primaire diffère sensiblement de la formule générique (1) indiquée précédemment, en raison de leur sensibilité. Pour ces types d'indicateurs - qui font généralement l'objet d'un suivi dans le cadre du Pacte de Convergence, de Stabilité, de Croissance et de Solidarité de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et autres, des formules incluant leur inverse simple ou quadratique seront utilisées. Ces cas particuliers sont résumés dans les tableaux fournis dans l'annexe 3 qui indiquent dans le détail les seuils choisis et les formules utilisées pour le calcul de l'indice primaire associé à chaque indicateur.

Etape 2 : Détermination du sous-indice de Sécurité Humaine associé à chaque composante

Le sous-indice composite (I_j) pour la composante j de la Sécurité Humaine est obtenu à partir des indices primaires, en utilisant la moyenne géométrique. Soit donc que

$$I_j = \sqrt[n_j]{I_{1j} \times I_{2j} \times \dots \times I_{n_jj}} \quad (2).$$

Le recours à la moyenne géométrique, comparativement à la moyenne arithmétique, se justifie par le fait qu'elle permet d'éviter les effets de compensation. Ainsi, une mauvaise performance au niveau de l'un des indicateurs se répercute sur le sous-indice et n'est pas systématiquement compensée par les bonnes performances au niveau d'un autre indicateur. Une telle disposition permet de réaffirmer que la Sécurité Humaine est holistique et multisectorielle. Elle ne se focalise pas sur un aspect particulier, mais sur toute la dimension humaine, sur la plénitude humaine.

Le calcul du sous-indice distingue deux cas, en l'occurrence les indicateurs pro-SH et les indicateurs anti-SH. Pour les indicateurs pro-SH, c'est-à-dire les indicateurs dont l'accroissement de la valeur contribue à l'amélioration de la Sécurité Humaine, par exemple le *pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable*, leurs indices primaires sont intégrés directement dans la moyenne géométrique. Par contre, pour les indicateurs anti-SH, c'est-à-dire les indicateurs dont la hausse est défavorable à la Sécurité Humaine (*taux de pauvreté, taux de mortalité...*), leurs indices primaires sont pris en compte en considérant leur valeur opposée (puisque'ils impactent négativement la Sécurité Humaine) qui est complétée de la valeur unitaire 1 (le complément à l'unité).

De ce fait la formule (2) précédente s'exprime en réalité sous la forme :

$$I_j = \sqrt[n_j]{\underbrace{I_{1j} \times I_{2j} \times \dots \times I_{mj}}_{\text{pour les indicateurs pro-SH}} \times \underbrace{(1 - I_{(m+1)j}) \times (1 - I_{(m+2)j}) \times \dots \times (1 - I_{n_jj})}_{\text{pour les indicateurs anti-SH}}} \quad (2 \text{ bis})$$

Cette transformation facilite l'interprétation des sous-indices qui varient entre 0 et 1. Plus ils sont élevés, c'est-à-dire proches de 1, plus la situation dans la composante considérée est « satisfaisante ».

2.3.1.2 Détermination de l'Indice Synthétique de Sécurité Humaine (ISH)

L'ISH est obtenu par l'agrégation des sous-indices en utilisant également la moyenne géométrique.

Ainsi, $ISH = \sqrt[7]{I_1 \times I_2 \times \dots \times I_7} \quad (3).$

Le procédé d'agrégation retient une moyenne simple (pondération uniforme), quand bien même les différentes formes d'insécurité ne sont pas vécues de manière analogue par les populations. Cette pondération uniforme appliquée aux différentes composantes vise à indiquer qu'elles se valent toutes dans la thématique de la Sécurité Humaine.

Les spécificités locales sont prises en compte à un autre niveau dans la mesure où l'ISH est également déterminé par département et par commune. Il est même possible de déterminer l'ISH selon le genre⁹. Ces différents niveaux de désagrégation permettent de déceler les disparités régionales et de mettre l'accent sur les formes d'insécurité les plus prononcées au niveau local.

2.3.1.3 Détermination de l'IFSH au niveau départemental

L'IFSH est déterminé au niveau départemental en utilisant les mêmes seuils et les mêmes formules qu'au niveau global. Cependant, pour certains indicateurs, les données ne sont pas détaillées au niveau départemental. Elles se limitent au niveau national (cas du *taux d'inflation*, du *nombre de violations des droits syndicaux...*) ou à quelques communes uniquement (cas du *taux d'occupation des prisons civiles*, du *nombre de détenus en attente de jugement pour un condamné...*).

Dans le premier cas, où l'information est disponible uniquement au niveau national, la technique utilisée a consisté à imputer la valeur observée au plan national à tous les départements [*c'est la technique d'imputation de la moyenne nationale*].

Dans le second cas, où l'information se limite à quelques communes uniquement, la valeur moyenne des données communales est attribuée au département, pour tous les départements dans lesquels l'information est disponible au niveau communal [*imputation de la moyenne communale*]. Par contre, les départements dans lesquels aucune commune n'est concernée, la valeur considérée est la moyenne observée au niveau national [*imputation de la moyenne nationale*].

2.3.1.4 Détermination de l'IFSH au niveau communal

L'IFSH au niveau communal est également déterminé en utilisant les mêmes seuils et les mêmes formules qu'au niveau global. Toutefois, pour certains indicateurs, les données ne sont pas détaillées au niveau communal. En particulier, trois cas se présentent.

Le premier cas est celui où les données sont disponibles uniquement au niveau départemental. C'est le cas pour la quasi-totalité des indicateurs de la Sécurité Sanitaire, notamment le « *taux de mortalité infantile* », le « *taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes* », le « *nombre d'habitants pour un lit* »... qui ne sont disponibles qu'au niveau départemental. Dans ces conditions, la technique d'imputation consiste à attribuer la valeur observée au niveau départemental à toutes les communes qui relèvent du département concerné [*imputation de la moyenne départementale*].

Le deuxième cas est celui où les données disponibles se limitent à quelques communes uniquement en raison de la particularité des indicateurs. C'est par exemple le cas, mentionné plus haut, de tous les indicateurs relatifs aux prisons civiles (*taux d'occupation des prisons civiles*, *nombre de détenus en attente de jugement pour un condamné...*). Etant donné que toutes les communes ne disposent pas d'une prison civile, ces informations se limitent à celles où sont implantées les prisons civiles. Dans ces circonstances, la technique d'imputation consiste à attribuer la valeur (moyenne) observée au niveau des communes pour lesquelles l'information existe à toutes les communes qui se situent dans le même département [*imputation de la moyenne communale*]. Lorsque dans un département donné, aucune commune n'est concernée, alors la valeur attribuée à toutes les communes du département est la moyenne observée au niveau national [*imputation de la moyenne nationale*].

Le troisième cas est celui où l'information est disponible uniquement au niveau national. C'est notamment le cas du *taux d'inflation* évoqué précédemment. Le cas échéant, cette valeur est affectée à toutes les communes [*imputation de la moyenne nationale*].

⁹ L'ISH n'a pas été déterminé par genre dans la présente étude, faute de données détaillées. Toutefois, le cadre de calcul élaboré permet de le faire aisément dès lors que les données seront disponibles.

Sur la base de la méthodologie ci-dessus décrite, les valeurs ont été déterminées pour l'IFSH en 2015, au plan national, départemental et communal. Les résultats obtenus sont comparés aux valeurs de référence pour l'année 2011.

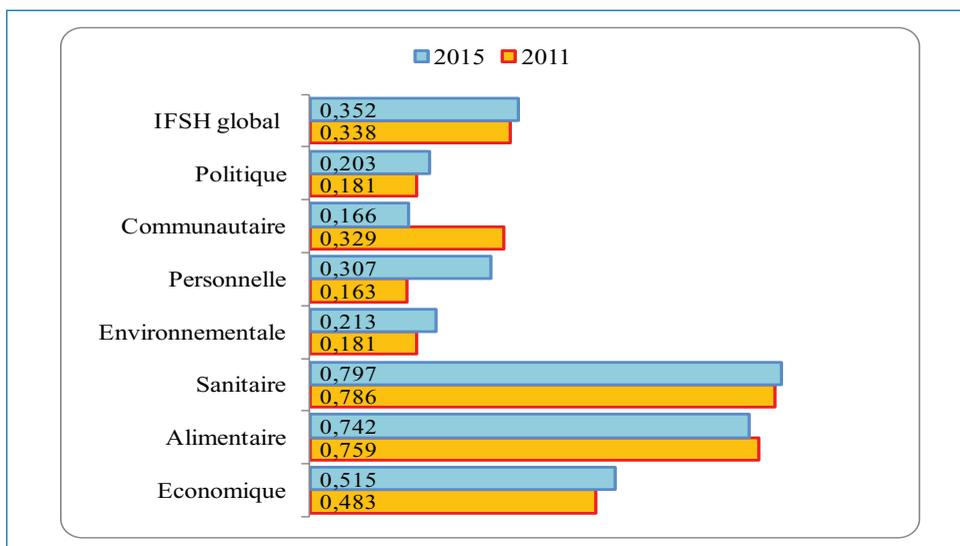
L'analyse est faite uniquement suivant l'approche absolue.

2.3.2 Situation nationale de la Sécurité Humaine basée sur les indicateurs factuels

L'IFSH national s'établit à 0,352 en 2015, traduisant un faible niveau de Sécurité Humaine au Bénin. Comparativement à 2011, la situation globale de la Sécurité Humaine s'est légèrement améliorée, en rapport essentiellement avec les conditions « alimentaires » et « sanitaires » favorables. Les conditions « économiques » ont connu une légère amélioration.

Dans l'ensemble, outre la composante « politique », les dimensions de la Sécurité Humaine qui semblent particulièrement problématiques au Bénin sont celles relatives à la sécurité « personnelle », « environnementale » et « communautaire ».

Figure 9 : Situation factuelle de la Sécurité Humaine au Bénin



Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

Les performances relativement satisfaisantes notées aux niveaux sanitaire et alimentaire, s'expliquent par les actions que le Gouvernement a poursuivies en faveur des couches vulnérables avec l'appui des partenaires au développement.

Sur le plan sanitaire, d'importants progrès ont été notés au cours de la période 2011-2015, à la suite des efforts déployés en matière de santé maternelle et infantile-juvénile. Entre autres, la poursuite de la gratuité de la césarienne et la prise en charge du paludisme pour les enfants de 0 à 5 ans et les femmes enceintes mises en place par le Gouvernement ont contribué à renforcer la sécurité sanitaire au Bénin.

La situation dans les domaines politique, communautaire, personnel et environnemental mériterait la plus grande attention.

Concernant la sécurité politique et compte tenu de la stabilité politique du Bénin, le faible score observé en 2015 est surtout lié aux insuffisances persistantes dans l'infrastructure judiciaire et à la dégradation des conditions carcérales. Le taux d'occupation des prisons civiles demeure préoccupant ce qui indique le surpeuplement des prisons nationales. Cette situation est favorisée, entre autres, par l'insuffisance du personnel et les procédures d'instruction des dossiers des personnes incriminées. A cela s'ajoutent les divers mouvements de grève (suite à la tentative de suppression des droits de grève aux magistrats, aux discordes nées de l'initiative du gouvernement de recruter des auxiliaires de justice, ...) qui ont paralysé les tribunaux ces dernières années. Dans ces conditions, les décisions de justice n'interviennent pas avec la diligence requise, au préjudice des populations. Ainsi, sur 3 personnes détenues, une seule est condamnée en définitive. Pour les deux autres, la détention aurait été plus courte ou ne serait pas intervenue si l'infrastructure judiciaire était adéquate.

En ce qui concerne la sécurité communautaire, la problématique de l'insécurité foncière continue de se poser avec acuité malgré les efforts entrepris avec l'appui financier du Millenium Challenge Account (MCA) pour la délivrance des titres fonciers. Alors qu'en 2011, seulement 32,9% de la population percevait une plus grande sécurité foncière, ce taux a chuté de près de la moitié pour se retrouver en 2015 à 16,6% de la population.

Au niveau de la sécurité personnelle, les préoccupations portent surtout sur la sécurité routière. La sécurité routière est singulièrement précaire au Bénin, en liaison avec les engins à deux roues et les camions gros porteurs qui occasionnent de fréquents accidents de la circulation.

Au plan environnemental, la pollution atmosphérique (en rapport entre autres, avec l'usage de l'essence dite frelatée) demeure prononcée. Plus de la moitié des ménages ne disposent pas de latrines et de toilettes, à peine 17% sont desservis par la pré-collecte des déchets et la quasi-totalité de la population utilise le bois de chauffe et le charbon comme mode de cuisson. En revanche, une amélioration s'est observée par rapport à 2011 liée aux campagnes massives de reboisement organisées par le gouvernement avec l'appui des partenaires techniques et financiers.

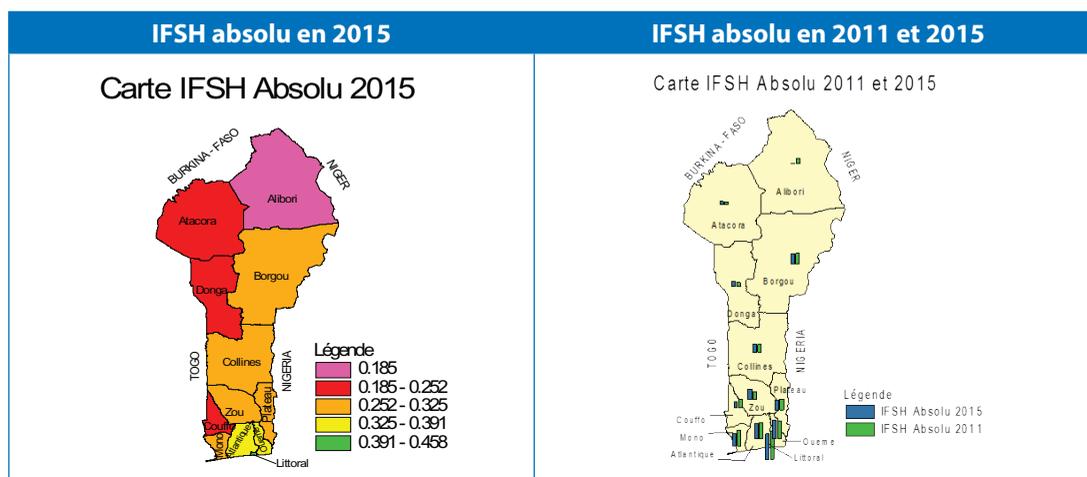
Le rapprochement des données factuelles avec la perception des ménages laisse apparaître des appréciations divergentes. Tandis qu'en 2015, les ménages sont plus nombreux (79,7%) à se sentir exposés aux menaces à la Sécurité Humaine qu'en 2011 (74,6%), les données factuelles traduisent une amélioration de la situation globale de la Sécurité Humaine. L'analyse des différentes composantes permet de noter que les divergences proviennent essentiellement de l'appréciation de la situation environnementale. Les populations ressentent une amélioration de la situation environnementale liée surtout au reboisement alors que les données factuelles révèlent une importante dégradation des conditions environnementales (pourcentage de ménages ne disposant pas de latrines/toilettes, proportion de ménages desservis par la pré-collecte des déchets, proportion de ménages utilisant le bois de chauffe comme mode de cuisson...).

2.3.3 IFSH départemental et composantes

Les résultats obtenus sont conformes, à maints égards à ceux de 2011, en terme tendanciel avec l'IDH.

Tous les départements ont un niveau d'IFSH inférieur à la moyenne (0,5). Cela traduit que l'état de la Sécurité Humaine n'est pas que précaire en général, il l'est également dans chaque département.

Figure 10 : Carte de la situation de l'indice factuel de la Sécurité Humaine au Bénin



Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

Les départements du Littoral et de l'Ouémé présentent les scores les plus élevés de Sécurité Humaine. Cette situation se conçoit aisément dans la mesure où ces deux départements abritent la capitale économique (Cotonou) et la capitale politique (Porto-Novo) qui disposent de l'essentiel de l'infrastructure socioéconomique et administrative du Bénin. Entre 2011 et 2015, la situation s'est améliorée dans l'Ouémé alors qu'elle s'est légèrement dégradée dans le Littoral.

Les départements de l'Alibori, de l'Atacora et des Collines qui affichaient un niveau de Sécurité Humaine très faible ont connu une amélioration de leurs niveaux de sécurité humaine par rapport à 2011.

Tableau 2 : Evolution de l'IFSH et de l'IDH entre 2011 et 2015 au niveau départemental

Départements	IFSH			IDH	
	2011	2015	Observations	2011	2014
Bénin	0,338	0,352	↑	0,468	0,485
Alibori	0,237	0,288	↑	0,340	0,355
Atacora	0,219	0,281	↑	0,364	0,381
Atlantique	0,362	0,381	↑	0,477	0,494
Borgou	0,303	0,321	↑	0,421	0,438
Collines	0,262	0,285	↑	0,412	0,429
Couffo	0,276	0,286	↑	0,383	0,400
Donga	0,238	0,280	↑	0,383	0,400
Littoral	0,491	0,482	↓	0,598	0,616
Mono	0,358	0,354	↔	0,425	0,442
Ouémé	0,376	0,387	↑	0,473	0,490
Plateau	0,291	0,327	↑	0,405	0,421
Zou	0,272	0,311	↑	0,387	0,404

Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

2.4 Mise en parallèle du développement humain et de la sécurité humaine

Le développement humain et la sécurité humaine sont tous deux mesurés par des indices synthétiques qui utilisent des indices primaires et qui se recoupent à travers leurs composantes. Ainsi, la mise en parallèle de l'Indice de Développement Humain (IDH) et l'Indice de Sécurité Humaine (ISH) met en évidence deux observations qui retiennent l'attention. Cette analyse du parallélisme entre le développement humain et la sécurité humaine est faite sur la base de l'ISH (indice factoriel absolu) de 2015 et l'IDH de 2014¹⁰.

Primo, l'ISH affiche une valeur inférieure à celle de l'IDH. Cette situation se traduit par le fait que la sécurité humaine va au-delà des trois dimensions de l'IDH (revenu, santé et éducation). En effet, elle intègre à la fois des questions d'ordre économique, alimentaire, sanitaire, environnemental, personnel, communautaire et politique.

Secundo, la superposition de l'ISH et de l'IDH au niveau départemental à travers la figure ci-après met en exergue une corrélation positive entre l'ISH et l'IDH. Ainsi, le niveau de l'IDH évolue dans le même sens et avec même importance que l'ISH. Cependant, le classement des départements basé sur l'ISH vient modifier leur rang par rapport à l'IDH. Comme le présente la situation de 2010, il se dégage les quatre (04) groupes suivants, selon l'ordre décroissant de développement :

(1) Le Groupe 1 constitué du Littoral et de l'Atlantique, qui ont un état de sécurité humaine meilleur à la moyenne nationale. Cette situation se conçoit aisément dans la mesure où le premier département abrite la capitale économique (Cotonou) et le deuxième bénéficie de la proximité de ces plus grandes communes (Abomey-Calavi et Ouidah) avec Cotonou et qui apparaissent comme de nouvelles communes à fortes potentialités économiques.

(2) Le Groupe 2 constitué uniquement des départements de l'Ouémé et du Mono qui affichent une situation de sécurité humaine moyenne. Ces départements profitent surtout d'une bonne performance enregistrée dans les domaines sanitaires et alimentaires mais sont plus affectés par les chocs sociaux.

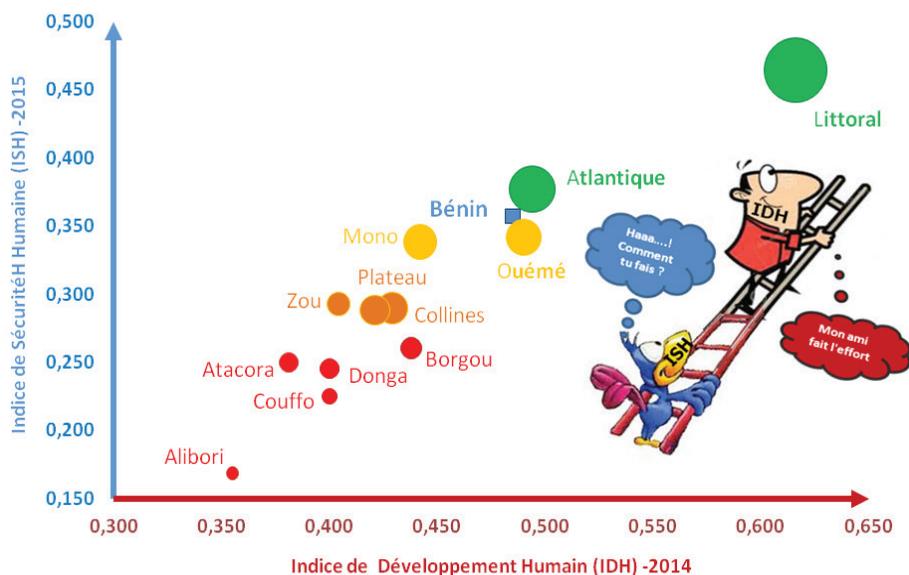
(3) Le Groupe 3 constitué des départements des Collines, du Plateau et du Zou, qui ont un ISH faible mais dont le niveau tend vers la moyenne nationale. Ces départements souffrent particulièrement de leurs conditions de vie peu satisfaisantes en matière de sécurité personnelle (fortes fréquences de braquage à mains armées, taux d'accidents mortels élevés).

(4) Le Groupe 4 regroupant les départements du Borgou, de la Donga, du Couffo, de l'Atacora et de l'Alibori, qui ont un niveau de sécurité humaine très faible. Leur situation est relativement critique par rapport aux autres, en matière de sécurité environnementale (fort pourcentage de ménages ne disposant pas de latrines et de toilettes, non desservis par la pré-collecte de déchets et utilisant le bois de chauffe et le charbon pour la cuisson) et personnelle (faible scolarisation des enfants, faibles enregistrements des enfants à la naissance). Par ailleurs, les populations de ces départements connaissent dans une moindre mesure une sécurité communautaire fragilisée par les problèmes liés au foncier et à la transhumance.

De toute analyse faite, cette classification met en évidence la nécessité de mettre en œuvre des stratégies qui doivent s'intégrer dans le dispositif de la SCRIP et des ODD afin d'amorcer la trajectoire pour le développement spatial harmonieux du Bénin. Ainsi, les actions viseront à faire « tirer vers le haut » les départements des Groupes 4 et 3 de sorte à consolider la situation dans les autres départements.

¹⁰ Ce décalage temporel pourrait introduire quelques biais d'analyse. Toutefois les conclusions ne pourront pas changer fondamentalement de part la nature holistique et complexe de la sécurité humaine.

Figure 11: Liens¹¹ entre l'ISH et l'IDH



Sources : Enquêtes EMICoV 2015 et RNDH 2015, Equipe de rédaction

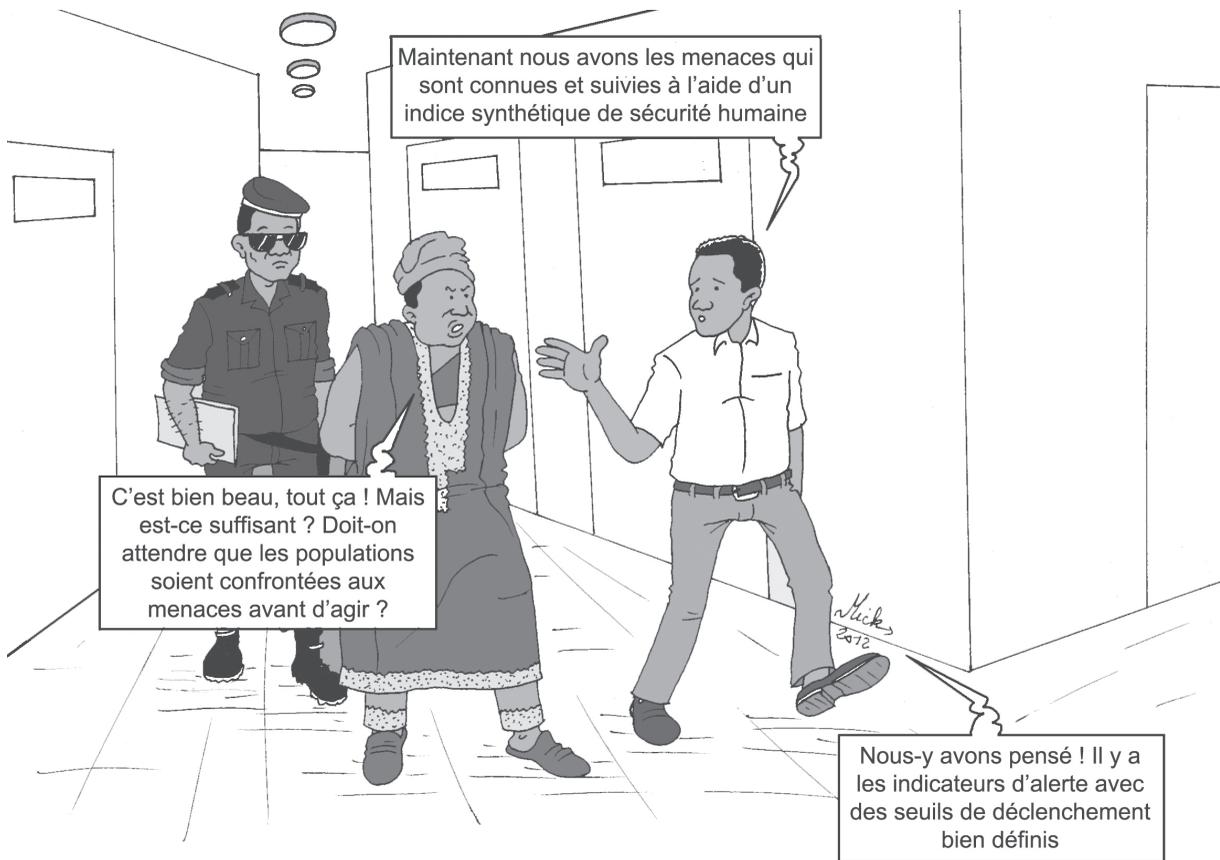
2.4.1 IFSH communal et composantes

Les résultats obtenus au niveau communal (Cf. annexe 8) sont en ligne avec les observations relevées au niveau des départements.

En effet, le niveau d'IFSH est inférieur à la moyenne (0,5) dans toutes les communes. Cela indique qu'en définitive, la situation de la Sécurité Humaine est précaire aux trois niveaux d'analyse considérés, c'est-à-dire à la fois au plan national, départemental et communal. Il s'en suit que les enjeux en matière de Sécurité Humaine au Bénin s'étendent à toutes les localités, quand bien même la situation semble plus critique dans certaines communes.

La classification des communes au regard des valeurs de l'IFSH met également en évidence une dizaine de communes qui sont relativement à la traîne en matière de Sécurité Humaine en 2015 (*Karimama, Ouèssè, Djakotomey, Banikoara, Toucountouna, Péhunco, Toffo, Boukoumbé, Gogounou et Coby*).

¹¹ Cette classification repose sur l'ISH déterminé pour l'année 2014 selon l'approche relative dans la mesure où les valeurs départementales de l'IDH ne sont pas disponibles pour l'approche absolue. La valeur de l'ISH selon l'approche relative par département se présente comme suit : Alibori (0,169), Atacora (0,250), Atlantique (0,377), Borgou (0,261), Collines (0,290), Couffo (0,225), Donga (0,246), Littoral (0,465), Mono (0,339), Ouémé (0,342), Plateau (0,289) et Zou (0,293).



Maintenant nous avons les menaces qui sont connues et suivies à l'aide d'un indice synthétique de sécurité humaine

C'est bien beau, tout ça ! Mais est-ce suffisant ? Doit-on attendre que les populations soient confrontées aux menaces avant d'agir ?

Nous-y avons pensé ! Il y a les indicateurs d'alerte avec des seuils de déclenchement bien définis

CHAPITRE 3

Alerte sur la Sécurité Humaine



Les différentes études initiées sous l'égide du bureau national du PNUD au Bénin dans le cadre du suivi de la Sécurité Humaine ont permis de mettre en relief l'alerte à deux niveaux. Le premier niveau concerne le suivi ex-ante à travers les perceptions des ménages sur la sécurité humaine au cours des prochaines années. Il s'effectue à l'aide des données d'enquête, selon une périodicité annuelle ou pluriannuelle en fonction de la fréquence de réalisation de l'enquête EMICoV. Le second niveau a trait au suivi ex-ante, à travers un dispositif d'alerte basé sur des données factuelles d'actualité. La méthodologie utilisée et les indicateurs de référence sont l'objet de la synthèse qui suit.

3.1 Perception de la sécurité humaine dans les prochaines années

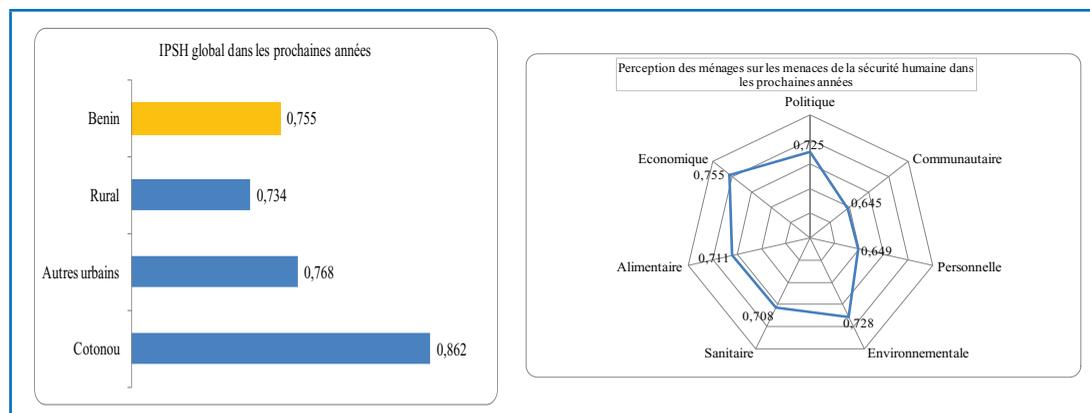
Le suivi ex-post de la Sécurité Humaine au Bénin repose sur deux indicateurs, l'un basé sur la perception des ménages, et l'autre fondé sur les données factuelles.

3.1.1 Situation globale de la Sécurité Humaine dans les prochaines années

L'IPSH s'établit à l'échelle nationale à 0,755 pour les prochaines années ; cela indique que dans les prochaines années, 75,5% des ménages ne se sentiront pas en situation de Sécurité Humaine.

Ces résultats traduisent que les populations béninoises, dans leur grande majorité, continueront de se sentir grandement exposées aux menaces de la Sécurité Humaine. A peu près, trois ménages sur quatre seront concernés.

Figure 12 : Sécurité Humaine au Bénin perçue par les ménages pour les prochaines années



Sources : Enquêtes EMICoV 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

En référence à 2015 (79,7%), il y a toutefois lieu de faire remarquer que la perception de la Sécurité Humaine sera améliorée dans les prochaines années. Les populations perçoivent qu'elles ressentiront moins l'insécurité humaine dans les prochaines années. L'analyse des appréciations formulées par les populations révèle qu'elles ressentiront une amélioration de la sécurité humaine dans la totalité des dimensions.

Toutefois, il sera enregistré un taux élevé de perception d'insécurité économique (75,5%), d'environnement (72,8%) et de politique (72,5%) chez les ménages dans les prochaines années.

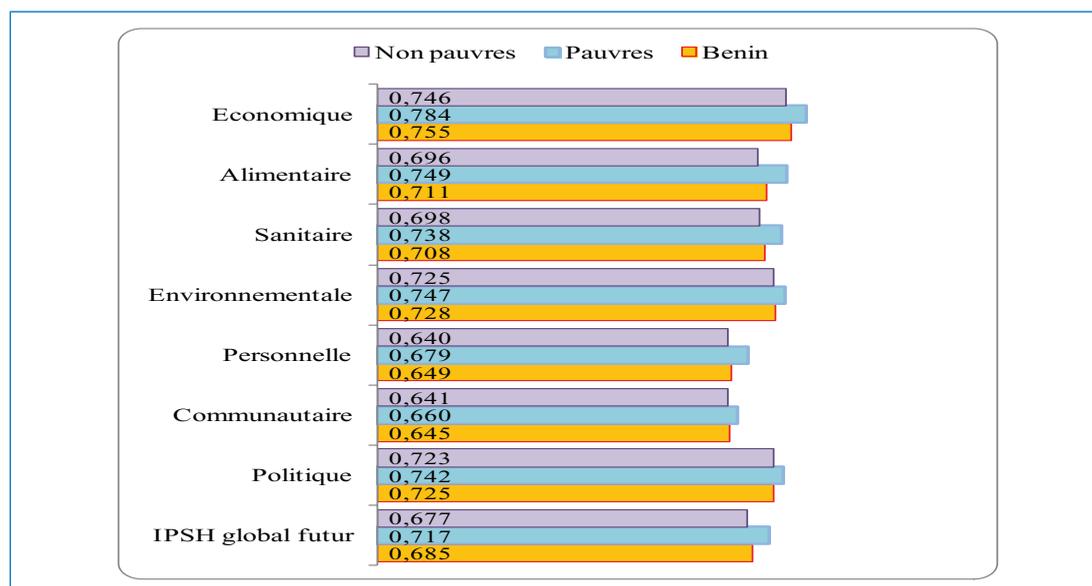
3.1.2 Perception de la Sécurité Humaine pour les prochaines années et caractéristiques socioéconomiques des ménages

Dans cette section, il est important d'approfondir l'analyse des facteurs qui expliqueraient le niveau de perception des populations sur les menaces auxquelles ils sont exposés dans les prochaines années. Les caractéristiques socioéconomiques qui sont retenues concernent le statut de pauvreté du ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe du ménage, le milieu et le département de résidence du ménage.

3.1.2.1 Pauvreté monétaire et perception de la Sécurité Humaine dans les prochaines années

Dans les prochaines années, les ménages pauvres se sentiront nettement moins en situation de Sécurité Humaine que les ménages « non pauvres » contrairement à ce qui avait été observé en 2015.

Figure 13 : Pauvreté monétaire et perception de la Sécurité Humaine au Bénin pour les prochaines années



Sources : Enquêtes EMICoV 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

Dans les prochaines années, les ménages pauvres s'attendent à ressentir avec plus d'acuité l'insécurité dans toutes les composantes de la Sécurité Humaine, en particulier au plan économique,

alimentaire, sanitaire, environnemental et politique. En effet, pour chacune de ces composantes, plus de 70,0% des ménages interrogés se déclarent en situation d'insécurité par rapport aux principales menaces retenues.

Il y a alors nécessité de réorienter les politiques économiques en mettant l'accent sur les mesures sociales à l'endroit des ménages pauvres.

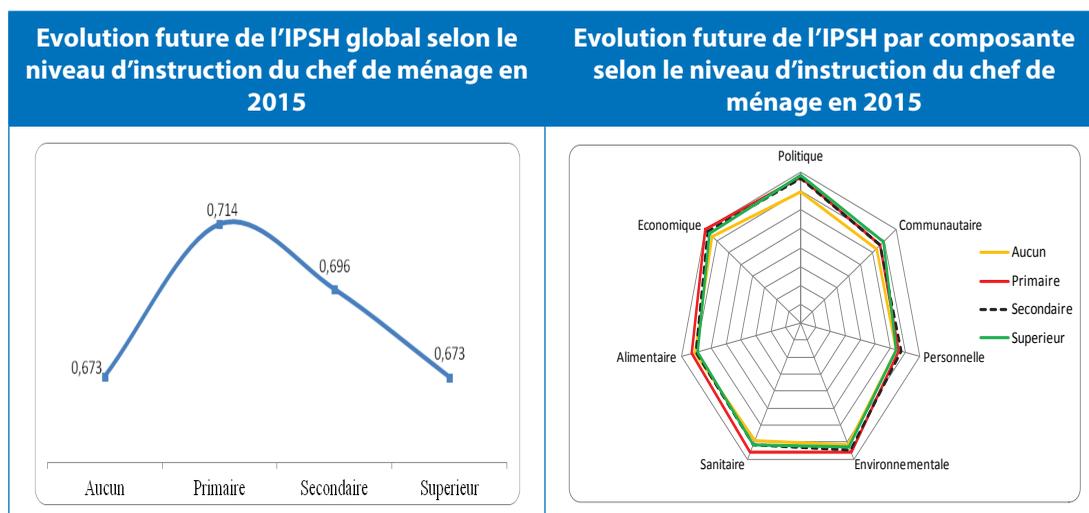
3.1.2.2 Niveau d'instruction du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine

L'allure de la courbe de répartition de l'IPSH pour les prochaines années selon le niveau d'instruction montre que les ménages dont le chef a atteint le primaire et le secondaire s'attendent à ressentir davantage les menaces liées à la Sécurité Humaine que ceux dont le chef a atteint le niveau d'enseignement supérieur ainsi que ceux dont le chef ne justifie d'aucune formation académique.

Une amélioration générale est attendue par toutes les couches quel que soit le niveau d'instruction du chef de ménage. Cette amélioration est plus attendue au niveau des ménages dont le chef a le niveau d'enseignement supérieur.

Ces résultats s'expliquent par le fait que les plus pauvres - qui ont en général un niveau d'instruction plus faible, ne semblent pas percevoir les menaces liées à la Sécurité Humaine avec la même acuité que les autres couches sociales et ceux qui ont un niveau d'instruction élevé - ont plus d'espoir de voir leur situation s'améliorer dans le futur.

Figure 14 : Niveau d'instruction du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine au Bénin dans les prochaines années



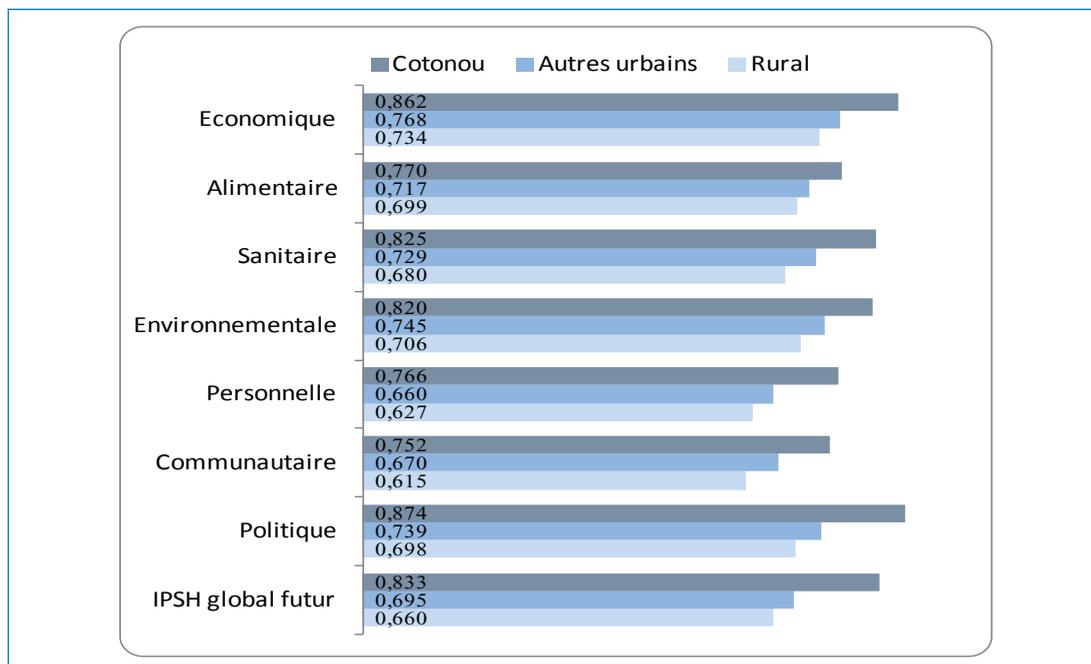
Sources : Enquêtes EMICoV 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

3.1.2.3 Milieu de résidence et perception de la Sécurité Humaine

Les populations urbaines se sentiront plus exposées aux menaces à la Sécurité Humaine que celles des rurales. Dans les prochaines années, 83,3% des ménages vivant à Cotonou et 69,5% des ménages vivant dans les autres villes pourront être dans des conditions qui n'assureront pas leur Sécurité Humaine contre 66,0% des ménages vivant en milieu rural.

A Cotonou en particulier, la situation continuera à être fortement dégradée. Comme actuellement, les ménages installés à Cotonou affichaient les plus forts scores d'exposition aux menaces liées à la sécurité économique et alimentaire, dans les prochaines années. Ils présenteront également les scores les plus élevés dans toutes les dimensions.

Figure 15 : Milieu de résidence et perception de la Sécurité Humaine au Bénin pour les prochaines années



Sources : Enquêtes EMICoV 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

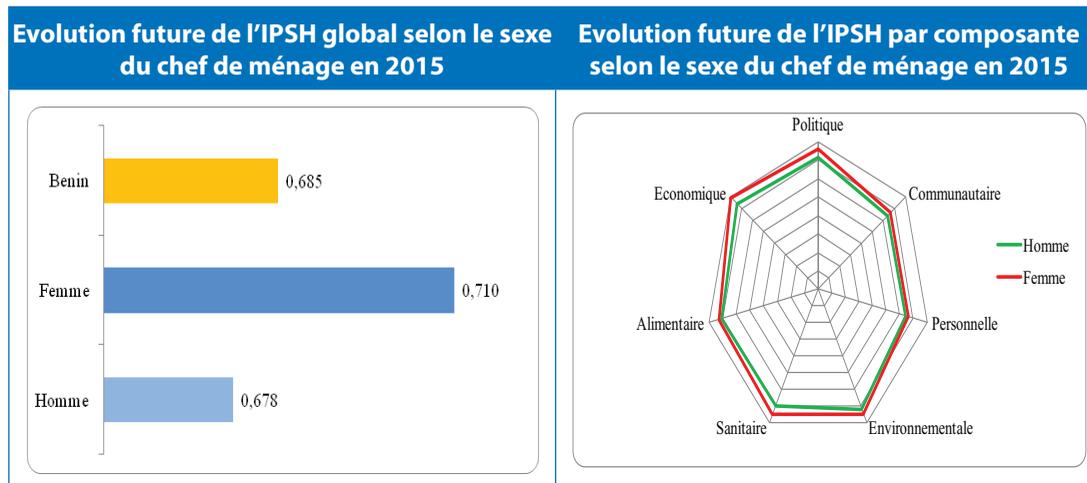
Cette menace, quoique fortement attendue à Cotonou (83,3%), sera moins ressentie qu'actuellement (88,1%). Les ménages ruraux et des autres milieux urbains respectivement de 66,0% et 69,5% s'attendent à ressentir moins de menaces dans les prochaines années qu'en 2015 où les scores étaient respectivement de 75,7% et de 84,0%.

3.1.2.4 Sexe du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine

Pour les années à venir, les ménages dirigés par les femmes (71,0%) seront plus nombreux à ressentir les menaces liées à la Sécurité Humaine que ceux dirigés par les hommes (67,8%). Le sentiment d'insécurité chez les chefs de ménage « femmes » s'est prononcé dans l'ensemble des composantes.

Ces résultats sont contraires à ceux obtenus actuellement, qui indiquaient une plus grande vulnérabilité des hommes par rapport aux femmes en termes d'insécurité humaine au Bénin. Cette tendance contraire à celle de 2015 (79,0% de femmes contre 82,7% d'homme) est en harmonie avec le profil de la pauvreté au Bénin dans ce sens que les ménages dirigés par les femmes sont moins pauvres que ceux placés sous l'autorité des hommes. Une nette amélioration est attendue par tous les ménages dans les prochaines années.

Figure 16 : Sexe du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine au Bénin pour les prochaines années



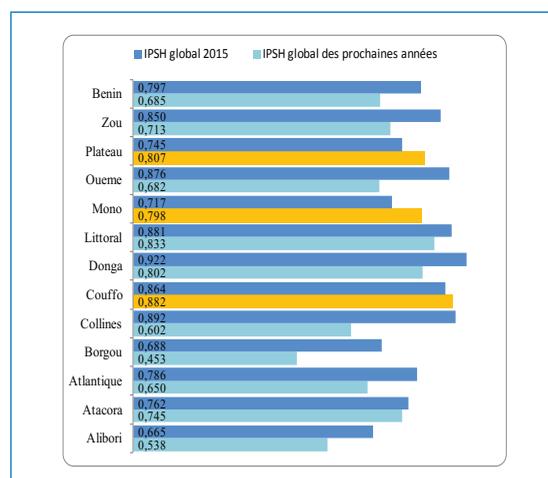
Sources : Enquêtes EMICoV 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

3.1.2.5 Département de résidence et perception de la Sécurité Humaine dans les prochaines années

Comparativement à 2015, la perception des menaces à la Sécurité Humaine sera détériorée les prochaines années dans les trois départements suivants : le Couffo (86,4% en 2015 contre 88,2% dans les prochaines années), le Mono (71,7% en 2015 contre 79,8% dans les prochaines années) et le Plateau (74,5% en 2015 contre 80,7% dans les prochaines années)

Le Couffo sera le département où la perception des menaces à la Sécurité Humaine sera la plus prononcée au Bénin dans les prochaines années.

Figure 17 : Département de résidence et perception de la Sécurité Humaine au Bénin pour les prochaines années



Sources : Enquêtes EMICoV 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

Les trois départements (Couffo, Mono et Plateau) qui verront leur situation en matière de Sécurité Humaine se détériorer dans les prochaines années, avaient connu la même tendance de 2011 à 2015. Cela montre qu'au niveau de ces trois départements, aucune mesure sérieuse n'est encore mise en place pour améliorer leur situation. Il est alors urgent de renforcer les politiques en matière de sécurité humaine au niveau de ces trois départements en tenant compte des recommandations formulées par les populations elles-mêmes pour espérer renverser cette tendance.

Dans quatre départements (Atacora, Collines, Littoral et Zou), une amélioration est attendue dans les prochaines alors qu'une détérioration a été observée de 2011 à 2015. Cela montre que les ménages de ces départements ont mis beaucoup d'espoir dans la satisfaction de leurs attentes dans les prochaines années. Il est alors impérieux d'œuvrer pour la prise en compte des avis de ces ménages dans les différentes politiques sécuritaires prochaines.

Les cinq autres départements (Alibori, Atlantique, Borgou, Donga et Ouémé) qui s'attendent à des améliorations dans les prochaines années alors que la même tendance a été observée de 2011 à 2015, méritent aussi beaucoup d'attentions pour ne pas tomber dans une détérioration. Les bonnes leçons des différentes politiques mises en œuvre depuis doivent être renforcées et poursuivies.

3.2 Signaux d'alerte de l'insécurité humaine en 2016

En matière de Sécurité Humaine, la prévention est fondamentale. Les menaces auxquelles sont exposées les populations ont des conséquences fâcheuses et le plus souvent irréversibles. De ce fait, le dispositif d'alerte précoce est d'une importance capitale.

En substance, il est question d'établir ici une cartographie de la situation sécuritaire (alimentaire) à l'aide d'une échelle de sévérité composée de cinq niveaux. A chaque niveau, est associée une couleur spécifique visant à traduire la gravité de la situation, comme illustré ci-après.

Tableau 3 : Matrice de description générale des cinq niveaux d'insécurité

Niveaux	Couleur	Phase d'insécurité	Description
1 (couleur verte)		Généralement en sécurité	Situation généralement adéquate et stable dans le domaine considéré
2 (couleur jaune)		Insécurité modérée	Accès limité à une situation adéquate et accumulation de risques de détérioration de la situation
3 (couleur orange)		Insécurité critique	Insuffisance aiguë de l'accès à une situation adéquate et épuisement accéléré des avoirs relatifs aux moyens d'existence risquant de faire tomber la population en phase 4 ou 5
4 (couleur rouge)		Insécurité extrême	Insuffisance grave de l'accès à la sécurité assortie d'une détérioration excessive, une insécurité très élevée et une perte des avoirs relatifs aux moyens d'existence
5 (couleur violette)		Crise	Manque total d'accès à la sécurité, grave perturbation sociale et déplacement massif de populations et épuisement des avoirs relatifs aux moyens d'existence

Source : Adaptation du CILSS et al. [2010]

La mise en œuvre de cette approche permet d'avoir la situation d'alerte précoce de la Sécurité Humaine résumée dans la matrice ci-après. Il n'inclut pas la composante alimentaire, déjà prise en compte par l'ONASA. Les précisions sur les indicateurs et les seuils y afférents sont mentionnées dans l'annexe 5.

Tableau 4 : Alerte sur la situation de la Sécurité Humaine¹²

Niveaux	1	2	3	4	5	Situation en 2015		Situation en 2016	
	Généralement en sécurité	Insécurité modérée	Insécurité critique	Insécurité extrême	Crise	Score	Couleur	Score	Couleur
Sécurité économique						4		3	
Sécurité alimentaire : Dispositif déjà pris en charge par l'ONASA									
Sécurité sanitaire						2		2	
Sécurité environnementale						2		2	
Sécurité personnelle						2		2	
Sécurité communautaire						1		1	
Sécurité politique						2		3	

Sources : Equipe de rédaction

La situation de la sécurité économique en 2016 demeure critique même si elle s'est améliorée par rapport à celle de 2015 qui était dans l'insécurité extrême. Ce niveau critique est dû au maintien des mesures de restriction commerciale prises par le Nigeria, à la persistance du chômage des jeunes, à la dégradation du portefeuille des banques. En effet, les banques béninoises présentent de sérieuses vulnérabilités en comparaison à leurs homologues de l'UEMOA et de l'Afrique subsaharienne. Leurs portefeuilles de prêts sont de médiocre qualité ce qui a limité le crédit au secteur privé. Étant donné aussi la concentration des prêts, essentiellement dans le secteur du commerce, qui entretient des relations étroites avec le Nigeria, les actifs bancaires sont vulnérables à un ralentissement de l'économie nigériane. La légère amélioration constatée est due essentiellement à l'évolution de la production cotonnière.

Une stabilité de la situation est notée au niveau des composantes « sécurité sanitaire », « sécurité environnementale », « sécurité personnelle » et « sécurité communautaire ». Si la dernière composante est dans une situation de sécurité générale, les trois premières demeurent dans l'insécurité modérée. En matière de sécurité sanitaire, la morbidité et les grèves des agents de santé sont restées stables ; sur le plan environnemental, les inondations et les sécheresses sont restées limitées comme en 2015.

Une détérioration de la situation a été notée au niveau de la sécurité politique ce qui s'explique essentiellement par l'« Emprisonnement des hommes politiques et des leaders d'opinion ».

¹² Le score attribué à chaque dimension de la sécurité humaine est obtenu en prenant la valeur maximale des scores attribués respectivement aux sous composantes (indicateurs) de cette dimension.

3.2.1 Signaux d'alerte sur la Sécurité économique

Même si la situation de la sécurité économique en 2016 s'est améliorée par rapport à celle de 2015 qui était dans l'insécurité extrême, elle reste néanmoins critique. Cette amélioration n'est pas notée au niveau de tous les indicateurs de cette composante.

Tableau 5 : Alerte sur la situation de la Sécurité économique

Niveaux	1	2	3	4	5	Situation en 2015		Situation en 2016	
	Généralement en sécurité	Insécurité modérée	Insécurité critique	Insécurité extrême	Crise	Score	Couleur	Score	Couleur
Sécurité économique						4		3	
Mesures de restriction commerciale prises par le Nigeria						3		3	
Variation de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail						1		3	
Variation de la production cotonnière						4		1	
Variation du nombre de chercheurs d'emplois salariés enregistrés									
Taux de dégradation du portefeuille des banques									
Taux de dégradation du portefeuille des IMF									

Sources : Equipe de rédaction

Comme observé déjà en 2015, en 2016 les indicateurs de la sécurité économique présentent des signaux différents les uns des autres.

Au niveau des « Mesures de restriction commerciale prises par le Nigeria » la situation est passée de modérée à critique et au niveau de la « Variation de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail », elle est devenue aussi critique alors qu'elle était globalement en sécurité. D'une part, cela s'explique par le durcissement des restrictions qui ont réduit considérablement les réexportations vers le Nigeria. D'autre part, cela est dû à la chute du cours du Naira qui a fait désertier la clientèle nigériane au Bénin.

L'amélioration constatée au niveau de la production cotonnière s'explique essentiellement par l'amélioration de la pluviométrie au niveau des zones cotonnières et le changement de gouvernement qui a suscité un espoir chez les producteurs.

3.2.2 Signaux d'alerte sur la Sécurité sanitaire

En 2016, le niveau d'insécurité sanitaire est resté modérée comme en 2015. Par contre, au niveau des indicateurs de cette composante, une amélioration a été notée au niveau des grèves des agents de la santé.

L'insécurité modérée notée au niveau de la morbidité s'explique surtout par les apparitions de certaines épidémies dans certaines régions du pays comme la fièvre à virus LASSA et le choléra. Le renforcement des diverses actions en cours a permis de circonscrire ces épidémies et de ne pas basculer dans l'insécurité critique.

Tableau 6 : Alerte sur la situation de la Sécurité sanitaire

Niveaux	1	2	3	4	5	Situation en 2015		Situation en 2016	
	Généralement en sécurité	Insécurité modérée	Insécurité critique	Insécurité extrême	Crise	Score	Couleur	Score	Couleur
Sécurité sanitaire						2		2	
Morbidité						2		2	
Grève des agents de la santé						2		1	

Sources : Equipe de rédaction

En revanche, l'amélioration notée au niveau de la grève des agents de la santé est due essentiellement au changement de gouvernement intervenu au premier trimestre 2016. En effet, une accalmie a été observée dans les manifestations syndicales en début d'année pour ne pas perturber le processus électoral. Après l'installation du nouveau gouvernement, un moratoire a été donné à ce dernier. Même si en fin d'année certains mouvements ont été enregistrés, leur effet n'a pas trop joué sur le fonctionnement des centres de santé.

3.2.3 Signaux d'alerte sur la Sécurité environnementale

En 2016, la situation de la Sécurité environnementale est restée au niveau de 2015 avec une insécurité environnementale modérée.

Une analyse détaillée au niveau des indicateurs de cette composante montre des évolutions diversifiées. Concernant la Sécheresse, une amélioration a été observée en 2016 passant de l'insécurité modérée à la sécurité générale ce qui s'explique par une pluviométrie plus abondante en 2016 par rapport à 2015 (cf. le site <http://www.amma-catch.org>).

Tableau 7 : Alerte sur la situation de la Sécurité environnementale

Niveaux	1	2	3	4	5	Situation en 2015		Situation en 2016	
	Généralement en sécurité	Insécurité modérée	Insécurité critique	Insécurité extrême	Crise	Score	Couleur	Score	Couleur
Sécurité environnementale						2		2	
Inondations						2		2	
Sécheresse						2		1	
Pollution atmosphérique									

Sources : Equipe de rédaction

S'agissant des inondations, elles sont restées au niveau de l'insécurité modérée malgré une pluviométrie plus abondante.

3.2.4 Signaux d'alerte sur la Sécurité personnelle

La situation de la sécurité personnelle est restée au niveau de l'insécurité modérée comme ce fut en 2015. Il y a, toutefois une disparité au niveau des signaux des indicateurs.

Tableau 8 : Alerte sur la situation de la Sécurité personnelle

Niveaux	1	2	3	4	5	Situation en 2015		Situation en 2016	
	Généralement en sécurité	Insécurité modérée	Insécurité critique	Insécurité extrême	Crise	Score	Couleur	Score	Couleur
Sécurité personnelle						2		2	
Braquages						2		2	
Trafic des enfants						1		1	
Taux d'abandon dans le primaire						1		1	

Sources : Equipe de rédaction

En 2016 tout comme en 2015, les situations du trafic des enfants et du taux d'abandon dans le primaire sont restées généralement en sécurité. Cela s'explique essentiellement par l'effet des diverses sensibilisations effectuées par l'Etat avec plusieurs organisations nationales et internationales, des mesures de répressions à l'encontre des trafiquants d'enfants ainsi que des mesures de gratuité des enseignements maternel et primaire.

3.2.5 Signaux d'alerte sur la Sécurité communautaire

Tout comme en 2015, les signaux de la situation de la sécurité communautaire sont satisfaisants. La même observation est faite au niveau de tous les indicateurs qui forment cette composante.

Tableau 9 : Alerte sur la situation de la Sécurité communautaire

Niveaux	1	2	3	4	5	Situation en 2015		Situation en 2016	
	Généralement en sécurité	Insécurité modérée	Insécurité critique	Insécurité extrême	Crise	Score	Couleur	Score	Couleur
Sécurité communautaire						1		1	
Conflits interethniques						1		1	
Conflits religieux						1		1	
Conflits liés à la transhumance						1		1	

Sources : Equipe de rédaction

Ces niveaux satisfaisants s'expliquent par les efforts permanents des autorités administratives, traditionnelles et religieuses pour prévenir et calmer tous les conflits interethniques et religieux ainsi que des conflits liés à la transhumance.

3.2.6 Signaux d’alerte sur la Sécurité politique

Au plan politique, la situation est devenue plus alarmante passant de l’insécurité modérée en 2015 à l’insécurité critique en 2016. Cette dégradation s’explique essentiellement par l’indicateur « emprisonnement des hommes politiques et des leaders d’opinion ».

Tableau 10 : Alerte sur la situation de la Sécurité politique

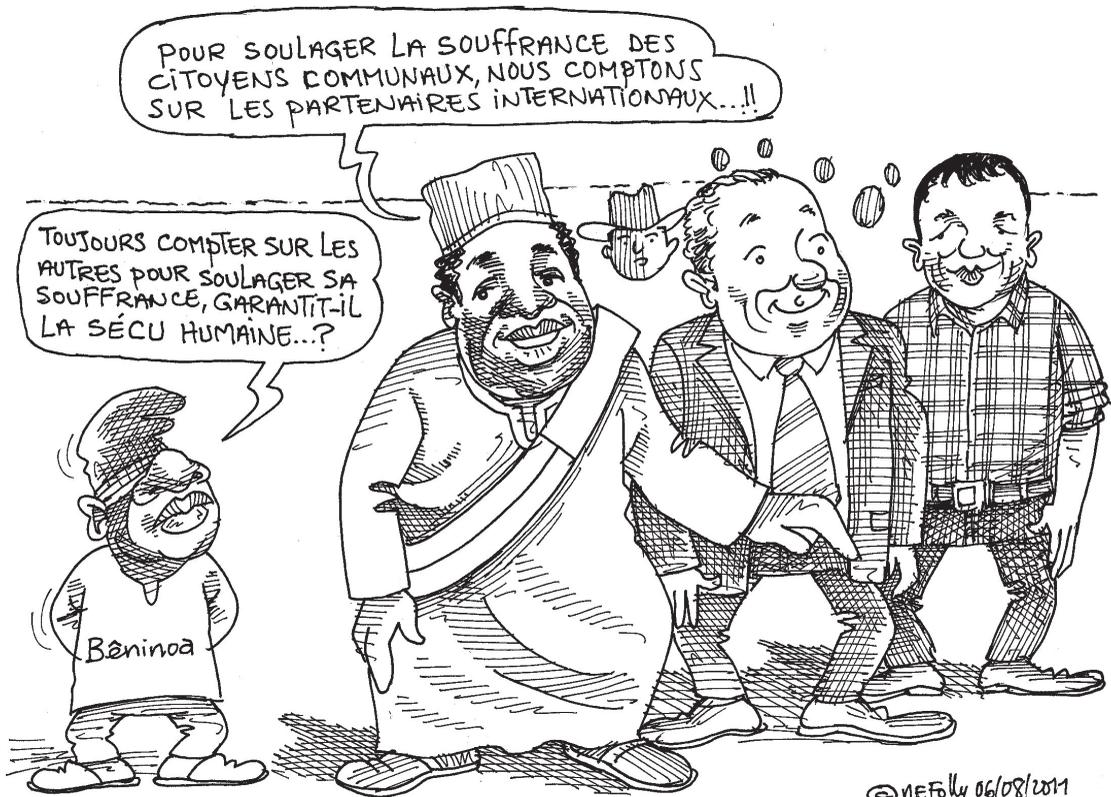
Niveaux	1	2	3	4	5	Situation en 2015		Situation en 2016	
	Généralement en sécurité	Insécurité modérée	Insécurité critique	Insécurité extrême	Crise	Score	Couleur	Score	Couleur
Sécurité politique						2		3	
Emprisonnement des hommes politiques et des leaders d’opinion						1		3	
Emprisonnement des journalistes						1		1	
Répression des mouvements de protestation des syndicats						2		2	
Recours à l’ordonnance présidentielle						1		1	

Sources : Equipe de rédaction

La situation est restée stable en 2016 au niveau de tous les indicateurs sauf celui de l’« emprisonnement des hommes politiques et des leaders d’opinion ». Au niveau de cet indicateur, la situation est devenue critique du fait essentiellement de l’arrestation et de la garde à vue du patron de COMON-SA, candidat aux dernières élections présidentielles. Cette affaire qui a tenu en haleine l’opinion publique pendant une semaine, a été perçue comme une persécution politique.

Quant à la « Répression des mouvements de protestation des syndicats », elle est restée au niveau de l’insécurité modérée du fait que, malgré le changement de gouvernement, des répressions ont continué. Ces répressions pourraient s’aggraver si la tendance actuelle continue car les tensions sociales commencent par s’exacerber.

A l’instar de 2015, il n’y a pas eu d’emprisonnement de journalistes par le pouvoir en 2016 tout comme il n’y a pas de recours à l’ordonnance présidentielle ce qui explique la sécurité générale constatée au niveau de ces deux indicateurs.



POUR SOULAGER LA SOUFFRANCE DES CITOYENS COMMUNAUX, NOUS COMPTONS SUR LES PARTENAIRES INTERNATIONAUX...!!

TOUJOURS COMPTER SUR LES AUTRES POUR SOULAGER SA SOUFFRANCE, GARANTIT-IL LA SÉCU HUMAINE...?

Beninoa

© NEFOLLY 06/08/2011

CHAPITRE 4

Stratégies de Renforcement de la Sécurité Humaine

Le présent chapitre vise à définir des axes stratégiques pour la promotion de la sécurité humaine, à la lumière des perceptions et des attentes exprimées par les ménages. Le chapitre est structuré en trois sections. La première section se rapporte à l'ensemble des stratégies entreprises par les ménages pour faire face aux menaces de la sécurité humaine. La deuxième section fait un point sur les mesures recommandées et des compétences requises pour améliorer la sécurité humaine. Enfin, la troisième section porte sur les éléments de politiques d'ordre général en mettant en relief les rôles des différents acteurs clés en matière de sécurité humaine.

4.1. Stratégies ou actions mises en œuvre pour le renforcement de la sécurité humaine

En vue de mieux cerner les principales stratégies ou actions qui permettraient de renforcer la sécurité humaine, le module « Sécurité Humaine » de l'enquête EMICoV 2015 a connu une amélioration par rapport aux éditions antérieures. Trois questions sont relatives respectivement aux actions individuelles, aux actions des autorités locales et aux actions du Gouvernement, qui ont permis aux ménages d'éviter une pire situation. Les résultats sont résumés par composante de la sécurité humaine.

4.1.1. Au niveau de la sécurité économique

Plusieurs stratégies ont été mises en œuvre afin que les ménages enquêtés puissent contenir les différentes menaces à leur sécurité économique. Ces stratégies sont celles qui relèvent de leur propre initiative et celles mises en œuvre par les autorités locales et le Gouvernement.

4.1.1.1. Stratégies individuelles mises en œuvre

Les principales actions mises en œuvre par les ménages à leur propre niveau pour éviter une situation économique pire que celle qu'elles ont connu les trois dernières années sont les suivantes: (i) six (06) fois plus de ménages qu'il y a 3 ans, ont opté pour la réduction des dépenses (43,7% des populations); (ii) trois (03) fois plus de ménages qu'il y a 3 ans, recherchent de nouveaux débouchés en termes d'emplois ou de diversification des activités (31,4%); (iii) près de trois (03) fois de ménages qu'il y a 3 ans, augmentent leurs épargnes (26,2%); (iv) deux (02) fois plus de ménages qu'il y a 3 ans, adoptent comme stratégie l'augmentation de la production et l'extension de la superficie cultivée (22,9%).

Par ailleurs, contrairement à 2011, il est à signaler qu'aucun ménage n'a adopté en 2015 « faire du commerce » comme stratégie pour faire face aux menaces à la sécurité économique.

A la lumière de ces résultats, il est à noter que :

- près de 45% des populations ont mis davantage l'accent sur des mesures visant à réduire leurs charges ;

- les activités commerciales ne sont plus considérées par les ménages comme une solution à l'insécurité économique mais plutôt l'amélioration de la production.

4.1.1.2. Stratégies souhaitées par les populations de la part des Autorités locales

Très peu d'action ont été entreprises par les Autorités locales en vue d'aider leurs populations à faire face aux menaces à la sécurité économique. Les seules actions citées par les ménages sont : (i) facilitation de l'accès au crédit et au microcrédit (22,6%); (ii) lutte contre la pauvreté (aide apportée aux pauvres) (16,9%) et (iii) création d'emplois bien rémunérés ou salariés (15,3%). Comparativement à 2011, les stratégies souhaitées n'ont pas changé et leur besoin se pose avec plus d'acuité qu'en 2011 car plus 1,5 fois de ménages qu'en 2011 en sont demandeurs.

4.1.1.3. Stratégies souhaitées par les populations de la part du Gouvernement

Malgré les mesures prises par le Gouvernement du Président Boni Yayi pour renforcer la sécurité économique à travers la mise en place de micro-crédit aux femmes, les actions de promotion, de financement et de facilitation de l'accès au crédit entre 2011 et 2015, ces actions figurent aux premiers rangs (mise en place de crédit aux femmes (51,9%) et promotion, financement et facilitation de l'accès au crédit (35,9%)) des attentes des populations pour les aider à faire face à l'insécurité économique. Ce qui traduit que ces stratégies n'ont pas atteints leurs objectifs et méritent donc d'être revisités.

Il en est de même pour la stratégie relative à la promotion de l'auto-emploi qui en 2015 est considérée par 2,5 fois plus de ménages qu'en 2011 comme une stratégie à mettre en œuvre par le Gouvernement pour assurer leur sécurité économique.

Outre ces stratégies de 2011 dont le besoin est attendu par plus du tiers des ménages béninois, les nouvelles politiques ou stratégies attendues du Gouvernement, au plan national, aux fins d'assurer la sécurité économique des populations, concernent principalement (i) les réalisations d'infrastructures économiques (30,6%) ; (ii) l'efficacité et l'efficacités dans la gestion des ressources nationales (28,5%) ; (iii) la lutte contre la pauvreté (assistance aux pauvres) (25,9%) ; (iv) mise en place de mesures visant à attirer les investisseurs (25,2%) et (v) lutte contre la hausse des prix (23,8%).

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de politiques du Gouvernement en matière de renforcement de la production et sont de nature à renforcer la protection sociale. Elles sont prises en compte dans le Programme d'Actions du Gouvernement (2016-2021).

4.1.2. Au niveau de la sécurité alimentaire

Les stratégies adoptées par les populations en vue de leur sécurité alimentaire comprennent les principales mesures suivantes relevant de leur propre initiative, de l'initiative des Autorités locales et du Gouvernement.

4.1.2.1. Stratégies individuelles mises en œuvre

Les populations ont principalement constitué des réserves alimentaires (35,2%) et augmenter la production agricole (25,2%) en vue de renforcer leur sécurité alimentaire. La dernière stratégie est plutôt d'ordre structurel ; elle a été adoptée par 27,1% des ménages en 2011. Par contre, la seconde mesure est d'ordre conjoncturel et constitue une mesure de précaution que les ménages observent souvent pour faire face au risque d'insécurité alimentaire ; elle a été mise en œuvre seulement par 6,8% des ménages en 2011. Cette pratique qui s'observe couramment dans les ménages agricoles pourrait générer des tensions inflationnistes sur les produits agricoles.

Il est à signaler que comparativement à 2011, les mesures comme «Diminuer les dépenses autres qu'alimentaires» (10,2% en 2011) et «Lutter contre les insectes/rongeur des cultures» (11,1% en 2011) ont été progressivement placées en priorité inférieures au profit d'autres mesures conjoncturelles dont la « Constitution de réserves de la production alimentaire » qui est adoptée par 5,2 fois plus de ménages en 2015 par rapport à 2011 .

A la lumière de ces résultats, il est à noter que les mesures conjoncturelles ont été beaucoup plus priorisées par les ménages comme une solution à l'insécurité alimentaire.

4.1.2.2. Stratégies mises en œuvre par les Autorités locales

Les populations ont reconnu aux Autorités locales d'avoir adopté des stratégies dans le cadre de leur protection contre l'insécurité alimentaire. Il s'agit principalement des actions qui consistent à lutter contre l'exode rural (18,9%) et à former / assister techniquement les paysans (18,2%). Des actions ont également porté sur des actions d'ordre social contribuant à renforcer le pouvoir d'achat des ménages, telles que le contrôle des prix des produits alimentaires (17,4%) et l'aide financière aux exploitants agricoles (15,2%). Pratiquement toutes ces mesures ont été adoptées par les autorités locales en 2011 mais avec moins d'acuité par rapport à 2015. En effet, deux fois plus de populations ont reconnu la mise en œuvre de ces mesures en 2015 par rapport à 2011. Toutefois, la « distribution gratuite des intrants agricoles » adoptées en 2011 a été moins priorisée en 2015 du fait que cette mesure a un caractère structurel. Par contre la lutte contre « l'exode rural » moins priorisé en 2011 a été marqué » par une plus grande attention de la part des autorités locales en 2015.

A la lumière des résultats, il convient de retenir que les autorités locales ont renforcé leurs interventions en matière de lutte contre l'insécurité alimentaire en priorisant les mesures qui visent à renforcer la capacité de production agricole et le pouvoir d'achat des ménages.

4.1.2.3. Stratégies mises en œuvre par le Gouvernement

Pour leur permettre de faire face aux menaces à la sécurité alimentaire, le Gouvernement a pris trois principales mesures en faveur des ménages : (i) subvention ou réduction des prix des intrants agricoles (28,4%), (ii) mise à la disposition des agriculteurs de tracteurs (26,4%), (iii) diminution du prix des produits alimentaires (24,6%). Les deux premières mesures visent le renforcement de la production agricole et sont d'ordre structurel. La troisième mesure, vise à préserver le pouvoir d'achat des populations et relève d'une politique conjoncturelle. Toutes ces mesures ont été mises en œuvre en 2011 mais renforcées 1,5 fois en 2015.

4.1.3. Au niveau de la sécurité sanitaire

Au niveau sanitaire, les stratégies développées afin de garantir la sécurité des populations se présentent comme ci-après.

4.1.3.1. Stratégies individuelles mises en œuvre

Les principales stratégies adoptées par les populations pour améliorer leur situation sanitaire actuelle ont consisté à : (i) observer les règles d'hygiène (69,7%) ; (ii) avoir une alimentation saine (68,5%), (iii) prévenir les maladies (55,2%) et (iv) se soigner à temps ou se faire soigner dans un centre de santé (53,7%). Ces résultats se justifient par le fait que près de trois quart des populations (74,1%) perçoivent le faible taux de protection sanitaire comme une menace à la sécurité sanitaire. Toutes ces mesures ont été adoptées par les ménages en 2011 pour faire face à l'insécurité sanitaire, mais

avec 2,7 fois plus de ménages en 2015. Comme principales mesures mises en œuvre en 2011, il convient de citer « Avoir une alimentation saine » (51,6%), « Observer les règles d'hygiène » (25,7%), « Se faire vacciner et vacciner les enfants » (10,2%), « Se soigner à temps » (12,3%).

L'on peut retenir à la lumière des résultats que les mesures prioritairement mises en œuvre par les ménages pour faire face à l'insécurité sanitaire sont des mesures relatives à la prévention des maladies (observance des règles d'hygiène et alimentation saine).

4.1.3.2. Stratégies mises en œuvre par les Autorités locales

Les principales actions mises en œuvre par les Autorités locales sont quasi-identiques à celles mentionnées au niveau de la sécurité économique. Il s'agit essentiellement (i) de la facilitation de l'accès au crédit et au microcrédit (23,1%), (ii) de la lutte contre la pauvreté (aide apportée aux pauvres) (17,5%) et (iii) création d'emplois bien rémunérés ou salariés (17,1%). Les stratégies mises en œuvre en 2015 sont les mêmes que celles mises en œuvre en 2011. La structure des ménages par rapport à ces stratégies est restée pratiquement stable dans le temps.

4.1.3.3. Stratégies mises en œuvre par le Gouvernement

Les mesures mises en œuvre par le Gouvernement et les plus fréquemment évoquées par les populations dans le cadre de leur protection contre l'insécurité sanitaire sont, la construction des centres de santé et le renforcement des infrastructures (34,7%), la sensibilisation des populations (34,0%), l'amélioration de l'accès aux soins essentiels et aux soins d'urgence (30,5%), la gratuité des soins médicaux (25,2%) et la subvention et l'apport de médicaments (22,9%). Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la couverture du territoire national en soins de santé de qualité à moindre coût. Elles ont été toutes mises en œuvre en 2011 mais renforcés 1,5 plus en 2015.

De l'analyse des résultats, il est à remarquer que l'Etat a accordé, ces dernières années, plus de priorité à la mise en place d'infrastructures socio-sanitaires (34,7% en 2015 contre 20,0% en 2011) par rapport à la simple facilitation de l'accès aux soins essentiels et aux soins d'urgence (30,5% en 2015 contre 33,1% en 2011),

4.1.4. Au niveau de la sécurité environnementale

Les stratégies utilisées dans le domaine environnemental, par les populations pour garantir leur sécurité, quel que soit l'initiateur, sont uniformes et se complètent ou se renforcent.

4.1.4.1. Stratégies individuelles mises en œuvre

Les populations ont utilisé à leur propre niveau, des mesures qui consistent à (i) éviter le déboisement, la déforestation et les feux de brousse (51,1%), (ii) protéger et assainir l'environnement (49,4%), (iii) assurer une bonne gestion des ordures et eaux usées (46,4%) et (iv) reboiser (45,0%). Ces mesures sont les principales parmi celles mises en œuvre en 2011. Elles ont été renforcées en 2015 avec plus d'acuité soit 2,3 fois plus de ménages par rapport à 2011.

Il faut retenir de ces résultats que les ménages prennent de plus en plus conscience de la nécessité de protéger l'environnement.

4.1.4.2. Stratégies mises en œuvre par les Autorités locales

Les actions mises en œuvre par les Autorités locales au profit des populations sont principalement (i) reboisement (40,4%), (ii) interdiction du déboisement, de la déforestation et des feux de brousse (39,2%), (iii) sensibilisation (30,6%), (iv) protection et assainissement de l'environnement (28,0%) et (v) bonne gestion des ordures et eaux usées (24,1%). On enregistre 3,2 fois plus de ménages en 2015 par rapport à 2011, qui ont reconnu la mise en œuvre de ces mesures par les autorités locales.

Il faut retenir en définitif que les stratégies adoptées par les autorités locales en 2011 visaient beaucoup plus à sensibiliser les ménages en vue de prendre conscience de la nécessité de protéger l'environnement. Par contre, sur les 3 ans qui ont suivi, les mesures prises par les autorités locales consistaient à renforcer le reboisement et protéger de l'environnement.

4.1.4.3. Stratégies mises en œuvre par le Gouvernement

Les actions gouvernementales qui ont contribué à renforcer la sécurité des populations au niveau environnemental se résument comme suit : (i) reboisement (50,9%), (ii) interdiction du déboisement, de la déforestation et des feux de brousse (50,6%), (iii) facilitation de l'accès à l'eau potable (38,4%), (iv) sensibilisation (37,9), (v) protection et assainissement de l'environnement (34,2%) et (vi) bonne gestion des ordures et eaux usées (25,9%). Ces stratégies ont fait l'objet d'intervention de l'Etat depuis ces dix (10) dernières années.

En faisant une analyse dynamique des résultats, il est à noter selon les points de vue des ménages en 2011, que le Gouvernement a axé ses interventions sur la mise en œuvre des stratégies qui visent la « facilitation de l'accès à l'eau potable », la « Protection et l'assainissement de l'environnement », la « Gestion des ordures et des eaux usées ». Par contre en 2015, poursuivant ces mesures, le Gouvernement a placé en priorité « le reboisement » et la lutte contre « le déboisement, la déforestation et les feux de brousse ».

4.1.5. Au niveau de la sécurité personnelle

Les mesures utilisées par les populations afin de préserver leur sécurité personnelle sont aussi nombreuses que diversifiées. Ces mesures relèvent beaucoup plus des initiatives individuelles. On y note des mesures importantes qui contribuent à protéger le jeune enfant notamment en lui assurant son éducation et en luttant contre l'exploitation des enfants.

4.1.5.1. Stratégies individuelles mises en œuvre

Les mesures citées par les populations dans le cadre du renforcement de leur sécurité personnelle sont essentiellement de nature à contribuer au changement de comportement dans les ménages et à la protection des enfants. Les principales stratégies utilisées ont consisté à (i) protéger et veiller sur les enfants (73,0%), (ii) assurer une bonne éducation des enfants (72,9%), (iii) éviter les conflits (72,9%), (iv) éviter les violences familiales (72,7%), (v) éviter l'exploitation des enfants (68,9%), (vi) éviter les sorties nocturnes et se méfier (65,3%) et (vii) assurer votre propre sécurité (63,2%). L'ensemble de ces mesures ont été mises en œuvre en 2011 mais ont été beaucoup plus renforcées en 2015. En effet, la proportion des ménages ayant adopté ces stratégies en 2015 représente le double de celle enregistrée en 2011.

En plus des mesures mises en œuvre en 2011, « assurer une bonne éducation des enfants » apparaît comme une nouvelle stratégie adoptée par les ménages en 2015.

4.1.5.2. Stratégies mises en œuvre par les Autorités locales

Dans le cadre du renforcement de leur sécurité personnelle, les populations ont également bénéficié des actions de la part des Autorités locales à savoir : (i) renforcement de la sécurité (30,7%) et (ii) écoute de la population en vue d'une meilleure collaboration (28,8%). Ces mêmes mesures ont été prises par les Autorités locales en 2011 mais en plus de ces mesures, l'électrification constituait la priorité des Autorités locales en 2011.

4.1.5.3. Stratégies mises en œuvre par le Gouvernement

Les stratégies mises en œuvre par le Gouvernement se déclinent comme suit : (i) renforcer la lutte contre le travail des enfants (43,5%), (ii) punir les malfrats (42,4%), (iii) renforcer la sécurité (38,8%) et (iv) équiper les services de sécurité (33,6%). Ces mesures sont très importantes pour épargner les populations des principales menaces à leur sécurité personnelle, à savoir les meurtres, les crimes violents, les violences sexuelles et autres types de brigandage. Ces mesures ont été également mise en œuvre par le Gouvernement en 2011. En plus de ces mesures, l'électrification constituait également la priorité du Gouvernement en 2011 alors qu'en 2015, la lutte contre le travail des enfants et les malfrats apparaissent comme les mesures prioritaires du Gouvernement pour faire face à l'insécurité personnelle des populations.

4.1.6. Au niveau de la sécurité communautaire

Sous le registre de la sécurité communautaire, les avis convergent vers la lutte contre l'exclusion sociale, la cohésion sociale et la sauvegarde des valeurs traditionnelles.

4.1.6.1. Stratégies individuelles mises en œuvre

Les stratégies utilisées par les populations à leur propre niveau pour préserver la sécurité communautaire portent principalement sur les cinq (05) actions suivantes : (i) vivre dans la solidarité (70,0%), (ii) éviter la violence (69,4%), (iii) éviter les conflits intergroupes (64,8%), (iv) lutter contre l'exclusion sociale (63,0%) et (v) lutter contre la perte des valeurs traditionnelles (60,1%). La mise en œuvre de ces stratégies a été renforcée en 2015 par rapport à 2011. En effet, elles ont été adoptées par 2 fois plus de ménages en 2015 par rapport à 2011.

Ces actions, qui sont restées structurelles dans le temps, gagneraient à être effectivement internalisées par les populations au regard de la diversité culturelle qui caractérise le Bénin.

4.1.6.2. Stratégies mises en œuvre par les Autorités locales

En vue de renforcer la sécurité communautaire, les Autorités locales ont mis en place certaines mesures dont les principales citées par les ménages sont (i) promotion de l'unité nationale (36,6%) (ii) lutte contre les violences ethniques (36,4%), (iii) sauvegarde des valeurs traditionnelles (35,7%), (iv) promotion de la cohésion sociale (34,4%) et (v) lutte contre l'exclusion sociale (32,9%).

La plupart de ces actions mises en œuvre en faveur des populations ces dix dernières années ont connu un renforcement de la part des autorités locales, en 2015 par rapport à 2011. Cela vise à préserver et à renforcer la paix et l'unité nationale.

4.1.6.3. Stratégies mises en œuvre par le Gouvernement

Les populations ont bénéficié des actions suivantes, de la part de l'Administration centrale, qui ont consisté principalement à (i) lutter pour la culture de la paix (42,3%), (ii) promouvoir l'union (40,5%), (iii) lutter contre les violences intergroupes (37,0%), (iv) lutter contre la perte de valeurs traditionnelles (36,8%), (v) lutter contre l'exclusion sociale (33,9%) et (vi) lutter contre la discrimination (30,8%).

Il convient de signaler que l'ensemble de ces actions sont mises en œuvre par le Gouvernement depuis un certain nombre d'années. Mais l'on note que la lutte pour « la culture de la paix » est devenue une action plus importante pour le Gouvernement en 2015 par rapport à 2011, cela pourrait se traduire par le fait que le Gouvernement ayant tiré leçon des expériences à la suite des élections de 2011, a anticipé sur les situations qui pourraient mettre en péril la paix et la stabilité dans le Pays en général et dans les communautés en particulier, en mettant en œuvre des actions qui visent à préserver et à renforcer la paix et l'unité nationale.

4.1.7. Au niveau de la sécurité politique

Les stratégies mises en œuvre en vue d'assurer la sécurité politique des populations sont relativement nombreuses, compte tenu du contexte politique du Bénin. Les mesures les plus importantes sont résumées ci-après.

4.1.7.1. Stratégies individuelles mises en œuvre

Les stratégies individuelles utilisées ont consisté à (i) rechercher la cohésion (amour, fraternité, solidarité, tolérance, etc (67,5%), (ii) éviter les conflits politiques et la violence (respecter chaque parti politique) (61,7%) et (iii) éviter ou lutter contre la corruption et le détournement (57,0%). Toutes ces stratégies ont été adoptées en 2011 mais avec plus d'acuité en 2015 (2 fois plus de ménages qu'en 2011).

Toutefois, la dynamique en termes d'éléments d'actions n'a pas fondamentalement changé en 2015 par rapport à 2011. En effet en 2011, selon l'ordre de priorité, l'accent a été mis beaucoup plus sur les actions consistant à « Eviter les conflits politiques et la violence politique (respecter chaque parti » (27,9%), « Rechercher la paix et la cohésion (amour, fraternité, solidarité, tolérance etc.) »(15,0%), « Promouvoir le dialogue politique (entente, consensus ...) » (12,7%). Mais il apparaît en 2015, une attention accrue de la lutte contre la corruption comparativement à la situation de 2011.

4.1.7.2. Stratégies mises en œuvre par les Autorités locales

Les actions mises en œuvre par les Autorités locales sont similaires à celles évoquées ci-dessus, mais très peu citées par les populations. Il s'agit notamment de (i) la promotion de la paix et la stabilité politique (34,2%), (ii) la lutte contre les tensions politiques (31,4%) et (iii) la promotion de la bonne gouvernance locale et l'obligation de rendre compte (26,7%) auxquelles il y a lieu d'ajouter les dispositions spécifiques à la lutte contre la corruption (23,1%). Ces actions ont été aussi toutes mises en œuvre en 2011 par les autorités locales mais avec un renforcement en 2015. De plus, en 2011, l'action qui vise « la recherche de la paix et de la stabilité politique » semblait être placée au premier plan.

4.1.7.3. Stratégies mises en œuvre par le Gouvernement

Par rapport aux stratégies mises en œuvre par l'Administration centrale dans le sens de la garantie de la sécurité politique au Bénin, les mesures reconnues et citées par les ménages ont trait, pour l'essentiel, à (i) sauvegarder la paix et les acquis de la démocratie (38,3%), (ii) promouvoir la bonne gouvernance (34,5%), (iii) respecter les droits de l'homme (33,6%), (iv) lutter contre la corruption (30,8%) et (v) lutter contre l'impunité (30,1%). Il apparaît ici également que ces stratégies ont été toutes adoptées en 2011 par le Gouvernement, sans élément nouveaux, mais avec un renforcement en 2015. De plus, en 2011, c'est l'action qui vise à « lutter contre la corruption » qui semblait être placée en priorité.

A la lumière de ces résultats, il est à noter que les ménages accordent plus d'importance aux actions qui contribuent à la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption. En effet, la lutte contre la corruption est reconnue par près de trois quart des populations, comme étant la principale menace à la sécurité politique.

En résumé, les principales stratégies évoquées par les ménages pour se prémunir des menaces à la Sécurité Humaine sont récapitulées dans le tableau ci-après. Ces stratégies énumérées par les ménages servent de base pour les mesures recommandées au Gouvernement en vue de renforcer la sécurité humaine au Bénin.

Tableau 11 : Synthèse des principales stratégies utilisées pour le renforcement de la sécurité humaine

Dimension	Initiatives individuelles	Stratégies attendues des Autorités locales	Stratégies attendues du Gouvernement
Economique	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des dépenses (43,7% des populations); - Recherche de nouveaux débouchés en termes d'emplois ou de diversification des activités (31,4%); - Recherche de nouveaux débouchés en termes: augmentation de l'épargne (26,2%); - Augmentation de la production et extension de la superficie cultivée (22,9%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de l'accès au crédit et au microcrédit (22,6%); - Lutte contre la pauvreté (aide apportée aux pauvres) (16,9%) - Création d'emplois bien rémunérés ou salariés (15,3%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de crédit aux femmes (51,9%); - Promotion de l'auto-emploi (37,0%); - Promotion, financement et facilitation de l'accès au crédit (35,9%); - Création d'emplois (32,7%) - Réalisations d'infrastructures économiques (30,6%); - Meilleure gestion des ressources nationales (28,5%) - Lutte contre la pauvreté (assistance aux pauvres) (25,9%); - Mise en place de mesures visant à attirer les investisseurs (25,2%) - Lutte contre la hausse des prix (23,8%)
Alimentaire	<ul style="list-style-type: none"> - Constitution de réserves alimentaires (35,2%); - Augmentation de la production agricole (25,2%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutte contre l'exode rural (18,9%) - Formation/assistance techniquement des paysans (18,2%); - Contrôle des prix des produits alimentaires (17,4%); - Aide financière aux exploitants agricoles (15,2%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Subvention ou réduction des prix des intrants agricoles (28,4%) - Mise à la disposition des agriculteurs de tracteurs (26,4%); - Diminution du prix des produits alimentaires (24,6%)
Sanitaire	<ul style="list-style-type: none"> - Observer les règles d'hygiène (69,7%); - Avoir une alimentation saine (68,5%), - Prévenir les maladies (55,2%); - Se soigner à temps ou se faire soigner dans un centre de santé (53,7%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Facilitation de l'accès au crédit et au microcrédit (23,1%); - Lutte contre la pauvreté (aide apportée aux pauvres) (17,5%) - Création d'emplois bien rémunérés ou salariés (17,1%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Construction des centres de santé et le renforcement des infrastructures (34,7%) - Sensibilisation des populations (34,0%); - Amélioration de l'accès aux soins essentiels et aux soins d'urgence (30,5%); - Gratuité des soins médicaux (25,2%); - Subvention et l'apport de médicaments (22,9%)

Dimension	Initiatives individuelles	Stratégies attendues des Autorités locales	Stratégies attendues du Gouvernement
Environnementale	<ul style="list-style-type: none"> - Eviter le déboisement, la déforestation et les feux de brousse (51,1%), - Protéger et assainir l'environnement (49,4%), - Assurer une bonne gestion des ordures et eaux usées (46,4%) - Reboiser (45,0%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Reboisement (40,4%) - Interdiction du déboisement, de la déforestation et des feux de brousse (39,2%), - Sensibilisation (30,6%), - Protection et assainissement de l'environnement (28,0%) - Bonne gestion des ordures et eaux usées (24,1%). 	<ul style="list-style-type: none"> - Reboisement (50,9%), - Interdiction du déboisement, de la déforestation et des feux de brousse (50,6%), - Facilitation de l'accès à l'eau potable (38,4%), - Sensibilisation (37,9), - Protection et assainissement de l'environnement (34,2%) - Bonne gestion des ordures et eaux usées (25,9%).
Personnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger et veiller sur les enfants (73,0%) - Assurer une bonne éducation des enfants (72,9%), - Eviter les conflits (72,9%), - Eviter les violences familiales (72,7%), - Eviter l'exploitation des enfants (68,9%), - Eviter les sorties nocturnes et se méfier (65,3%) - Assurer votre propre sécurité (63,2%). 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de la sécurité (30,7%) - Ecoute de la population en vue d'une meilleure collaboration (28,8%). 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer lutter contre le travail des enfants (43,5%), - Punir les malfaits (42,4%), - Renforcer sécurité (38,8%) - Equiper les services de sécurité (33,6%).
Communautaire	<ul style="list-style-type: none"> - Vivre dans la solidarité (70,0%), - Eviter la violence (69,4%), - Eviter les conflits intergroupes (64,8%), - Lutter contre l'exclusion sociale (63,0%) - Lutter contre la perte des valeurs traditionnelles (60,1%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de l'unité nationale (36,6%) - Lutte contre les violences ethniques (36,4%), - Sauvegarde des valeurs traditionnelles (35,7%) - Promotion de la cohésion sociale (34,4%) - Lutte contre l'exclusion sociale (32,9%). 	<ul style="list-style-type: none"> - Lutter pour la culture de la paix (42,3%), - Promouvoir l'union (40,5%), - Lutter contre les violences intergroupes (37,0%), - Lutter contre la perte de valeurs traditionnelles (36,8%), - Lutter contre l'exclusion sociale (33,9%) - Lutter contre la discrimination (30,8%).
Politique	<ul style="list-style-type: none"> - Rechercher et la cohésion (amour, fraternité, solidarité, tolérance, etc) (67,5%) - Eviter les conflits politiques et la violence (respecter chaque parti politique) (61,7%) - Eviter ou lutter contre la corruption et le détournement (57,0%). 	<ul style="list-style-type: none"> - Promotion de la paix et la stabilité politique (34,2%) - Lutte contre les tensions politiques (31,4%) - Promotion de la bonne gouvernance locale et l'obligation de rendre compte (26,7%) - Lutte contre la corruption (23,1%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Sauvegarder la paix et les acquis de la démocratie (38,3%), - Promouvoir la bonne gouvernance (34,5%), - Respecter les droits de l'homme (33,6%), - Lutter contre la corruption (30,8%) - Lutter contre l'impunité (30,1%).

Sources : Enquêtes EMICoV 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

4.2. Mesures recommandées au Gouvernement pour le renforcement de la sécurité humaine

Cette section précise les mesures que les populations recommandent au Gouvernement en vue de leur protection contre les menaces. Ainsi, d'après les résultats de EMICoV 2015, les mesures les plus importantes (en termes de fréquence) suggérées par les ménages pour chacune des dimensions de la sécurité humaine, sont présentés ainsi qu'il suit.

4.2.1. Mesures essentielles pour améliorer la sécurité humaine

Les principales mesures recommandées par les populations au gouvernement pour le renforcement de leur sécurité humaine sont de divers ordres par dimension. Ces mesures ont été regroupées pour donner les éléments présentés dans le tableau ci-après.

➤ Par rapport à la dimension économique

En vue de renforcer leur sécurité économique, les populations recommandent principalement au gouvernement de : (i) subventionner la production agricole et accroître l'offre des intrants (65,3%), (ii) Faciliter l'accès au financement et renforcer l'octroi des crédits (57,5%) et (iii) relancer l'économie en réduisant les impôts et taxes, lutter contre la hausse des prix et assainir les finances publiques (57,4%).

➤ Par rapport à la dimension alimentaire

Les principales recommandations des populations dans les perspectives de renforcer leur sécurité alimentaire sont : (i) créer et renforcer les conditions d'accès aux produits agricoles (61,7%), (ii) renforcer la capacité des agriculteurs sur les techniques culturales et rendre accessibles les terres cultivables (55,4%), (iii) apporter une assistance sociale aux agriculteurs (49,0%).

➤ Par rapport à la dimension sanitaire

Dans le souci de renforcer leur sécurité sanitaire, les populations recommandent au gouvernement à plus de la moitié : (i) le renforcement de la mise en place des infrastructures et équipements sanitaires et d'assainissement (82,5%), (ii) le renforcement de la lutte contre les maladies (57,4%) et (iii) la facilitation de l'accès aux soins essentiels et aux soins d'urgence (56,3%).

➤ Par rapport à la dimension environnementale

Selon le point de vue des populations le renforcement de leur sécurité environnementale doit passer principalement par : (i) le renforcement de la politique d'assainissement de base (83,9%), (ii) le renforcement de la politique de reboisement et lutter contre les pratiques destructives de l'environnement (82,3%) et (iii) le renforcement de la politique d'accès aux ressources en eau potable (69,9%).

➤ Par rapport à la dimension personnelle

Pour la dimension personnelle, les populations recommandent au gouvernement de : (i) renforcer la sécurité publique et la lutte contre les braquages, vols etc (87,1%) et (ii) renforcer l'électrification des localités (61,8%).

➤ Par rapport à la dimension communautaire

Deux principales mesures ont été recommandées par les populations dans la perspective de renforcer leur sécurité communautaire. ; il s'agit notamment de : (i) renforcer les mesures pour la cohésion sociale (66,9%), Renforcer la sensibilisation des populations sur la culture de la paix (65,7%) et (ii) Promouvoir le traitement équitable des citoyens (53,0%).

➤ Par rapport à la dimension politique

Dans le domaine politique, les stratégies recommandées au gouvernement par plus de deux tiers des populations en vue de renforcer leur sécurité consistent à : (i) promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre l'impunité (79,2%) et (ii) sensibiliser la population sur les valeurs démocratiques et l'unité nationale (69,9%).

Tableau 12 : Matrice des principales mesures recommandées par les ménages à l'endroit du Gouvernement dans le cadre de leur protection contre l'insécurité humaine

Dimensions	Mesures recommandées au gouvernement	Pourcentage de populations
Economique	Subvention de la production agricole et accroissement de l'offre des intrants	65,3
	Facilitation de l'accès au financement/Renforcement l'octroi des crédits	57,5
	Relancer l'économie, réduire les impôts et taxes, la lutte contre la hausse des prix, assainir les finances publiques	57,4
	Création d'emploi et promotion d'auto-emploi	33,5
	Construction d'infrastructures socio-économiques	17,1
Alimentaire	Créer et renforcer les conditions d'accès aux produits agricoles	61,7
	Renforcer la capacité des agriculteurs sur les techniques culturales et l'accessibilité à la terre cultivable	55,4
	Apporter une assistance sociale aux agriculteurs	49,0
	Renforcer les politiques d'aide alimentaire et d'accès aux aliments de qualité	41,4
	Renforcer l'entrepreneuriat, le financement et l'organisation du secteur agricole	36,8
Sanitaire	Renforcer la mise en place des infrastructures et équipements sanitaires et d'assainissement	82,5
	Renforcer la lutte contre les maladies	57,4
	Faciliter l'accès aux soins essentiels et aux soins d'urgence	56,3
	Promouvoir les mutuelles/ONG de santé	26,7
	Renforcer les capacités du personnel de santé	17,8
	Sensibilisation sur les règles d'hygiènes	15,8

Dimensions	Mesures recommandées au gouvernement	Pourcentage de populations
Environnementale	Renforcer la politique d'assainissement de base	83,9
	Renforcer la politique de reboisement et lutter contre les pratiques destructives de l'environnement	82,3
	Renforcer la politique d'accès aux ressources en eau potable	69,9
	Faciliter l'accès aux intrants agricoles non destructeurs des ressources naturelles	21,7
Personnelle	Renforcer la sécurité publique et la lutte contre les braquages, vols etc	87,1
	Renforcer l'électrification des localités	61,8
	Lutter contre le travail des enfants et la violence faite aux femmes et aux filles	47,2
	Renforcer la cohésion politique	35,4
	Renforcer la politique de protection des propriétés foncières	28,1
Communautaire	Renforcer les mesures pour la cohésion sociale	66,9
	Renforcer la sensibilisation des populations sur la culture de la paix	65,7
	Promouvoir le traitement équitable des citoyens	53,0
	Renforcer la politique de restauration des valeurs traditionnelles	42,5
Politique	Promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre l'impunité	79,2
	Sensibiliser la population sur les valeurs démocratiques et l'unité nationale	69,9
	Promouvoir le respect des institutions des droits de l'homme et des engagements politiques	31,0
	Veiller sur l'équilibre et l'intégration régionale/politique	30,6
	Renforcer la promotion de la liberté d'association et d'expression	15,2
	Réorganiser le mécanisme de fonctionnement des partis politiques	11,7
	Renforcer la sécurité et la sureté de l'Etat	11,7

Sources : Enquêtes EMICoV 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

L'annexe 9 présente en détail les fréquences des populations pour les mesures recommandées au gouvernement par dimension.

4.2.2. Cohérence des mesures préconisées avec les objectifs de développement

Au Bénin, depuis plusieurs années, malgré des alertes répétées et de plus en plus importantes d'acteurs (scientifiques, représentants des secteurs privés ou de la société civile) sur les menaces à la sécurité humaine, la volonté politique n'a pas permis d'intégrer réellement le dispositif de la sécurité humaine dans les documents stratégiques élaborés et mise en œuvre jusqu'à présent. Les menaces à la sécurité humaine auxquelles sont confrontées les populations ne font que s'amplifier car de plus en plus, l'exploitation artisanale ou industrielle des ressources naturelles (notamment minérales) se traduit par de lourdes conséquences comme le décrit l'encadré ci-après. Ainsi, la réalité des faits ne prête à aucun doute et, l'on s'aperçoit que les populations ont du mal à corriger leurs trajectoires de sécurité humaine.

Cette réalité est d'autant plus dérangeante qu'il apparaît nécessaire de repenser le développement durable comme une révolution pour renforcer la sécurité humaine. Il est donc d'une importance capitale d'insérer les principales recommandations des populations en matière de renforcement de leur sécurité humaine, dans le dispositif de mise en œuvre des ODD au Bénin.

Encadré 2 : Responsabilité sociétale des entreprises

Comme vous le savez, chers lecteurs et lectrices, l'exploitation artisanale ou industrielle des ressources minérales ne s'est pas toujours faite sans difficultés. Si elle a pu être une source de revenus financiers, d'ailleurs inégalement répartis, elle a aussi, bien souvent, été source de conflits voire de guerres civiles dévastatrices, de dégradation de l'environnement, de détérioration des conditions sociales, économiques et culturelles des populations locales. Une telle situation, qui n'aurait pas dû exister avec la présence de pareilles richesses dans une localité, est dans la plupart des cas le fait de dysfonctionnement institutionnel et/ou politique découlant de la gestion de ces ressources naturelles.

Au plan économique, l'implantation d'une compagnie minière a des impacts généralement positifs. Elle contribue substantiellement aux recettes financières publiques notamment les impôts/redevances et autres revenus. Ces avantages ne devraient cependant pas occulter les impacts sur les populations locales en termes de renchérissement des coûts de la vie, de perte de terres ou de conflits d'usage de certaines ressources comme l'eau, les forêts, etc.

Au plan socioculturel, les impacts sont tout autant contrastés. L'implantation d'une exploitation minière s'accompagne en général de la création d'infrastructures sociales comme la construction d'écoles, de centres de santé ou l'arrivée de certains services comme l'accès à l'eau potable ou à l'électricité. L'afflux de travailleurs étrangers pendant la construction et l'exploitation des unités industrielles et des équipements connexes déstabilise généralement l'environnement social et culturel et introduit de nouveaux comportements et habitudes qui ont des impacts sécuritaires, sociaux et sanitaires plus ou moins négatifs.

Au plan environnemental, les impacts sont le plus souvent négatifs. Les industries extractives sont réputées polluantes pour l'air, l'eau, les sols, les forêts ou la diversité biologique. Les coûts des investissements pour atténuer ces impacts ne sont pas souvent intégrés et leur contrôle nécessite des compétences requises qui font défaut. Ainsi les industries se complaisent dans des solutions de facilité, rentables à court terme mais très préjudiciables et coûteuses à moyen et long terme.

Sources : Institut de la Francophonie pour le Développement Durable, numéro 99 — 1er trimestre 2015

En établissant la cohérence entre les principales mesures recommandées au Gouvernement par les populations dans le cadre du renforcement de leur sécurité dans toutes ses composantes, les résultats d'EMICoV 2015 montrent bien que les dimensions de la sécurité humaine sont fortement liées aux Objectifs de Développement Durable (ODD) à travers le tableau ci-après.

Tableau 13 : Liens entre les principales mesures recommandées et les ODD

Dimensions	Mesures recommandées au gouvernement	ODD directement rattaché
Economique	Subvention de la production agricole et accroissement de l'offre des intrants	   
	Facilitation de l'accès au financement/Renforcement l'octroi des crédits	
	Relancer l'économie, réduire les impôts et taxes, la lutte contre la hausse des prix, assainir les finances publiques	
	Création d'emploi et promotion d'auto-emploi	
	Construction d'infrastructures socio-économiques	
Alimentaire	Créer et renforcer les conditions d'accès aux produits agricoles	   
	Renforcer la capacité des agriculteurs sur les techniques culturales et l'accessibilité à la terre cultivable	
	Apporter une assistance sociale aux agriculteurs	
	Renforcer les politiques d'aide alimentaire et d'accès aux aliments de qualité	
	Renforcer l'entrepreneuriat, le financement et l'organisation du secteur agricole	
Sanitaire	Renforcer la mise en place des infrastructures et équipements sanitaires et d'assainissement	 
	Renforcer la lutte contre les maladies	
	Faciliter l'accès aux soins essentiels et aux soins d'urgence	
	Promouvoir les mutuelles/ONG de santé	
	Renforcer les capacités du personnel de santé	
	Sensibilisation sur les règles d'hygiène	
Environnementale	Renforcer la politique d'assainissement de base	    
	Renforcer la politique de reboisement et lutter contre les pratiques destructives de l'environnement	
	Renforcer le politique d'accès aux ressources en eau potable	
	Faciliter l'accès aux intrants agricoles non destructeurs des ressources naturelles	
Personnelle	Renforcer la sécurité publique et la lutte contre les braquages, vols etc.	  
	Renforcer l'électrification des localités	
	Lutter contre le travail des enfants et la violence faite aux femmes et aux filles	
	Renforcer la cohésion politique	
	Renforcer la politique de protection des propriétés foncières	

Dimensions	Mesures recommandées au gouvernement	ODD directement rattaché
Communautaire	Renforcer les mesures pour la cohésion sociale	   
	Renforcer la sensibilisation des populations sur la culture de la paix	
	Promouvoir le traitement équitable des citoyens	
	Renforcer la politique de restauration des valeurs traditionnelles	
Politique	Promouvoir la bonne gouvernance et lutter contre l'impunité	 
	Sensibiliser la population sur les valeurs démocratiques et l'unité nationale	
	Promouvoir le respect des institutions des droits de l'homme et des engagements politiques	
	Veiller sur l'équilibre et l'intégration régionale/politique	
	Renforcer la promotion de la liberté d'association et d'expression	
	Réorganiser le mécanisme de fonctionnement des partis politiques	
	Renforcer la sécurité et la sûreté de l'Etat	

Sources : Equipe de rédaction

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort de l'analyse des indicateurs que globalement les Béninois se sentent de plus en plus en insécurité humaine. En effet, en 2015, l'Indice de Perception de la Sécurité Humaine (IPSH) s'établit à l'échelle nationale à 0,797 contre 0,746 en 2011. Cela indique que 79,7% des ménages ne se sentent pas en situation de Sécurité Humaine en 2015. Cette proportion s'élevait à 74,6% en 2011.

Ces résultats traduisent que les populations béninoises, dans leur grande majorité, continuent de se sentir grandement exposées aux menaces liées à la Sécurité Humaine. A peu près, huit ménages sur dix sont concernés.

Il est à noter cependant que l'exposition aux menaces à la Sécurité Humaine n'est pas ressentie de manière uniforme au sein de la population. Certains ménages sont plus vulnérables que d'autres du fait de leur situation socioéconomique. Dans ces conditions, il est important d'approfondir l'analyse de manière à mettre en évidence les facteurs qui contribuent à accroître la résilience des ménages aux menaces auxquelles ils sont exposés. Les caractéristiques socioéconomiques qui retiennent l'attention concernent le statut de pauvreté du ménage, l'activité du chef de ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage, le sexe du ménage, le milieu et le département de résidence du ménage.

Quant au niveau d'alerte à la Sécurité Humaine, on note que l'IPSH s'établit à l'échelle nationale à 0,755 les prochaines années. Cela indique que dans les prochaines années, 75,5% des ménages ne se sentiront pas en situation de Sécurité Humaine.

Ce qui signifie que les populations béninoises, dans leur grande majorité, continueront de se sentir grandement exposées aux menaces à la Sécurité Humaine. A peu près, trois ménages sur quatre seront concernés.

En matière de stratégies pour faire face aux menaces, les populations ont adopté globalement l'approche de réduction de charges et espèrent des mesures fortes venant du gouvernement et des autorités locales notamment par rapport au renforcement de la production agricole et à la préservation du pouvoir d'achat.

Malgré les efforts du Gouvernement et des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) dans le cadre du renforcement de sécurité humaine au Bénin, les résultats obtenus traduisent qu'il y a encore du chemin à parcourir pour préserver véritablement les populations des principales menaces à leur sécurité. Il apparaît donc important de prendre en compte les mesures préconisées par les ménages et de renforcer celles déjà utilisées pour le renforcement de leur sécurité, dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD). De même, il conviendrait, dans le cadre du suivi de la sécurité humaine, de suivre un certain nombre d'indicateurs pertinents de Sécurité Humaine à travers les objectifs spécifiques mesurables des actions prioritaires de la nouvelle SCRP.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Association Interprofessionnelle du Coton [2006a] : « *Campagne cotonnière 2005-2006 : Une production en proie à des difficultés* », AIC-Infos N° 01/2006 (Février 2006), 4p.

Association Interprofessionnelle du Coton [2006b] : « *Etat d'avancement de la campagne cotonnière 2006-2007* », (Août 2006), 15p.

Banque Mondiale [2008] : « *Bénin : Contraintes à la Croissance et Perspectives de Diversification et d'Innovation* ». Mémoire économique sur le pays. PREM 4 Région Afrique (Juin. 2008), 168p.

CAPOD [2010] : « *Compte rendu de la Conférence-Débat sur «L'Economie Béninoise face à la Crise Financière Mondiale»* », (Janv. 2010), 12p.

CILSS et al. [2010] : « *Cadre Harmonisé d'Analyse Permanente de la Vulnérabilité Courante au Sahel et en Afrique de l'Ouest, Note Méthodologique Version 3. Une harmonisation des méthodes d'identification et d'analyse des zones et groupes vulnérables au Sahel et en Afrique de l'Ouest* », (Avril 2010), 34p.

Commission on Human Security [2003] : « *Human Security Now: Final Report* », (May 2003), 159 p.

DGAE et OCS [2012] : « *Impacts de la gratuité des soins de santé des enfants de 0 à 5 ans et des femmes enceintes sur la pauvreté, le social et les OMD* », Rapport final, (mai 2012), 105 p.

Fonds National de la Microfinance [2010] : « *Fonds National de la Microfinance : bilan et perspectives* ». (Déc. 2010), 62p.

INSAE [2007] : « *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV) 2006. Rapport de synthèse* », (Déc. 2007), 25p.

INSAE [2011a] : « *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV). Enquête de suivi 2010 : Rapport préliminaire* », (Mars. 2011), 73p.

INSAE [2011b] : « *Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages (EMICoV). Enquête de suivi 2010 : Principaux indicateurs* », (Mars. 2011), 123p.

INSAE [2011c] : « *Tableau de Bord Social 2010. Profils socio-économiques et indicateurs de développement* », Tome I, (Déc. 2011), 203p.

INSAE et ORC Macro [2002] : « *Enquête Démographique et de Santé au Bénin 2001* », (Juin 2002), 387p.

MDAEP et PNUD Bénin [2011] : « *Rapport National sur le Développement Humain 2010-2011 : Sécurité Humaine et Développement Humain au Bénin* ». (Nov. 2011), 208p.

MECCAGPDPE et PNUD Bénin [2000] : « *Etudes Nationales de Perspectives à Long Terme (NLTPS Bénin 2025). Bénin 2025-ALAFIA* ». (Août. 2000), 235p.

Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale [2009] : « *Programme et Plan d'Action pour la Mise en Œuvre de la Politique Nationale de Promotion du Genre au Bénin 2010-2015* », (Déc. 2009), 133p.

Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale [2010a] : « *Violences faites aux femmes au Bénin* », Rapport d'étude, Observatoire de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, (Juin. 2010), 253p.

Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale [2010b] : « *Tableau de Bord Social : Situation de l'Enfant Vulnérable au Bénin* », (Sept. 2010), 197p.

Ministère de la Santé [2011] : « *Annuaire des Statistiques Sanitaires 2010* », (Juin 2011), 111p.

MPDEPPCAG et PNUD Bénin [2009] : « *Impact de la Crise Financière et Economique Mondiale sur le Développement Economique et Social du Bénin. Analyse des Effets à Court et Moyen Termes* », (Août. 2009), 150p.

MPDEPPCAG et SNUB [2010] : « *Rapport Spécial 2010 d'Evaluation de la Mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au Bénin. Revue spéciale 2000 + 10 des Nations Unies* », (Oct. 2010), 203p.

OCDE [2006] : « *Perspectives économiques en Afrique 2005-2006 : Bénin* », pp. 145-161.

ONU [2000] : « *Déclaration du Millénaire* ». Résolution adoptée par l'Assemblée générale à la 55^{ème} session, (Sept. 2000), 10p.

Owen, T. [2004] : « *Des difficultés et de l'intérêt de définir et évaluer la Sécurité Humaine* », Forum du Désarmement N°3, pp 17-27.

PNUD [1994] : « *Rapport Mondial sur le Développement Humain 1994. Les nouvelles dimensions de la sécurité* », Paris, Economica.

PNUD [2010] : « *Rapport Mondial sur le Développement Humain 2010. La vraie richesse des nations : Les chemins du développement humain* », 254 p.

PNUD, Bureau Régional pour les Etats Arabes [2009] : « *Rapport Arabe sur le Développement Humain 2009. Les défis de la sécurité humaine dans les pays arabes* », Le rapport en bref, 22 p.

République du Bénin [2006] : « *Orientations Stratégiques de Développement du Bénin 2006-2011 : le Bénin émergent* », 84p.

République du Bénin [2011a] : « *Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, SCRP 2011-2015* », Document adopté en Conseil de Ministres le 16 mars 2011, 189p.

République du Bénin [2011b] : « *Rapport d'Avancement 2010 de la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté (SCRP)* », (Juin 2011), 217p.

République du Bénin et PNUD-Bénin [2011] : « *Rapport National sur le Développement Humain 2010-2011 : Sécurité Humaine et Développement Humain au Bénin* », 208p.

République du Bénin, SNUB et Banque Mondiale [2010] : « *Inondations au Bénin : Rapport d'Evaluation des Besoins Post Catastrophe* », Rapport provisoire, (Déc. 2010), 143p.

SNUB et INSAE [2009] : « *Analyse Globale de la Vulnérabilité, de la Sécurité Alimentaire et de la Nutrition (AGVSAN)* », (Mai 2009), 152p.

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire du Module « Sécurité Humaine » de l'enquête EMICoV 2015

SECURITE ECONOMIQUE (SE)

SE1. Comment vous représentez-vous votre situation économique maintenant par rapport à il y a 3 ans ?

(Choisir une seule modalité des 3 et inscrire son chiffre dans le cadre en face de la modalité choisie)

1. Meilleure 2. Identique 3. Pire

SE2. Selon vous, qu'est-ce qui a représenté pour vous une menace pour vos conditions économiques au cours de ces trois dernières années (03) et dans quelle mesure ?

	1. Menace très faible	2. Menace faible	3. Menace assez forte	4. Menace forte	5. Menace très forte
A. Manque d'accès à l'emploi rémunéré					<input type="checkbox"/>
B. Chocs économiques national et international (augmentation du prix du pétrole, crise financière et économique)					<input type="checkbox"/>
C. Instabilité économique régionale					<input type="checkbox"/>
D. Absence de financement des activités					<input type="checkbox"/>
E. Autre _____					<input type="checkbox"/>

SE3. Sur une échelle de 1 à 10, veuillez nous dire à partir de quel niveau ces menaces sont devenues insupportables pour vous au cours des trois (03) dernières années ?

A. Manque d'accès à l'emploi rémunéré										
B. Chocs économiques national et international (augmentation du prix du pétrole, crise financière et économique)										
C. Instabilité économique régionale										
D. Absence de financement des activités										
E. Autre _____										

SE4. (Ancien SE2) Pour les prochaines années, selon vous, qu'est-ce qui représentera une menace pour vos conditions économiques et dans quelle mesure ?

A. Persistance de la pauvreté	1	2	3	4	5
B. Manque d'accès à l'emploi rémunéré	1	2	3	4	5
C. Chocs économiques national et international (augmentation du prix du pétrole, crise finance et économique)	1	2	3	4	5
D. Participation aux obsèques d'un membre de la famille	1	2	3	4	5
C. Décès d'un membre pilier de la famille	1	2	3	4	5
E. Augmentation du prix des intrants agricoles	1	2	3	4	5
F. Instabilité économique régionale	1	2	3	4	5
G. Instabilité des frontières	1	2	3	4	5
H. Absence de financement des activités	1	2	3	4	5
I. Faiblesse des activités commerciales	1	2	3	4	5
J. Autre _____	1	2	3	4	5

SE5. Parmi les stratégies ou actions citées ci-dessous, lesquelles ont été mises en œuvre par votre ménage pour éviter une pire situation de vos conditions économiques au cours des trois (03) dernières années ?

Stratégies ou actions	
1. Augmentation de la production et extension de la superficie cultivée	<input type="checkbox"/>
2. Recherche de nouveaux débouchés en termes d'emplois ou de diversification des activités	<input type="checkbox"/>
3. Augmentation de l'épargne	<input type="checkbox"/>
4. Réduction des dépenses	<input type="checkbox"/>
5. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SS4. (Ancien SS2) Pour les prochaines années, selon vous, qu'est-ce qui représentera une menace pour vos conditions économiques et dans quelle mesure ?

A. Alimentation malsaine	1	2	3	4	5
B. Manque d'accès aux soins essentiels	1	2	3	4	5
C. Manque de moyens financiers	1	2	3	4	5
D. VIH/SIDA	1	2	3	4	5
E. Prédilection forte des enfants aux maladies	1	2	3	4	5
F. Absence ou insuffisance d'infrastructures	1	2	3	4	5
G. Diffusion des maladies contagieuses	1	2	3	4	5
H. Autre _____	1	2	3	4	5

SS5. Parmi les stratégies ou actions citées ci-dessous, lesquelles vous avez mises en œuvre au cours des trois (03) dernières années pour éviter un pire état de santé ?

Stratégies ou actions	
1. Avoir une alimentation saine	<input type="checkbox"/>
2. Observer les règles d'hygiène	<input type="checkbox"/>
3. Se soigner à temps ou se faire soigner dans un centre de santé	<input type="checkbox"/>
4. Prévenir les maladies	<input type="checkbox"/>
5. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SS6. Selon vous, lesquelles des stratégies ou actions citées ci-dessous ont été mises en œuvre par les autorités locales pour éviter une pire situation économique à vous et à vos proches au cours des trois (03) dernières années ?

Stratégies ou actions	
1. la Création d'emplois bien rémunérés ou salariés	<input type="checkbox"/>
2. la Facilitation de l'accès au crédit et au microcrédit	<input type="checkbox"/>
3. la lutte contre la pauvreté (aide apportée aux pauvres)	<input type="checkbox"/>
4. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SS7. Selon vous, lesquelles des stratégies ou actions citées ci-dessous ont été mises en œuvre par le Gouvernement au niveau national pour éviter un pire état de santé à vous et à vos proches au cours des trois (03) dernières années ?

Stratégies ou actions	
1. la construction des centres de santé et le renforcement des infrastructures	<input type="checkbox"/>
2. la sensibilisation des populations	<input type="checkbox"/>
3. Amélioration de l'accès aux soins essentiels et aux soins d'urgence	<input type="checkbox"/>
4. la subvention et l'apport de médicaments	<input type="checkbox"/>
5. la gratuité des soins médicaux	<input type="checkbox"/>
6. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SS8. (Ancien SS5) Selon vous, pour les prochaines années, quelle mesure de politique le Gouvernement doit mettre en œuvre au niveau national pour éviter un pire état de santé que votre santé actuelle ?

1. _____
2. _____
3. _____

SECURITE PERSONNELLE (SP)

SP1 Comment vous représentez-vous votre sécurité personnelle et celle de vos enfants maintenant par rapport à il y a 3 ans ?

(Choisir une seule modalité des 3 et inscrire son chiffre dans le cadre en face de la modalité choisie)

1. Meilleure
2. Identique
3. Pire

SP2. Selon vous, qu'est-ce qui a représenté pour votre sécurité personnelle et celle de vos enfants une menace au cours de ces trois (03) dernières années et dans quelle mesure ?

	1. Menace très faible	2. Menace faible	3. Menace assez forte	4. Menace forte	5. Menace très forte
A. Traite des enfants (exploitation des enfants, etc.)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B. Taxis-motos communément appelés « Zémidjan »		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. Banditisme		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D. les actes de violences (viol, violences conjugales)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E. Autre _____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SP3. Sur une échelle de 1 à 10, veuillez nous dire à partir de quel niveau ces menaces sont devenues insupportables pour vous au cours des trois (03) dernières années ?

A. Traite des enfants (exploitation des enfants, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B. Taxis-motos communément appelés « Zémidjan »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. Banditisme	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
D. les actes de violences (viol, violences conjugales)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
E. Autre _____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SP4. (Ancien SP2) Pour les prochaines années, selon vous, qu'est-ce qui représentera une menace pour votre sécurité personnelle et celle de vos enfants et dans quelle mesure ?

A. Exploitation de vos enfants	<input type="checkbox"/>				
B. Vol domestique	<input type="checkbox"/>				
C. Violence familiale	<input type="checkbox"/>				
D. Vol de moto	<input type="checkbox"/>				
E. Vol de voiture	<input type="checkbox"/>				
F. Cambriolage	<input type="checkbox"/>				
G. Autre type de brigandage	<input type="checkbox"/>				
H. Violence sexuelle/viol	<input type="checkbox"/>				
I. Conflit foncier	<input type="checkbox"/>				
J. Autre crime violent	<input type="checkbox"/>				
K. Meurtre	<input type="checkbox"/>				
L. Autre _____	<input type="checkbox"/>				

SP5. Parmi les stratégies ou actions citées ci-dessous, lesquelles vous avez mises en œuvre au cours des trois (03) dernières années pour vous mettre à l'abri des menaces à votre sécurité personnelle et celle de vos enfants ?

Stratégies ou actions	
1. Assurer votre propre sécurité (renforcer la sécurité, lutter contre le vol, rester vigilant)	<input type="checkbox"/>
2. Eviter les sorties nocturnes et se méfier davantage des inconnus	<input type="checkbox"/>
3. Eviter l'exploitation des enfants	<input type="checkbox"/>
4. Assurer une bonne éducation des enfants	<input type="checkbox"/>
5. Eviter les conflits	<input type="checkbox"/>
6. protéger et veiller sur vos enfants	<input type="checkbox"/>
7. Eviter les violences familiales	<input type="checkbox"/>
8. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SP6. Selon vous, lesquelles des stratégies ou actions citées ci-dessous ont été mises en œuvre par les autorités locales pour vous mettre à l'abri des menaces à votre sécurité personnelle et celle de vos enfants au cours des trois (03) dernières années ?

Stratégies ou actions	
1. Renforcement de la sécurité	<input type="checkbox"/>
2. Ecoute de la population en vue d'une meilleure collaboration	<input type="checkbox"/>
4. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SP7. Selon vous, lesquelles des stratégies ou actions citées ci-dessous ont été mises en œuvre par le Gouvernement au niveau national pour vous mettre à l'abri des menaces à votre sécurité personnelle et celle de vos enfants au cours des trois (03) dernières années ?

Stratégies ou actions	
1. renforcer sécurité	<input type="checkbox"/>
2. lutter contre le travail des enfants	<input type="checkbox"/>
3. Punir les malfrats	<input type="checkbox"/>
4. Equiper les services de sécurité	<input type="checkbox"/>
5. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SP8. (Ancien SP5) Selon vous, pour les prochaines années, quelles mesures de politique le Gouvernement doit mettre en œuvre au niveau national pour vous mettre à l'abri des menaces à votre sécurité personnelle et celle de vos enfants ?

1. _____
2. _____
3. _____

SECURITE ALIMENTAIRE (SA)

SA1 Comment vous représentez-vous votre sécurité alimentaire maintenant par rapport à il y a 3 ans ?

(Choisir une seule modalité des 3 et inscrire son chiffre dans le cadre en face de la modalité choisie)

1. Meilleure 2. Identique 3. Pire

SA2. Selon vous, qu'est-ce qui a représenté pour votre sécurité alimentaire une menace au cours de ces trois (03) dernières années et dans quelle mesure ?

	1. Menace très faible 2. Menace faible 3. Menace assez forte 4. Menace forte 5. Menace très forte
A. Risques environnementaux (sécheresse, inondations, feux de brousse, maladies des cultures et du bétail, criquets pèlerins)	<input type="checkbox"/>
B. Hausse des prix des produits alimentaires	<input type="checkbox"/>
C. Croissance démographique	<input type="checkbox"/>
D. Exode rural (départ des jeunes de campagnes vers le ville pour faire par exemple le zémidjan, etc.)	<input type="checkbox"/>
E. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SA3. Sur une échelle de 1 à 10, veuillez nous dire à partir de quel niveau ces menaces sont devenues insupportables pour vous au cours des trois (03) dernières années ?

A. Risques environnementaux (sécheresse, inondations, feux de brousse, maladies des cultures et du bétail, criquets pèlerins)	<input type="checkbox"/>
B. Hausse des prix des produits alimentaires	<input type="checkbox"/>
C. Croissance démographique	<input type="checkbox"/>
D. Exode rural (départ des jeunes de campagnes vers le ville pour faire par exemple le zémidjan)	<input type="checkbox"/>
E. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SA4. (Ancien SA2) Pour les prochaines années, selon vous, qu'est-ce qui représentera une menace pour votre sécurité alimentaire et dans quelle mesure ?

A. Mauvaise conditions climatiques (Pluies tardives/sécheresse ou Pluies diluviennes/inondations)	<input type="checkbox"/>				
B. Criquets pèlerins / insectes/ infestation	<input type="checkbox"/>				
C. Maladies des cultures	<input type="checkbox"/>				
D. Feu de brousse / incendie	<input type="checkbox"/>				
E. Epidémie humaine (méningite, etc.)	<input type="checkbox"/>				
F. Décès d'un membre actif du ménage	<input type="checkbox"/>				
G. Perte / manque d'emploi d'un membre du ménage	<input type="checkbox"/>				
H. Revenu réduit d'un membre du ménage	<input type="checkbox"/>				
I. Maladies inhabituelles du bétail	<input type="checkbox"/>				
J. Augmentations du prix d'achat des produits alimentaires	<input type="checkbox"/>				
K. Augmentations du prix d'achat des produits non alimentaires	<input type="checkbox"/>				
L. Augmentations du prix d'achat des intrants agricoles (semences, engrais, etc.)	<input type="checkbox"/>				
M. Augmentations du prix d'achat des aliments pour bétail	<input type="checkbox"/>				
N. Baisse du prix de vente des produits agricoles	<input type="checkbox"/>				
O. Baisse du prix de vente du bétail/ produits de l'élevage	<input type="checkbox"/>				
P. Baisse de l'accès au crédit	<input type="checkbox"/>				
Q. Conflits / Violence	<input type="checkbox"/>				
R. Non disponibilité des intrants agricoles (engrais, semence, etc.)	<input type="checkbox"/>				
S. Exode rural	<input type="checkbox"/>				
T. Développement de l'activité de taxe dans la localité	<input type="checkbox"/>				
U. Autres chocs _____	<input type="checkbox"/>				

SA5. Parmi les stratégies ou actions citées ci-dessous, lesquelles vous avez mises en œuvre au cours des trois (03) dernières années pour vous mettre à l'abri des menaces à la sécurité alimentaire ?

Stratégies ou actions	
1. Augmentation de la production agricole	<input type="checkbox"/>
2. Constitution de réserves alimentaires	<input type="checkbox"/>
3. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SA6. Selon vous, lesquelles des stratégies ou actions citées ci-dessous ont été mises en œuvre par les autorités locales pour vous mettre à l'abri des menaces à la sécurité alimentaire au cours des trois (03) dernières années ?

Stratégies ou actions	
1. lutte contre l'exode rural	_
2. Formation / Assistance technique aux paysans	_
3. Contrôle des prix des produits alimentaires	_
4. Aide financière aux exploitants agricoles	_
5. Autre _____	_ _

SA7. Selon vous, lesquelles des stratégies ou actions citées ci-dessous ont été mises en œuvre par le Gouvernement au niveau national pour vous mettre à l'abri des menaces à la sécurité alimentaire au cours des trois (03) dernières années ?

Stratégies ou actions	
1. Subvention ou réduction des prix des intrants agricoles (semences, etc.)	_
2. Mise à la disposition des agriculteurs de tracteurs	_
3. Diminution du prix des produits alimentaires	_
4. Autre _____	_ _

SA8. (Ancien SA5) Selon vous, pour les prochaines années, quelle politique le Gouvernement doit mettre en œuvre au niveau national pour vous mettre à l'abri des menaces à votre sécurité alimentaire ?

1. _____
2. _____
3. _____

SN5. Parmi les stratégies ou actions citées ci-dessous, lesquelles vous avez mises en œuvre au cours des trois (03) dernières années pour vous faire éviter une pire condition environnementale ?

Stratégies ou actions	
1. Eviter le déboisement, la déforestation et les feux de brousse	<input type="checkbox"/>
2. Protéger et assainir l'environnement (canaliser l'eau en période de pluie, etc.)	<input type="checkbox"/>
3. Reboiser	<input type="checkbox"/>
4. Assurer une bonne gestion des ordures et eaux usées (abonnement aux services de collecte des ordures, installer convenablement les poubelles, etc.)	<input type="checkbox"/>
5. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SN6. Selon vous, lesquelles des stratégies ou actions citées ci-dessous ont été mises en œuvre par les autorités locales pour faire éviter une pire condition environnementale à vous et à vos proches au cours des trois (03) dernières années ?

Stratégies ou actions	
1. Interdiction du déboisement, de la déforestation et des feux de brousse	<input type="checkbox"/>
2. Protection et assainissement de l'environnement (sanctionner le dépôtage, sauvage, construire des latrines publiques, etc.)	<input type="checkbox"/>
3. Reboisement	<input type="checkbox"/>
4. Bonne gestion des ordures et eaux usées	<input type="checkbox"/>
5. Sensibilisation	<input type="checkbox"/>
6. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SN7. Selon vous, lesquelles des stratégies ou actions citées ci-dessous ont été mises en œuvre par le Gouvernement au niveau national pour faire éviter une pire condition environnementale à vous et à vos proches au cours des trois (03) dernières années ?

Stratégies ou actions	
1. Interdiction du déboisement, de la déforestation et des feux de brousse	<input type="checkbox"/>
2. Reboisement	<input type="checkbox"/>
3. Protection et assainissement de l'environnement (construction des latrines publiques, encourager l'achat des motos non polluantes, etc.)	<input type="checkbox"/>
4. Facilitation de l'accès à l'eau potable	<input type="checkbox"/>
5. Sensibilisation	<input type="checkbox"/>
6. Bonne gestion des ordures et des eaux usées (voirie, centres de traitement des déchets, etc.)	<input type="checkbox"/>
7. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SN8. (Ancien SN5) Selon vous, pour les prochaines années, quelle politique le Gouvernement doit mettre en œuvre au niveau national pour faire éviter une pire condition environnementale à vous et à vos proches ?

1. _____
2. _____
3. _____

SECURITE COMMUNAUTAIRE (SC)

Sc1 Comment vous représentez-vous votre sécurité communautaire maintenant par rapport à il y a 3 ans ?

(Choisir une seule modalité des 3 et inscrire son chiffre dans le cadre en face de la modalité choisie)

1. Meilleure 2. Identique 3. Pire

SC2. Selon vous, qu'est-ce qui a représenté une menace pour votre sécurité au sein de votre communauté au cours de ces trois (03) dernières années et dans quelle mesure ?

	1. Menace très faible	2. Menace faible	3. Menace assez forte	4. Menace forte	5. Menace très forte
A. Pertes des valeurs traditionnelles		<input type="checkbox"/>			
B. violences interethniques et intergroupes			<input type="checkbox"/>		
C. Exclusion sociale			<input type="checkbox"/>		
D. Autre _____				<input type="checkbox"/>	

SC3. Sur une échelle de 1 à 10, veuillez nous dire à partir de quel niveau ces menaces sont devenues insupportables pour vous au cours des trois (03) dernières années ?

A. Pertes des valeurs traditionnelles		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
B. violences interethniques et intergroupes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
C. Exclusion sociale		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
D. Autre _____		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

SC4. (Ancien SC2) Pour les prochaines années, selon vous, qu'est-ce qui représentera une menace pour votre sécurité environnementale et dans quelles mesures ?

- A. Discrimination en matière d'accès aux ressources de la localité
 B. Violence intergroupe
 C. Violence interethnique
 D. Exclusion sociale
 E. Pertes des valeurs traditionnelles
 F. Manque de cohésion sociale régionale
 G. Autres _____

1	2	3	4	5
1	2	3	4	5
1	2	3	4	5
1	2	3	4	5
1	2	3	4	5
1	2	3	4	5

SC5. Parmi les stratégies ou actions citées ci-dessous, lesquelles vous avez mises en œuvre au cours des trois (03) dernières années pour vous faire éviter une pire condition de sécurité communautaire ?

Stratégies ou actions	
1. Eviter les conflits intergroupes	<input type="checkbox"/>
2. Eviter la violence	<input type="checkbox"/>
3. Vivre dans la solidarité	<input type="checkbox"/>
4. Lutter contre l'exclusion sociale	<input type="checkbox"/>
5. Lutter contre la perte des valeurs traditionnelles	<input type="checkbox"/>
6. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SC6. Selon vous, lesquelles des stratégies ou actions citées ci-dessous ont été mises en œuvre par les autorités locales pour faire éviter une pire condition de sécurité communautaire au cours des trois (03) dernières années ?

Stratégies ou actions	
1. Œuvrer à la cohésion sociale	<input type="checkbox"/>
2. Lutter contre l'exclusion sociale	<input type="checkbox"/>
3. Sauvegarder les valeurs traditionnelles	<input type="checkbox"/>
4. Promouvoir l'unité nationale	<input type="checkbox"/>
5. Lutter contre les violences ethniques	<input type="checkbox"/>
6. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SC7. Selon vous, lesquelles des stratégies ou actions citées ci-dessous ont été mises en œuvre par le Gouvernement au niveau national pour faire éviter une pire condition de sécurité communautaire au cours des trois (03) dernières années ?

Stratégies ou actions	
1. Lutter contre l'exclusion sociale	
2. Lutter contre les pertes de valeurs traditionnelles	
3. Lutter contre les violences intergroupes	
4. Lutter pour la culture de la paix	
5. Promouvoir l'union	
6. Lutter contre la discrimination	
7. Autre _____	

SC8. (Ancien SC5) Selon vous, pour les prochaines années, quelle politique le Gouvernement doit-il mettre en œuvre au niveau national pour faire éviter une pire condition de de sécurité communautaire ?

1. _____
2. _____
3. _____

SP7. Selon vous, lesquelles des stratégies ou actions citées ci-dessous ont été mises en œuvre par le Gouvernement au niveau national pour faire éviter une éviter une dégradation de la situation politique au cours des trois (03) dernières années ?

Stratégies ou actions	
1. promouvoir la bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>
2. Lutter contre la corruption	<input type="checkbox"/>
3. Sauvegarder la paix et les acquis de la démocratie	<input type="checkbox"/>
4. Respecter les droits de l'homme	<input type="checkbox"/>
5. Lutter contre l'impunité	<input type="checkbox"/>
6. Autre _____	<input type="checkbox"/>

SP8. (Ancien SP5) Selon vous, pour les prochaines années, quelle politique le Gouvernement doit-il mettre en œuvre pour éviter une dégradation de la situation politique actuelle ?

1. _____
2. _____
3. _____

Annexe 2 : Lexique des indicateurs

A2.1. Lexique des indicateurs de base de l'IFSH

Expressions, termes	Définition, signification
Sécurité économique	La sécurité économique évoque l'assurance que « les personnes disposent d'un moyen de subsistance et qu'en cas de destruction de celui-ci, elles sont assurées de pouvoir recevoir une aide sociale pour subvenir aux besoins essentiels à la survie ». Elle est menacée par la pauvreté, l'extrême pauvreté et le chômage.
<i>Incidence de pauvreté monétaire</i>	<i>L'incidence de la pauvreté globale (P₀) est le pourcentage de la population (ou de ménages) qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires représentés par le seuil de pauvreté. Généralement, P₀ est présentée en pourcentage.</i>
<i>Ecart de pauvreté monétaire</i>	<i>L'écart de pauvreté est une mesure du déficit de pauvreté de la population entière. En l'occurrence, la notion de « déficit de pauvreté » traduit les ressources qui seraient nécessaires pour extraire tous les pauvres de leur situation par des transferts de liquidités parfaitement ciblés.</i>
<i>Indice de sévérité de pauvreté monétaire</i>	<i>La sévérité de la pauvreté (P₂) donne des indications sur « l'écart » de pauvreté, mais mesure surtout l'inégalité parmi les pauvres. Elle attribue une pondération plus importante aux ménages situés à une plus grande distance du seuil de pauvreté. La prise en compte de la sévérité permet d'évaluer les conditions de vie des plus pauvres qui ne peuvent pas sortir de la pauvreté sans action ou assistance extérieure.</i>
<i>Indice (d'inégalité) de Gini</i>	<i>L'indice ou le coefficient de Gini est un indicateur de concentration qui permet de mesurer l'inégalité dans la répartition d'une quantité, notamment le revenu. Plus il est proche de 1, plus l'inégalité est prononcée.</i>
<i>Ratio emploi population des 15 ans et plus</i>	<i>Ce ratio indique la part de la population des 15 ans et plus effectivement en activité.</i>
<i>Taux de salarisation</i>	<i>Le taux de salarisation indique le niveau général d'emploi salarié au sein de la population pourvue d'emploi. Il s'obtient en divisant le nombre total d'individus exerçant un emploi salarié par le nombre total d'individus ayant un emploi.</i>
<i>Taux d'accès au microcrédit</i>	<i>Le taux d'accès au microcrédit est rapport entre le nombre total d'individus ayant accès au microcrédit et la population totale.</i>
Sécurité alimentaire	La sécurité alimentaire signifie « l'accès matériel et économique à la nourriture pour tous et à tout moment ». Elle est confrontée à la menace de la faim et de la famine.
<i>Taille moyenne du ménage</i>	<i>Cet indicateur mesure le nombre moyen de personnes par ménage. Pour une localité donnée, il s'obtient en rapportant le nombre de personnes dans tous les ménages au nombre total de ménages recensés dans la localité.</i>
<i>Indice de pauvreté alimentaire</i>	<i>C'est le pourcentage de ménages en insécurité alimentaire. Il est mesuré à partir du score de consommation alimentaire (SCA) qui reflète la situation de sécurité alimentaire des ménages au moment de l'enquête (voir AGVSAN pour plus de détail).</i>
<i>(Incidence de) l'insuffisance pondérale des enfants de 0 à 59 mois</i>	<i>L'insuffisance pondérale est caractérisée par un faible rapport poids/âge. Elle traduit une malnutrition présente et passée. Il s'agit d'un indice combiné d'autant qu'un déficit de poids par rapport à l'âge peut être provoqué par la malnutrition aiguë comme par la malnutrition chronique.</i>
<i>Taux d'inflation</i>	<i>Le taux d'inflation considéré ici est celui déterminé dans les pays de l'UEMOA en référence à l'IHPC. Il exprime la variation relative de l'indice des prix à la consommation de l'année n (moyenne sur les douze mois) et de l'année n-1. Il ne porte que sur les biens de consommation des ménages.</i>
Sécurité sanitaire	La sécurité sanitaire évoque l'assurance que les personnes jouissent « d'une faible exposition à la maladie et d'un accès élevé aux services de santé ». Elle vise à garantir un minimum de protection contre les maladies et les modes de vie à risques. Les études du PNUD [RMDH 1994] ont révélé qu'indépendamment du niveau de développement des pays, les menaces à la sécurité sanitaire sont habituellement plus importantes pour les populations pauvres en milieu rural qu'en milieu urbain, et en particulier pour les personnes vulnérables (enfants, femmes, personnes âgées, porteurs de différents handicaps). Cette situation est liée à la malnutrition et à l'accès limité aux soins de santé primaires, à l'eau potable et aux autres besoins de base.
<i>Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable</i>	<i>Il s'obtient par le rapport entre le nombre de ménages ayant accès à l'eau potable et le nombre total de ménages</i>
<i>Taux de mortalité infantile</i>	<i>Il fournit des indications sur la mortalité des enfants de moins d'un an et s'obtient par la formule suivante : 1.000 × (nombre de décès d'enfants de moins d'un an / naissances vivantes).</i>
<i>Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes</i>	<i>Cet indicateur mesure la mortalité maternelle. Il s'obtient par la formule : 100.000 × (Nombre de décès maternels)/(Naissances vivantes)</i>

Expressions, termes	Définition, signification
Taux d'incidence du paludisme pour 1.000 habitants	C'est le rapport entre le nombre de nouveaux cas de paludisme au cours de l'année et le total de la population = (Nombre de nouveaux cas de paludisme/population totale) × 1.000
Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 6 à 59 mois	Elle se détermine comme suit : $100 \times (\text{Nombre d'anciens cas de malnutrition} + \text{nombre de nouveaux cas de malnutrition d'enfants de moins de 5 ans souffrant d'une insuffisance pondérale}) / \text{Nombre total d'enfants de moins de 5 ans}$
Taux de fréquentation des services de santé	Appelé taux d'utilisation des services de santé, il désigne le nombre de consultations pendant une période, rapporté à la population desservie en milieu de période. On définit par ailleurs la population ayant accès aux services de santé ou encore population desservie comme le pourcentage de population qui peut se rendre en moins d'une heure dans les centres de santé locaux, à pied ou en utilisant tout autre moyen de déplacement = $100 \times (\text{Nombre de consultations pendant une période}) / (\text{Population desservie en milieu de période})$
Taux de couverture en soins prénatals	Pour les données de routine = Pourcentage des nouvelles consultantes prénatales fréquentant les centres de santé par rapport au nombre de femmes enceintes attendues. Pour les données des Enquêtes démographiques et de santé (EDS) : % des mères d'enfants de moins de 3 ans (ou de 5 ans) ayant effectué au moins une visite prénatale lors des grossesses survenues pendant les 3 dernières années.
Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié	Naissances survenues sous la supervision d'un professionnel de la santé qualifié en pourcentage des naissances totales
Nombre d'habitants/Lits d'Hôpital de Zone	Ce ratio détermine le nombre d'habitants par lit d'hôpital de zone. Il mesure le degré d'équité dans la disponibilité et la répartition des lits (Nombre d'habitants/Nombre de lits dans l'hôpital de zone)
Ratio habitants par médecin	Ce ratio détermine le nombre d'habitants par unité de personnel de santé (médecin dans le cas présent). Il mesure le degré d'équité dans la répartition des médecins
Ratio habitants par infirmier	Ce ratio détermine le nombre d'habitants par unité de personnel de santé infirmier (dans le cas présent). Il mesure le degré d'équité dans la répartition des infirmiers.
Ratio habitants par sage-femme	Ce ratio détermine le nombre d'habitants par unité de personnel de santé (Sage-femme dans le cas présent). Il mesure le degré d'équité dans la répartition des sages-femmes.
Sécurité environnementale	La sécurité environnementale « évoque la prévention contre les menaces de pollution, de dégradation de l'environnement et de l'épuisement des ressources naturelles, mettant en danger la survie des personnes ». Dans les pays en développement, le manque d'eau potable est l'une des principales menaces liées à l'environnement, tandis que dans les pays développés, l'un des défis majeurs concerne la pollution de l'air. Le réchauffement climatique, causé par les émissions de gaz à effets de serre, constitue également l'une des principales atteintes à la sécurité environnementale.
Pourcentage de ménages ne disposant pas de latrines/toilettes	$100 \times \text{Nombre de ménages ne disposant ni de latrines ni de toilettes} / \text{Nombre total de ménages}$
Proportion de la population desservie par la pré-collecte des déchets	$100 \times \text{Nombre de ménages desservis par la pré-collecte des déchets} / \text{Nombre total de ménages}$
Proportion de la population utilisant le bois de chauffe et le charbon comme mode de cuisson	$100 \times \text{Nombre de ménages utilisant le bois de chauffe et le charbon comme mode de cuisson} / \text{Nombre total de ménages}$
Nouvelle superficie reboisée dans l'année (en ha)	Superficie (en ha) de terre ayant bénéficié d'une nouvelle mise en terre de plants dans l'année
Taux d'infection respiratoire aiguë (moins de 5 ans)	$100 \times (\text{Nombre d'enfants de moins de 5 ans souffrant ou ayant souffert au cours de l'année d'infection respiratoire aiguë}) / (\text{Nombre total d'enfant de moins de 5 ans enregistrés en consultation})$
Emission de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	Volume total de CO ₂ émis rapporté à la population totale. Cela inclut les émissions de CO ₂ issues de la combustion de fuels fossiles et des cimenteries, ainsi que le CO ₂ produit lors de la consommation de fuels solides, liquides et gazeux.
Sécurité personnelle	La sécurité personnelle « se concentre sur la protection des personnes contre la violence physique ». Elle est contrariée par des menaces qui peuvent prendre plusieurs formes, notamment des menaces exercées par l'Etat envers ses propres citoyens, par des Etats étrangers, des groupes de personnes (tensions ethniques, religieuses), ou encore des menaces à l'encontre des femmes ou des enfants, en raison de leur vulnérabilité et de leur dépendance.
Proportion de femmes victimes de violences (Proportion de femmes qui ont été forcées à vivre avec une personne qu'elles ne connaissent pas ou qu'elles n'aiment pas au cours des douze derniers mois)	Rapport entre le nombre de femmes âgées de 15 ans ou plus forcées à vivre avec une personne qu'elles ne connaissent pas ou qu'elles n'aiment pas au cours des douze derniers mois, et le nombre total de femmes de cette tranche d'âge.
Taux d'activité des 10 à 14 ans révolus	C'est le rapport entre le nombre d'enfants de cette tranche d'âge travailleurs enregistrés à la période t et la population totale de cette tranche d'âge à la même période t.

Expressions, termes	Définition, signification
Taux de scolarisation des 6 à 14 ans révolus	C'est le rapport entre le nombre d'enfants de cette tranche d'âge fréquentant l'école enregistrés à la période t, et la population totale de cette tranche d'âge à la même période t.
Taux de blessés des accidents de la route	Rapport entre le nombre de blessés liés aux accidents de la route et le nombre de victimes d'accidents de la route.
Taux de décès des accidents de la route	Rapport entre le nombre de décès sur le coup d'accidents de la route ou dans la période de six jours après et le nombre de victimes d'accident de la route.
Sécurité communautaire	La sécurité communautaire « répond au souci de conserver l'intégrité de la diversité culturelle ». Elle part du principe que la plupart des personnes tirent leur sécurité de leur appartenance à un groupe social (famille, communauté, organisation, groupement politique, groupe ethnique, etc.). Cette sécurité peut être menacée par des tensions survenant entre ces groupes en raison, entre autres, de la concurrence pour l'accès limité aux opportunités et aux ressources.
Pourcentage de personnes percevant une plus grande sécurité foncière	$100 \times$ Nombre de personnes (de ménages) percevant une plus grande sécurité foncière / Population totale (nombre total de ménages) dans la localité concernée.
Sécurité politique	La sécurité politique « garantit le respect des libertés et droits humains fondamentaux ». Elle est menacée par l'arbitraire et la répression. Le rapport 2011 d'Amnesty International recense des violations aux droits humains (répression politique, torture systématique, mauvais traitements, usage abusif de la force, disparitions...) dans 157 pays et territoires en 2010. Les violations des droits humains sont plus fréquentes en périodes électorales ou de crises politiques qu'en dehors de ces périodes. Outre la répression, les gouvernements mettent en œuvre des stratégies visant à contrôler l'information et à canaliser les idées [PNUD, RMDH 1994].
Nombre de violations des droits syndicaux	Cet indicateur recense le nombre de violations des droits syndicaux intervenues au cours d'une année. Il est fourni par la Confédération Syndicale Internationale qui publie un rapport annuel sur les violations des droits syndicaux dans le monde (Cf. http://survey.itus-csi.org).
Taux d'occupation des prisons civiles	Rapport entre l'effectif des incarcérés d'une cellule de détention et l'effectif prévu pour cette cellule.
Nombre de détenus en attente de jugement pour un condamné	Rapport entre les inculpés et les prévenus qui sont en instance d'être jugés et les condamnés qui subissent une peine privative de liberté. Le détenu est une personne qui subit une peine privative de liberté ou qui est en instance de jugement et gardée dans un établissement pénitentiaire. L'inculpé, c'est une personne qui fait l'objet d'une inculpation (Acte par lequel le juge d'instruction ouvre une information contre une personne soupçonnée d'un délit ou d'un crime). Le prévenu c'est une personne poursuivie pour une infraction et qui n'a pas encore été jugée. Le condamné, c'est une personne qui a fait l'objet d'une condamnation définitive (Décision d'une juridiction prononçant une peine contre l'auteur d'une infraction).
Nombre d'habitants pour un magistrat	Ce ratio permet de voir la charge d'un magistrat par rapport à la population couverte de la zone dont relève le tribunal de première instance.
Taux de dossiers sortis par les TPI en fin de période	Cet indicateur mesure la part des dossiers pendants devant les tribunaux, effectivement traités et bouclés en fin de période.

A2.2. Lexique des indicateurs d'alerte

Expressions, termes	Définition, signification
Sécurité économique	
Mesures de restriction commerciale prises par le Nigeria	Toute mesure prise au Nigeria dans le sens de la limitation de l'accès des produits en provenance du Bénin sur son territoire ou vice-versa. Sont également prises en considération, les décisions de politique économique du Nigeria visant la libéralisation de son espace économique et qui se traduisent in fine par des perturbations économiques au Bénin
Variation de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail	L'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail permet de mesurer mensuellement l'évolution en volume de l'activité des entreprises relevant du secteur concerné. Il est élaboré chaque mois à partir des déclarations mensuelles faites par lesdites entreprises. L'indicateur retenu pour le mois m de l'année n est l'indice moyen sur les douze derniers mois (y compris le mois m considéré), comparé à l'indice moyen sur les douze derniers mois en décalant d'un an à compter du mois m de l'année $(n-1)$. Ce procédé est celui utilisé pour le calcul de l'inflation à partir de l'IHPC. Il permet d'éliminer les effets liés aux variations saisonnières et conjoncturelles, et donc d'obtenir un indicateur plus structurel.
Variation de la production cotonnière de l'année n	Production cotonnière de la campagne $n+1/n$ comparée à celle de la campagne $n/n-1$
Variation du nombre de chercheurs d'emplois salariés enregistrés	Variation du nombre de demandeurs d'emplois salariés enregistrés à l'ANPE entre deux périodes (deux trimestres notamment).
Taux de dégradation du portefeuille des banques	Ce ratio permet de calculer la qualité du portefeuille des banques. Il se détermine par le rapport entre les crédits en souffrance (impayés, douteux et litigieux) et le total des crédits.
Taux de dégradation du portefeuille des institutions de microfinance (IMF)	Ce ratio permet de calculer la qualité du portefeuille des IMF. Il se détermine par le rapport entre les crédits en souffrance (impayés, douteux et litigieux) et le total des crédits.
Sécurité sanitaire	
Morbidité	Le taux de morbidité est le rapport qui mesure l'incidence et la prévalence d'une certaine maladie.
Grève des agents de la santé	Mesure la fréquence, le nombre de mouvements de grève observés par les agents de santé, toutes catégories confondues.
Sécurité environnementale	
Inondations	<p>Une inondation est la submersion d'une zone (rapide ou lente) qui peut être provoquée de plusieurs façons, par des pluies importantes en durée et (ou) en intensité.</p> <p>Il existe trois principaux types d'inondations :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Par débordement direct : une inondation peut avoir lieu quand une rivière déborde donc le cours d'eau sort de son lit mineur pour occuper son lit majeur alors il envahit des vallées entières. – Par accumulation d'eau ruisselée : Lorsqu'il y a une capacité insuffisante d'infiltration, d'évacuation des sols ou du réseau de drainage lors de pluies anormales. Ces inondations peuvent se produire en zone urbanisée, en dehors du lit des cours d'eau proprement dit, quand font obstacle à l'écoulement normal des pluies intenses, l'imperméabilisation des sols et la conception de l'urbanisation et des réseaux d'assainissement. – Par débordement indirecte : Les eaux remontent dans à travers les nappes alluviales, dans les réseaux d'assainissement dans des points bas localisés... par effet de siphon. <p>Mais une inondation peut se traduire par d'autres phénomènes plus ou moins courant, notamment lors d'une tempête, d'un cyclone ou d'un raz de marée il y a souvent une submersion des zones littorales, lors de la destruction d'un ouvrage (barrages) ou lors des crues soudaines.</p>
Sécheresse	La sécheresse (ou sècheresse) est l'état normal ou passager du sol et/ou d'un environnement, correspondant à un manque d'eau, sur une période significativement longue pour qu'elle ait des impacts sur la flore naturelle ou cultivée, la faune sauvage ou les animaux d'élevage.

Expressions, termes	Définition, signification
<i>Taux de pollution atmosphérique</i>	<p>La pollution atmosphérique ou pollution de l'air est un type de pollution caractérisé par une altération des niveaux de qualité de pureté de l'air.</p> <p>Cette dégradation est généralement causée par un ou plusieurs éléments (particules, substances, matières...) dont les degrés de concentration et les durées de présence sont suffisants pour produire un effet toxique et/ou ecotoxique. Selon l'OMS, elle est responsable en 2010-2011 de plus de 2 millions de morts prématurées par an, surtout dans les pays à revenus moyens et dont 1.3 million directement dû à la pollution urbaine. Dans environ la moitié des cas, ce sont des pneumonies qui ont emporté des enfants de moins de cinq ans. L'OMS estime que ramener le taux de particules PM10 de 70 à 20 microgrammes par m³, la mortalité induite par la pollution de l'air chuterait de 15% (OMS [2011] : « Santé et qualité de l'air Aide-Mémoire N°313 »).</p>
Sécurité personnelle	
<i>Braquages</i>	Un braquage (en anglais : hold-up) est un vol à main armée dans le but de dérober de l'argent ou des objets de valeur. Dans la plupart des juridictions nationales le braquage est un crime.
<i>Trafic des enfants</i>	On parle de trafic d'enfants dès que ceux-ci sont déplacés à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières par la force, la coercition ou la ruse et placés dans des situations où ils sont exploités économiquement ou sexuellement. Les enfants victimes du trafic des enfants peuvent être exploités comme enfants soldats, travailleurs agricoles, domestiques, etc.
<i>Taux d'abandon dans le primaire</i>	<p>Le pourcentage d'élèves qui abandonnent une classe, un cycle ou un degré d'enseignement au cours d'une année scolaire donnée.</p> <p><i>Mode de calcul</i> : Diviser la somme du nombre de redoublants dans une année d'études donnée dans l'année scolaire t+1 et du nombre de promus en classe supérieure de la même cohorte inscrit dans la même année d'études lors de la précédente année scolaire t par l'effectif de la cohorte. Ensuite prendre le complément à 100 du résultat obtenu.</p>
Sécurité communautaire	
<i>Conflits</i>	<p>Rapport de forces se manifestant par un climat de tension extrême, de confrontation et/ou de luttes intenses entre personnes, entre groupes et entre organisations.</p> <p>Conflits interethniques : conflits entre groupes ethniques Conflits religieux : conflits entre différents groupes religieux Conflits liés à la transhumance : conflits entre éleveurs et producteurs agricoles à la faveur des déplacements des troupeaux à la recherche de pâturage</p>
Sécurité politique	
<i>Emprisonnement des hommes politiques et des leaders d'opinion</i>	Nombre ou fréquences d'emprisonnement des personnes du fait de leur appartenance à un groupe politique ou de leurs activités politiques
<i>Emprisonnement des journalistes</i>	Nombre ou fréquences d'emprisonnement des journalistes pour des faits généralement d'ordre politique
<i>Répression des mouvements de protestation des syndicats</i>	Interdiction ou intervention armée pour disperser des protestations des syndicats
<i>Recours à l'ordonnance présidentielle</i>	Mesure le nombre de fois dont le Chef de l'Etat a recours aux ordonnances

Annexe 3 : Synopsis des indicateurs de suivi et d'alerte de la Sécurité Humaine au Bénin

Dimensions	Indicateurs de suivi	Indicateurs d'alerte
Sécurité économique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Incidence de pauvreté monétaire 2. Ecart de pauvreté monétaire 3. Indice de sévérité de pauvreté monétaire 4. Indice (d'inégalité) de Gini 5. Ratio emploi population des 15 ans et plus 6. Taux de salarisation 7. Taux d'accès au microcrédit 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mesures de restriction commerciale prises par le Nigeria 2. Variation de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail 3. Variation de la production cotonnière de l'année n 4. Variation du nombre de chercheurs d'emplois salariés enregistrés 5. Taux de dégradation du portefeuille des banques 6. Taux de dégradation du portefeuille des institutions de microfinance (IMF)
Sécurité alimentaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taille moyenne du ménage 2. Indice de pauvreté alimentaire 3. Incidence de l'insuffisance pondérale des enfants de 0 à 59 mois 4. Taux d'inflation 	Cf. dispositif d'alerte de l'ONASA
Sécurité sanitaire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable 2. Taux de mortalité infantile 3. Taux de mortalité maternelle pour 100 000 naissances vivantes 4. Taux d'incidence du paludisme pour 1.000 habitants 5. Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 6 à 59 mois 6. Taux de fréquentation des services de santé 7. Taux de couverture en soins prénatals 8. Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié 9. Nombre d'habitants/Lits d'Hôpital de Zone 10. Ratio habitants par médecin 11. Ratio habitants par infirmier 12. Ratio habitants par sage-femme 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Morbidité 2. Grève des agents de la santé
Sécurité environnementale	<ol style="list-style-type: none"> 1. Pourcentage de ménages ne disposant pas de latrines/toilettes 2. Proportion de la population desservie par la pré-collecte des déchets 3. Proportion de la population utilisant le bois de chauffe et le charbon comme mode de cuisson 4. Nouvelle superficie reboisée dans l'année (en ha) 5. Taux d'infection respiratoire aigüe (moins de 5 ans) 6. Emission de CO₂ (tonnes métriques par habitant) 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Inondations 2. Sécheresse 3. Taux de pollution atmosphérique

Dimensions	Indicateurs de suivi	Indicateurs d'alerte
Sécurité personnelle	<ol style="list-style-type: none"> 1. Proportion de femmes victimes de violences (Proportion de femmes qui ont été forcées à vivre avec une personne qu'elles ne connaissent pas ou qu'elles n'aiment pas au cours des douze derniers mois) 2. Taux d'activité des 10 à 14 ans révolus 3. Taux de scolarisation des 6 à 14 ans révolus 4. Taux de blessés des accidents de la route 5. Taux de décès des accidents de la route 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Braquages 2. Trafic des enfants 3. Taux d'abandon dans le primaire
Sécurité communautaire	<p>Pourcentage de personnes percevant une plus grande sécurité foncière</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Conflits interethniques 2. Conflits religieux 3. Conflits liés à la transhumance
Sécurité politique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nombre de violations des droits syndicaux 2. Taux d'occupation des prisons civiles 3. Nombre de détenus en attente de jugement pour un condamné 4. Nombre d'habitants pour un magistrat 5. Taux de dossiers sortis par les TPI en fin de période 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Emprisonnement des hommes politiques et des leaders d'opinion 2. Emprisonnement des journalistes 3. Répression des mouvements de protestation des syndicats 4. Recours à l'ordonnance présidentielle

Annexe 4 : Seuils des indicateurs de suivi et formules de détermination des indices primaires pour l'IFSH (approche absolue)

Indicateurs	Caractère pro ou anti SH	Seuil minimal	Seuil maximal	Formule indice primaire transformé	Précisions
Sécurité économique					
Incidence de pauvreté monétaire	Anti SH	0	100	$1 - \frac{x_p - 0}{100 - 0}$	L'incidence de la pauvreté monétaire varie de manière absolue entre 0 (seuil minimal) et 100 (seuil maximal). L'indicateur étant anti-SH, l'indice primaire transformé= 1-indice primaire.
Ecart de pauvreté monétaire	Anti SH	0	1	$\frac{x_p - 0}{1 - 0}$	L'écart de pauvreté varie de manière absolue entre 0 (seuil minimal) et 1 (seuil maximal). Il s'agit d'un indicateur anti-SH donc l'indice primaire transformé= 1-indice primaire.
Indice de sévérité de pauvreté monétaire	Anti SH	0	1	$\frac{x_p - 0}{1 - 0}$	La sévérité de la pauvreté varie de manière absolue entre 0 (seuil minimal) et 1 (seuil maximal). Il s'agit d'un indicateur anti-SH donc l'indice primaire transformé= 1-indice primaire.
Indice d'inégalité de Gini	Anti SH	0	1	$\frac{x_g - 0}{1 - 0}$	L'indice de Gini varie de manière absolue entre 0 (seuil minimal) et 1 (seuil maximal). Il s'agit d'un indicateur anti-SH donc l'indice primaire transformé= 1-indice primaire.
Ratio emploi population des 15 ans et plus	Pro SH	0	100	$\frac{x_e - 0}{100 - 0}$	Le ratio « emploi population des 15 ans et plus » varie de manière absolue entre 0 (seuil minimal) et 100 (seuil maximal). L'indicateur étant pro-SH, l'indice primaire transformé=indice primaire.
Taux de salarisation	Pro SH	0	100	$\frac{x_s - 0}{100 - 0}$	Le taux de salarisation varie de manière absolue entre 0 (seuil minimal) et 100 (seuil maximal).
Taux d'accès au microcrédit	Pro SH	0	100	$\frac{x_m - 0}{100 - 0}$	Le taux d'accès au microcrédit varie de manière absolue entre 0 (seuil minimal) et 100 (seuil maximal).
Sécurité alimentaire					
Taille moyenne du ménage	Anti SH	1	10	$1 - \frac{x_y - 0}{10 - 0}$	La taille moyenne des ménages varie de manière absolue entre 1 (ménage à 1 individu) et 10 (nombre retenu au regard de l'Indice Synthétique de Fécondité le plus élevé qui est de 8 enfants environ, plus les deux parents). Il s'agit d'un indicateur anti-SH donc l'indice primaire transformé= 1-indice primaire.
Indice de pauvreté alimentaire	Anti SH	0	100	$1 - \frac{x_p - 0}{100 - 0}$	L'incidence de la pauvreté alimentaire varie de manière absolue entre 0 (plancher) et 100 (plafond). L'indicateur étant anti-SH, l'indice primaire transformé= 1-indice primaire.
Insuffisance pondérale des enfants de 0 à 59 mois	Anti SH	0	100	$1 - \frac{x_p - 0}{100 - 0}$	L'incidence de l'insuffisance pondérale varie de manière absolue entre 0 (plancher) et 100 (plafond). L'indicateur étant anti-SH, l'indice primaire transformé= 1-indice primaire.

Indicateurs	Caractère pro ou anti SH	Seuil minimal	Seuil maximal	Formule indice primaire transformé	Précisions
Taux d'inflation	Anti SH		3	$\begin{cases} 1 \text{ si } x_y \leq 3 \\ \left[\frac{3}{x_y} \right]^2 \\ = \frac{9}{x_y^2} \text{ si } x_y > 3 \end{cases}$	L'inflation fait l'objet d'un suivi au niveau de la Commission de l'UEMOA qui prescrit une valeur maximale de 3. Pour traduire le caractère hautement anti-SH de l'inflation qui affecte à la fois les composantes économique, alimentaire et sanitaire de la SH, il est retenu une formule quadratique inversée qui assure la continuité en 3. Ainsi, si le taux d'inflation observé est supérieur à 3 (seuil communautaire) alors l'indice transformé=9/(taux d'inflation) ² , sinon l'indice transformé=1
Sécurité sanitaire					
Pourcentage de ménages ayant accès à l'eau potable	Pro SH	0	100	$\frac{x_y - 0}{100 - 0}$	Le taux d'accès à l'eau potable varie de manière absolue entre 0 (plancher) et 100 (plafond).
Taux de mortalité infantile	Anti SH	1,79	175,9	$1 - \frac{x_y - 1,79}{175,9 - 1,79}$	En 2009-2010, le taux de mortalité infantile varie au plan mondial entre 1,79 (plus faible taux observé à Monaco) et 100 (taux maximal constaté en Angola) (Cf. site de l'index mundi http://www.indexmundi.com/g/r.aspx?v=29&l=fr). L'indicateur étant anti-SH, l'indice primaire transformé= 1 - indice primaire.
Taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes	Anti SH	2	1.400	$1 - \frac{x_y - 2}{1.400 - 2}$	En 2009-2010, le taux de mortalité maternelle pour 100.000 naissances vivantes varie au plan mondial entre 2 (plus faible taux observé en Grèce) et 1.400 (taux maximal constaté en Afghanistan) (Cf. site de l'index mundi http://www.indexmundi.com/g/r.aspx?v=29&l=fr). L'indicateur étant anti-SH, l'indice primaire transformé= 1 - indice primaire.
Taux d'incidence du paludisme pour 1.000 habitants	Anti SH	0	484,75	$1 - \frac{x_y - 0}{484,75 - 0}$	En 2009-2010, le taux d'incidence du paludisme pour 1.000 habitants varie au plan mondial entre 0=1/100000 (plus faible taux observé à El Salvador et en Azerbaïdjan (WDI 2008) et 484,75 (taux maximal constaté au Burundi). L'indicateur étant anti-SH, l'indice primaire transformé= 1 - indice primaire.
Prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 6 à 59 mois	Anti SH	0	100	$1 - \frac{x_y - 0}{100 - 0}$	Le taux de prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 6 à 59 mois varie de manière absolue entre 0 (plancher) et 100 (plafond). Il s'agit d'un indicateur anti-SH, donc l'indice primaire transformé= 1 - indice primaire.
Taux de fréquentation des services de santé	Pro SH	0	100	$\frac{x_y - 0}{100 - 0}$	Le taux de fréquentation des services de santé varie de manière absolue entre 0 (plancher) et 100 (plafond).

Indicateurs	Caractère pro ou anti SH	Seuil minimal	Seuil maximal	Formule indice primaire transformé	Précisions
Taux de couverture en soins prénatals	Pro SH	0	100	$\frac{x_y - 0}{100 - 0}$	Le taux de couverture en soins prénatals varie de manière absolue entre 0 (plancher) et 100 (plafond). Il s'agit d'un indicateur pro-SH, donc l'indice primaire transformé=indice primaire.
Taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié	Pro SH	0	100	$\frac{x_y - 0}{100 - 0}$	Le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié varie de manière absolue entre 0 (plancher) et 100 (plafond).
Nombre d'habitants/Lits d'Hôpital de Zone	Anti SH	72.72727	32.000	$1 - \frac{x_y - 72,72727}{32,000 - 72,72727}$	En 2009-2010, le ratio nombre d'habitants/lits d'hôpital varie au plan mondial entre 72,72727 (plus faible taux observé au Japon, Cf. site de l'index mundi http://www.indexmundi.com/g/r.aspx?v=29&l=fr) et 32.000 (taux maximal constaté dans l'Atlantique=31.502). L'indicateur étant anti-SH, l'indice primaire transformé= 1-indice primaire.
Ratio habitants par médecin	Anti SH		10.000	$\begin{cases} 1 & \text{si } x_y \leq 10.000 \\ \frac{10.000}{x_y} & \text{si } x_y > 10.000 \end{cases}$	Le ratio « Habitants par médecin » est suivi au plan international par l'OMS et est normé à 10.000 au maximum. Dès lors, si le ratio atteint est inférieur à 10.000 alors l'indice prend la valeur 1, dans le cas contraire, l'indice primaire transformé est obtenu par la formule 10.000/Ratio habitants par médecin (cette formulation permet d'assurer la continuité).
Ratio habitants par infirmier	Anti SH		5.000	$\begin{cases} 1 & \text{si } x_y \leq 5.000 \\ \frac{5.000}{x_y} & \text{si } x_y > 5.000 \end{cases}$	Le ratio « Habitants par infirmier » est suivi au plan international par l'OMS et est normé à 5.000 au maximum. Dès lors, si le ratio atteint est inférieur à 5.000 alors l'indice prend la valeur 1, dans le cas contraire, l'indice primaire transformé est obtenu par la formule 5.000/Ratio habitants par infirmier (cette formulation permet d'assurer la continuité).
Ratio habitants par sage-femme	Anti SH		5.000	$\begin{cases} 1 & \text{si } x_y \leq 5.000 \\ \frac{5.000}{x_y} & \text{si } x_y > 5.000 \end{cases}$	Le ratio « Habitants par sage-femme » est suivi au plan international par l'OMS et est normé à 5.000 au maximum. Dès lors, si le ratio atteint est inférieur à 5.000 alors l'indice prend la valeur 1, dans le cas contraire, l'indice primaire transformé est obtenu par la formule 5.000/Ratio habitants par sage-femme (cette formulation permet d'assurer la continuité).

Indicateurs	Caractère pro ou anti SH	Seuil minimal	Seuil maximal	Formule indice primaire transformé	Précisions
Sécurité environnementale Pourcentage de ménages ne disposant pas de latrines/toilettes	Anti SH	0	100	$\begin{cases} 0,001 \text{ si } x_y = 100 \\ 1 - \frac{x_y - 0}{100 - 0} \text{ si } x_y \neq 100 \end{cases}$	Le pourcentage de ménages ne disposant pas de latrines/toilettes varie de manière absolue entre 0 (plancher) et 100 (plafond). Etant donné qu'il s'agit d'un indicateur anti-SH, l'indice primaire transformé= 1-indice primaire. Par ailleurs, pour éviter les valeurs nulles, si l'enquête révèle une commune dans laquelle aucun ménage ne dispose de latrines/toilettes, alors cette commune se voit affecter la valeur 0,001 par défaut.
Proportion de la population desservie par la pré-collecte des déchets	Pro SH	0	100	$\begin{cases} 0,001 \text{ si } x_y = 0 \\ \frac{x_y - 0}{100 - 0} \text{ si } x_y \neq 0 \end{cases}$	La proportion de la population desservie par la pré-collecte des déchets varie de manière absolue entre 0 (plancher) et 100 (plafond). Il s'agit d'un indicateur pro-SH, donc l'indice primaire transformé=indice primaire. Pour éviter les valeurs nulles, si l'enquête révèle une commune dans laquelle aucun ménage n'est desservi par la pré-collecte des déchets, alors cette commune se voit affecter la valeur 0,001 par défaut.
Proportion de la population utilisant le bois de chauffe et le charbon comme mode de cuisson	Anti SH	0	100	$\begin{cases} 0,001 \text{ si } x_y = 100 \\ 1 - \frac{x_y - 0}{100 - 0} \text{ si } x_y \neq 100 \end{cases}$	La proportion de la population utilisant le bois de chauffe et le charbon comme mode de cuisson varie de manière absolue entre 0 (plancher) et 100 (plafond). Dans la mesure où il s'agit d'un indicateur anti-SH, l'indice primaire transformé= 1-indice primaire. Par ailleurs, pour éviter les valeurs nulles, si l'enquête révèle une commune dans laquelle tous les ménages ont recours au bois de chauffe et au charbon comme mode de cuisson, alors cette commune se voit affecter la valeur 0,001 par défaut.
Nouvelle superficie reboisée dans l'année (en ha)	Pro SH	5.313		$\begin{cases} 1 \text{ si } x_y \geq 5.313 \\ \frac{x_y}{5.313} \text{ si } x_y < 5.313 \end{cases}$	Les nouvelles superficies reboisées dans l'année font l'objet d'un suivi au plan national dans le cadre des OMD et de la SCRP et sont prévues à 5.313 ha au minimum en 2010. Dès lors, si le ratio atteint est supérieur à 5.313 alors l'indice prend la valeur 1, dans le cas contraire, l'indice primaire transformé est obtenu par la formule (Nouvelle superficie reboisée dans l'année)/5.313 qui permet d'assurer la continuité.
Taux d'infection respiratoire aigüe (moins de 5 ans)	Anti SH	0	100	$1 - \frac{x_y - 0}{100 - 0}$	Le taux d'infection respiratoire aigüe (moins de 5 ans) varie de manière absolue entre 0 (plancher) et 100 (plafond). Il s'agit d'un indicateur anti-SH, donc l'indice primaire transformé= 1 - indice primaire

Indicateurs	Caractère pro ou anti SH	Seuil minimal	Seuil maximal	Formule indice primaire transformé	Précisions
Emission de CO ₂ (tonnes métriques par habitant)	Anti SH		0,01341	$\begin{cases} 1 \text{ si } x_y \leq 0,01341 \\ \frac{0,01341}{x_y} \text{ si } x_y > 0,01341 \end{cases}$	Les émissions de CO ₂ (tonnes métriques par habitant) sont suivies dans le cadre des OMD, avec un objectif de 0,01341 tonnes métriques par habitant au maximum. Dès lors, si le ratio atteint est inférieur à 0,01341 alors l'indice prend la valeur 1, dans le cas contraire, l'indice primaire transformé est obtenu par la formule 0,01341/Emission de CO ₂ (cette formulation permet d'assurer la continuité).
Sécurité personnelle					
Proportion de femmes victimes de violences (approximée par la proportion de femmes qui ont été forcées à vivre avec une personne qu'elles ne connaissent pas ou qu'elles n'aiment pas au cours des douze derniers mois)	Anti SH	0	1	$\begin{cases} 1 \text{ si } x_y \leq 1 \\ \left[\frac{1}{x_y} \right]^2 \text{ si } x_y > 1 \end{cases}$	Si la proportion de femmes qui ont été forcées à vivre avec une personne qu'elles ne connaissent pas ou qu'elles n'aiment pas au cours des douze derniers mois est supérieure à 1% (Cible retenue au regard du taux le plus bas observé dans le Mono (0,4)) alors l'indice transformé=1/(Proportion de femmes concernées par cette forme de maltraitance) ² sinon l'indice transformé=1. Le choix de la forme quadratique vise à traduire la gravité du phénomène et tient compte des sous-estimations.
Taux d'activité des 10 à 14 ans révolus	Anti SH	0	1	$1 - \frac{x_y - 0}{1 - 0}$	Le taux d'activité des 10 à 14 ans révolus varie de manière absolue entre 0 (seuil minimal) et 1 (seuil maximal). Dans la mesure où il s'agit d'un indicateur anti-SH au sens de la sécurité personnelle, l'indice primaire transformé= 1-indice primaire
Taux de scolarisation des 6 à 14 ans révolus	Pro SH	0	1	$\frac{x_y - 0}{1 - 0}$	Le taux de scolarisation des 6 à 14 ans révolus varie de manière absolue entre 0 (seuil minimal) et 100 (seuil maximal).
Taux de blessés des accidents de la route	Anti SH	0	0,5	$\begin{cases} 1 \text{ si } x_y \leq 0,5 \\ \frac{0,5}{x_y} \text{ si } x_y > 0,5 \end{cases}$	Si le taux de blessés des accidents de la route est supérieur à 0,5 (Cible retenue au regard du taux le plus bas observé dans le Littoral) alors l'indice transformé=0,5/(Taux de blessés), sinon l'indice transformé=1.
Taux de décès des accidents de la route	Anti SH	0	0,01	$\begin{cases} 1 \text{ si } x_y \leq 0,01 \\ \left[\frac{0,01}{x_y} \right]^2 \text{ si } x_y > 0,01 \end{cases}$	Si le taux de décès des accidents de la route est supérieur à 0,01 (Cible retenue, à savoir 1 décès pour 100 accidents au regard du taux le plus bas observé au dans le Littoral) alors l'indice transformé=0,01 ² /(Taux de décès) ² , sinon l'indice transformé=1. Le choix de la forme quadratique inversée sert à traduire la gravité de l'indicateur.

Indicateurs	Caractère pro ou anti SH	Seuil minimal	Seuil maximal	Formule indice primaire transformé	Précisions
Sécurité communautaire					
Pourcentage de personnes percevant une plus grande sécurité foncière	Pro SH	0	100	$\frac{x_y - 0}{100 - 0}$	Le pourcentage de personnes percevant une plus grande sécurité foncière varie de manière absolue entre 0 (seuil minimal) et 100 (seuil maximal).
Sécurité politique					
Nombre de violations des droits syndicaux	Anti SH		0	$\begin{cases} 1 \text{ si } x_y = 0 \\ \frac{1}{1 + x_y^2} \text{ si } x_y > 0 \end{cases}$	En l'absence de violation des droits syndicaux, alors l'indice transformé=1, sinon l'indice transformé=1/(1+(nombre de violations des droits syndicaux) ²). La formule utilisée (forme quadratique) est particulièrement pénalisante dès lors qu'une violation des droits syndicaux est constatée.
Taux d'occupation des prisons civiles	Anti SH		100	$\begin{cases} 1 \text{ si } x_y \leq 100 \\ \left[\frac{100}{x_y} \right]^2 = \frac{10.000}{x_y^2} \text{ si } x_y > 100 \end{cases}$	Le taux d'occupation des prisons civiles est un indicateur particulièrement sensible en matière de SH, ce qui justifie le choix de la forme quadratique inversée. Dès lors, s'il est supérieur à 100 alors l'indice transformé=100 ² /(Taux d'occupation) ² sinon l'indice transformé=1.
Nombre de détenus en attente de jugement pour un condamné	Anti SH		1	$\begin{cases} 1 \text{ si } x_y \leq 1 \\ \frac{1}{x_y} \text{ si } x_y > 1 \end{cases}$	Le nombre de détenus en attente de jugement pour un condamné est également important comme indicateur de la SH. Cependant, la forme quadratique ayant déjà été retenue pour le taux d'occupation des prisons civiles, cette fois la forme inverse simple a été adoptée. Ainsi, si le nombre de détenus en attente de jugement pour un condamné est supérieur à 1, alors l'indice transformé=1/(Nombre de détenu en attente de jugement pour un condamné), sinon l'indice transformé=1.
Nombre d'habitants pour un magistrat	Anti SH		7.000	$\begin{cases} 1 \text{ si } x_y \leq 7.000 \\ \frac{7.000}{x_y} \text{ si } x_y > 7.000 \end{cases}$	Le nombre d'habitants pour un magistrat fait également l'objet d'un suivi au plan international et la norme maximale fixée est de 7.000 habitants pour un magistrat. Dès lors, si le nombre d'habitants pour un magistrat est supérieur à 7.000 alors l'indice transformé=7.000/Nombre d'habitants pour un magistrat, sinon l'indice transformé=1.
Taux de dossiers sortis par les TPI en fin de période	Pro SH	0	100	$\frac{x_y - 0}{100 - 0}$	Le taux de sortie des dossiers par les TPI en fin de période varie de manière absolue entre 0 (seuil minimal) et 100 (seuil maximal). Dans la mesure où il s'agit d'un indicateur pro-SH, l'indice primaire transformé=indice primaire

Annexe 5 : Indicateurs d'alerte et seuils

Le dispositif d'alerte proposé s'appuie sur un ensemble limité d'indicateurs, pour tenir compte des exigences de rapidité, de précision, de clarté et de simplicité qui doivent caractériser tout système d'alerte.

Indicateurs d'alerte de la Sécurité Economique

L'activité économique au Bénin repose essentiellement sur le secteur du coton et la chaîne commerciale bâtie autour du domaine portuaire qui est fortement liée à la politique économique au Nigeria. De ce fait, (i) les *mesures de restriction commerciale prises par le Nigeria*, (ii) la *variation de la production cotonnière* et (iii) l'*indice du chiffre d'affaires du commerce de détail* apparaissent comme étant des indicateurs importants d'alerte en terme de Sécurité Economique au Bénin. En effet, il est possible d'anticiper des problèmes économiques au Bénin dès lors que le Nigeria met en œuvre une mesure de restriction économique ou que la production cotonnière chute considérablement. S'agissant du coton, il aurait été indiqué de prendre également en compte la variation des prix des intrants agricoles et celle du cours du coton sur le marché international. Toutefois, ces deux indicateurs ne sont pas apparus pertinents pour un dispositif d'alerte dans le contexte du Bénin étant donné que les prix des intrants agricoles sont subventionnés et que le prix d'achat du coton graine aux producteurs est fixé par le Gouvernement, ce qui permet de contenir les chocs observés à ces niveaux. En d'autres termes, l'alerte est déjà internalisée par le Gouvernement sur ces aspects.

Quant à l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail, il représente un indicateur d'alerte pour risque avéré, car en période de choc économique, les méventes se traduiraient par une forte contraction de cet indice, d'où son choix.

Par ailleurs, la Sécurité Economique implique une source permanente de revenu ou de financement. Dans ce sens, il y a lieu de prendre également en compte la situation de demande d'emploi et de financement. Cela amène à intégrer trois autres indicateurs que sont (iv) le *nombre de chercheurs d'emplois salariés enregistrés à l'ANPE*, (v) le *taux de dégradation du portefeuille des banques* et le (vi) le *taux de dégradation du portefeuille des institutions de microfinance*. Le taux de dégradation du portefeuille des banques et des IMF est un indicateur d'alerte sur la solidité du système financier, et subséquemment sur sa propension à accorder de nouveaux prêts. Il traduit également les difficultés économiques des entreprises et des particuliers, qui n'arrivent plus à honorer leurs engagements.

Tableau A5.1 : Indicateurs d'alerte de la Sécurité Economique

Indicateurs	Sources	Niveau d'agrégation	Fréquence de suivi
Mesures de restriction commerciale prises par le Nigeria	DGAE	National	Permanente
Variation de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail	DGAE	National	Trimestrielle
Variation de la production cotonnière	MAEP	National	Permanente
Variation du nombre de chercheurs d'emplois salariés enregistrés	ANPE	National, Département	Semestrielle
Taux de dégradation du portefeuille des banques	BCEAO	National	Trimestrielle
Taux de dégradation du portefeuille des IMF	Cellule de Suivi Surveillance des Structures Financières Décentralisées	National	Trimestrielle

Sources : RNDH 2010-2011 et équipe de rédaction

Pour chacun de ces indicateurs, les seuils retenus se basent sur la classification suivante :

- Les mesures de restriction commerciale prises par le Nigeria sont classées dans la catégorie dite des « phénomènes exceptionnels » qui peuvent avoir des effets négatifs sur les moyens d'existence des ménages. Dans ce cas, la classification proposée par le CILSS repose sur la fréquence de ces phénomènes, à savoir le niveau 1 qui correspond à une « fréquence faible, modérée et localisée », le niveau 2 : « fréquence récurrente à fort impact » ; le niveau 3 : « Généralisée » ; le niveau 4 : « Généralisée et prolongée » qui correspond au cas le plus extrême, au-delà duquel la situation n'est plus soutenable. En effet, il est difficile d'imaginer une économie qui soit continuellement sous le coup des chocs économiques, la situation serait chaotique. Ce qui justifie qu'il n'existe pas de niveau 5 pour ce type de phénomène.
- La variation de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail est utilisée comme indicateur des chocs économiques sur les activités commerciales, comme indiqué plus haut. L'indicateur retenu pour le mois m de l'année n est l'indice moyen sur les douze derniers mois (y compris le mois m considéré), comparé à l'indice moyen sur les douze derniers mois en décalant d'un an à compter du mois m de l'année $(n-1)$. Ce procédé est celui utilisé pour le calcul de l'inflation à partir de l'IHPC. Il permet de limiter les biais liés aux effets saisonniers, et donc d'obtenir un indicateur plus adapté à la prise de décision. La situation est jugée acceptable dès lors que la variation, lorsqu'elle est à la baisse, n'est pas supérieure à 5%. Si la baisse excède 5% alors la situation vire en insécurité modérée du moment où elle reste contenue à moins de 10%. Par contre, la situation devient critique dès lors que le chiffre d'affaires chute de 10% à 25%. Si la baisse dépasse le quart (25%) du chiffre d'affaires et tend vers le tiers (33%) alors la situation d'insécurité devient extrême, au-delà de 33%, l'économie rentrerait dans une phase de récession aiguë eu égard au poids du secteur commercial dans le PIB du Bénin. Ces seuils ont été choisis sur la base de l'évolution historique

observée sur la décennie 2000-2010 au cours de laquelle la baisse la plus importante, environ 20%, est intervenue en mai et juin 2005, année particulièrement marquée par la forte hausse du cours des produits pétroliers et la sécheresse au Sahel de sorte que l'inflation à fin décembre 2005 a atteint 5,4%.

- La production cotonnière a un caractère hautement stratégique dans le contexte du Bénin. Elle constitue la première source de devises et génère des centaines de milliers d'emplois directs et indirects. Une étude de l'OCDE [2006] indiquait que 325.000 producteurs cultivent le coton, faisant vivre environ 2 millions d'individus et que le coton représente 80 pour cent des recettes d'exportation du pays. Dans ces conditions, toute baisse de la production cotonnière est de nature à fragiliser la balance des paiements et la situation sociale des producteurs de coton, qui constituent une population particulièrement vulnérable du fait des chocs extérieurs permanents et des difficultés d'organisation de la filière. Dans le cadre du présent dispositif, il est fait l'hypothèse qu'une variation de 5% à la baisse de la production cotonnière peut être admise, compte tenu des aléas climatiques fréquents. Entre 5% et 10%, la situation est considérée comme modérée. Au-delà de 10%, la situation devient critique. Elle est qualifiée d'extrêmement critique lorsque la baisse atteint 25% (soit le quart de la production précédente). Le secteur entre en crise si la baisse franchit le seuil des 33%. L'évolution historique de la production montre que des niveaux de baisse plus importants ont été observés, notamment en 2005, année au cours de laquelle la production a chuté de 55,2% passant de 426.251 tonnes lors de la campagne 2004-2005 à 190.867 tonnes la campagne suivante, dans un contexte de crise du secteur en rapport avec le retard dans la mise en place des intrants, des prix aux producteurs peu attractifs, l'accumulation des arriérés de paiement aux producteurs et la mauvaise pluviométrie [AIC, 2006a & 2006b].
- Compte tenu du faible taux de salarisation au Bénin (moins de 10%), qui indique la précarité des revenus essentiellement basés sur des activités informelles, les emplois rémunérés constituent un enjeu important dans la thématique de la Sécurité Economique. Dans ces conditions, le nombre de demandeurs d'emploi rémunéré qui viennent s'inscrire à l'ANPE fournit des indications sur la sévérité de la situation économique des personnes concernées. Il est estimé que si dans une localité, le nombre d'inscrits s'accroît jusqu'à 5%, l'insécurité demeure modérée. Toutefois, la situation devient critique dès lors que l'accroissement excède 5%, et extrême au-delà de 10%. Si l'augmentation atteint 20% ou plus, alors il y a une situation de crise car cette variable peut être utilisée comme proxy du taux de chômage.
- S'agissant enfin de la qualité du portefeuille des banques et des IMF, les seuils retenus tiennent compte des standards habituellement utilisés par les professionnels du secteur financier, notamment le seuil de 5% qui est admissible et celui de 10% à partir duquel la situation est considérée comme critique.

Tableau A5.2 : Seuils des indicateurs d'alerte de la Sécurité Economique

Niveaux	1 Généralement en sécurité	2 Insécurité modérée	3 Insécurité critique	4 Insécurité extrême	5 Crise
Indicateurs					
Mesures de restriction commerciale prises par le Nigeria	Fréquence faible, modérée et localisée	Fréquence récurrente à fort impact	Généralisée	Généralisée et prolongée	Non applicable
Variation de l'indice du chiffre d'affaires du commerce de détail	≥ -5% (accroissement ou baisse de moins de 5%)	[-10% ; -5%[(baisse supérieure à 5% mais inférieure à 10%)	[-25% ; -10%[(baisse supérieure à 10% mais inférieure à 25%)	[-33% ; -25%[(baisse supérieure à 25% mais inférieure à 33%)	< -33% (baisse de plus de 33%)
Variation de la production cotonnière	≥ -5% (accroissement ou baisse de moins de 5%)	[-10% ; -5%[(baisse supérieure à 5% mais inférieure à 10%)	[-25% ; -10%[(baisse supérieure à 10% mais inférieure à 25%)	[-33% ; -25%[(baisse supérieure à 25% mais inférieure à 33%)	< -33% (baisse de plus de 33%)
Variation du nombre de chercheurs d'emplois salariés enregistrés	≤ 1%]1% ; 5%]]5% ; 10%]]10% ; 25%]	> 25%
Taux de dégradation du portefeuille des banques	[0% ; 5%[[5% ; 10%[[10% ; 15%[[15% ; 20%[≥ 20%

Niveaux	1 Généralement en sécurité	2 Insécurité modérée	3 Insécurité critique	4 Insécurité extrême	5 Crise
Indicateurs					
Taux de dégradation du portefeuille des IMF	[0% ; 5%[[5% ; 10%[[10% ; 15%[[15% ; 20%[≥ 20%

Sources : CILSS et al. [2010] et équipe de rédaction

Indicateurs d'alerte de la Sécurité Alimentaire

Il existe déjà au Bénin un dispositif d'alerte de la Sécurité Alimentaire géré par l'ONASA et qui repose sur l'approche décrite plus haut, harmonisée pour l'ensemble des pays de la sous-région.

Ce cadre proposé par le CILSS retient onze domaines que sont (i) la *disponibilité et l'accessibilité alimentaire*, (ii) la *diversité alimentaire*, (iii) le *déplacement des populations*, (iv) la *malnutrition*, (v) les *phénomènes exceptionnels*, (vi) la *sécurité civile*, (vii) les *avoirs relatifs aux moyens d'existence*, (viii) *l'accès à l'eau*, (ix) les *mécanismes d'adaptation*, (x) la *mortalité* et (xi) la *morbidity*. Pour chaque domaine, la situation sécuritaire est analysée et décrite à partir des seuils conventionnels, qui permettent d'apprécier la situation et de procéder à la classification sur l'échelle de sévérité pour chaque région [Cf. Note méthodologique, Version 3 (Avril 2010)].

Il est suggéré de reprendre ce dispositif et de l'insérer dans le dispositif global de suivi de la Sécurité Humaine au Bénin, en ayant toutefois soin de laisser l'animation de ce volet à l'ONASA qui dispose de toute l'expertise requise.

Indicateurs d'alerte de la Sécurité Sanitaire

Il est d'usage que le système d'alerte en matière de Sécurité Sanitaire repose sur le suivi de la *morbidity*, notamment les maladies contagieuses ou particulièrement dangereuses pour les enfants de moins de cinq ans et les personnes âgées. L'idée sous-jacente est d'éviter que ces maladies ne s'étendent sur une large échelle à une vitesse incontrôlée.

Le dispositif proposé s'appuie sur le système d'alerte du CILSS pour la Sécurité Alimentaire, dans le domaine de la morbidité. Les maladies identifiées¹ par le CILSS sont la *rougeole*, les *diarrhées*, les *infections respiratoires aiguës*, le *paludisme* et le *VIH-SIDA*, auxquels il convient d'ajouter la *poliomyélite*, la *tuberculose*, la *varicelle*, la *variole*, etc. A cet effet, il y a lieu de préciser que les maladies respiratoires (3 millions de décès par an), le VIH-SIDA (3 millions de décès par an), les maladies diarrhéiques (2,5 millions de décès par an), la tuberculose (près de 2 millions de décès par an), le paludisme (près d'un million de décès par an) et la rougeole (0,9 million de décès par an) représentent 90% des décès par maladies infectieuses dans le monde².

Dans le cas spécifique du Bénin, il convient d'adjoindre à la *morbidity*, un second indicateur d'alerte, relatif à la *grève du personnel de la santé (sans service minimum)*. Ces dernières années, les grèves du personnel de la santé se sont considérablement accrues, mettant en péril de nombreuses vies humaines.

Tableau A5.3 : Indicateurs d'alerte de la Sécurité Sanitaire

Indicateurs	Sources	Niveau d'agrégation	Fréquence de suivi
Morbidity (rougeole, diarrhées, infections respiratoires aiguës, paludisme, VIH-SIDA, poliomyélite, tuberculose, varicelle, variole, etc.)	Ministère de la Santé	National, Département	Permanente
Grève des agents de la santé (sans service minimum)	Ministère de la Santé	National, Département	Permanente

Sources : RNDH 2010-2011 et équipe de rédaction

Pour l'identification des seuils, en ce qui concerne la morbidité, le système d'alerte du CILSS distingue trois stades d'extension de la maladie. Le premier stade est celui de l'endémie qui traduit la présence habituelle d'une maladie qui existe dans une région donnée ou une population donnée. Le deuxième stade correspond à l'épidémie, c'est-à-dire la situation dans laquelle il y a un accroissement rapide du nombre de cas, dans une zone circonscrite. Le troisième stade est l'étape de la pandémie dans laquelle il y a un accroissement rapide du nombre de cas dans une zone large, avec une majorité de population qui est atteinte. Sur l'échelle

¹ Pour éviter de faire redondance avec le dispositif d'alerte de la Sécurité Alimentaire du CILSS, le dispositif d'alerte de la Sécurité Sanitaire devrait prendre en compte uniquement les maladies non suivies par le volet morbidité de la Sécurité Alimentaire. Cela dit, l'organisation qui semble plus optimale consisterait à extraire le volet morbidité du dispositif d'alerte de la Sécurité Alimentaire et de l'intégrer à celui de la Sécurité Sanitaire.

² Cf. Wikipedia à l'adresse http://fr.wikipedia.org/wiki/Maladie_infectieuse (dernière consultation le 28 mai 2012).

de sévérité en termes d'alerte, l'endémie correspond aux niveaux 1 « Généralement en sécurité » et 2 « Insécurité modérée ». L'épidémie correspond au niveau 3 « Insécurité critique » et la pandémie conduit aux niveaux 4 « Insécurité extrême » et 5 « Crise ».

Quant à la grève des agents de santé, elle est traitée comme un phénomène exceptionnel. Pour ce genre de phénomènes, des seuils ont déjà été proposés par le CILSS.

Dès lors, les seuils pour la Sécurité Sanitaire se présentent comme suit.

Tableau A5.4 : Seuils des indicateurs d'alerte de la Sécurité Sanitaire

Niveaux	1 Généralement en sécurité	2 Insécurité modérée	3 Insécurité critique	4 Insécurité extrême	5 Crise
Indicateurs					
Morbidité (rougeole, diarrhées, infections respiratoires aigües, paludisme, VIH-SIDA, poliomyélite, tuberculose, varicelle, variole, etc.)	Endémie	Endémie	Epidémie	Pandémie	Pandémie
Grève des agents de la santé	Fréquence faible, modérée et localisée	Fréquence récurrente à fort impact	Généralisée	Généralisée et prolongée	Non applicable

Sources : CILSS et al. [2010] et équipe de rédaction

Indicateurs d'alerte de la Sécurité Environnementale

Au Bénin, l'un des problèmes majeurs du point de vue de l'environnement est la pollution atmosphérique, en lien avec l'usage de l'essence dite frelatée importée du Nigeria et la généralisation du transport à deux roues. Dans certains pays, notamment ceux développés, en pareille circonstance, les exigences attachées à la Sécurité Environnementale auraient conduit les pouvoirs publics à procéder à des relevés continus qui permettent d'apprécier la qualité de l'air et de déclencher l'alerte dès que les seuils d'exposition tolérables sont franchis. Ce n'est pas encore le cas au Bénin.

Outre la pollution atmosphérique, le Bénin est particulièrement exposé aux chocs biophysiques. Dans le cadre de l'AGVSAN [SNUB, 2009], il a été recensé plus d'une dizaine de catastrophes majeures qui ont frappé le Bénin au cours des 25 dernières années et ayant nécessité la mobilisation de la communauté internationale. Il s'agit essentiellement des inondations consécutives aux crues des fleuves et rivières (Niger, Ouémé, Alibori, Sota, Mékrou...). Il y a également la sécheresse qui affecte surtout les régions septentrionales qui subissent la sahélanisation. Les dégâts causés par ces phénomènes en termes de pertes de vies humaines, de destruction de logements, d'infrastructures sociales et de cultures militent en faveur de la mise en place de systèmes de détection précoce des inondations et de lutte contre la sécheresse à partir des outils météorologiques et hydrologiques.

Tableau A5.5 : Indicateurs d'alerte de la Sécurité Environnementale

Indicateurs	Sources	Niveau d'agrégation	Fréquence de suivi
Inondations	Ministère de l'Intérieur (Direction de la Prévention et de la Protection Civile)/ Ministère chargé de l'agriculture/ Ministère en charge de l'environnement/ ASECNA	National, Département	Permanente
Sécheresse	Ministère chargé de l'agriculture/ Ministère en charge de l'environnement/ ASECNA	National, Département	Permanente
Pollution atmosphérique	Ministère en charge de l'environnement	National, Département, Commune	Permanente

Sources : RNDH 2010-2011 et équipe de rédaction

En attendant la mise en place ou la dynamisation des outils techniques qui permettraient des mesures objectives pour les trois sous-dimensions considérées, il est possible de recourir au système allégé proposé par le CILSS pour le suivi des phénomènes exceptionnels qui retient les seuils suivants pour les inondations et la sécheresse.

Tableau A5.6 : Seuils des indicateurs d'alerte de la Sécurité Environnementale

Niveaux	1 Généralement en sécurité	2 Insécurité modérée	3 Insécurité critique	4 Insécurité extrême	5 Crise
Indicateurs					
Inondations	Fréquence faible, modérée et localisée	Fréquence récurrente à fort impact	Généralisée	Généralisée et prolongée	Non applicable
Sécheresse	Fréquence faible, modérée et localisée	Fréquence récurrente à fort impact	Généralisée	Généralisée et prolongée	Non applicable

Sources : CILSS et al. [2010] et équipe de rédaction

Ainsi, le dispositif d'alerte de la Sécurité Environnementale repose pour l'instant sur le suivi des inondations et de la sécheresse. Toutefois, dans la mesure où ces deux phénomènes sont déjà suivis par l'ONASA dans le cadre du dispositif d'alerte de la Sécurité Alimentaire du CILSS au même titre que les invasions acridiennes, il est possible de recourir à ce dispositif, en attendant de disposer de relevés scientifiques plus rigoureux qui permettraient d'anticiper les risques d'inondations et de sécheresse.

Indicateurs d'alerte de la Sécurité Personnelle

La sécurité personnelle est particulièrement menacée à l'occasion des conflits armés ou des braquages. En la matière, il est heureux de noter que le Bénin n'est pas particulièrement exposé. N'empêche que quelques braquages spectaculaires ont été observés et que durant les périodes de fête de fin d'année, les attaques à mains armées ont tendance à se multiplier.

En outre, dans le contexte du Bénin, une autre menace importante à la Sécurité Personnelle est le trafic des enfants. Cette thématique a été suffisamment développée dans le [RNDH 2010-2011](#) (Cf. pp. 79-80) qui met en évidence le fait que le Bénin est à la fois un pays d'origine et de transit pour le trafic des enfants.

Pour ces raisons, il paraît utile de mettre en place un dispositif d'alerte de la Sécurité Personnelle axé sur les *braquages et le trafic des enfants* afin de veiller à contenir ces menaces dans le temps et dans l'espace béninois. En ce qui concerne le trafic des enfants, qui est un indicateur d'alerte pour risque avéré, il peut être complété par le taux d'abandon dans le primaire, qui est un indicateur d'alerte pour risque anticipé en la matière.

Tableau A5.7 : Indicateurs d'alerte de la Sécurité Personnelle

Indicateurs	Sources	Niveau d'agrégation	Fréquence de suivi
Braquages	Ministère de l'Intérieur	National, Département	Permanente
Trafic des enfants	Ministère de la Justice, Ministère de l'Intérieur, Département d'Etat américain (Rapport annuel sur le trafic humain), UNICEF	National, Département	Permanente
Taux d'abandon dans le primaire	MEMP	National, Département	Annuelle

Sources : RNDH 2010-2011 et équipe de rédaction

Pour le choix des seuils, les braquages sont assimilés aux phénomènes exceptionnels pour lesquels des seuils ont déjà été proposés par le CILSS.

Relativement au trafic des enfants, les seuils suggérés se basent sur la classification retenue par le Département d'Etat américain pour l'élaboration de son rapport annuel sur le trafic humain qui distingue quatre catégories. La catégorie 1 (Tiers 1) regroupe l'ensemble des pays dont la législation est conforme aux normes internationales. La catégorie 2 (Tiers 2) renferme les pays dont la législation n'est pas totalement conforme aux normes internationales mais qui déploient des efforts importants dans ce sens. La catégorie 3 (Tiers 2, Watch List) rassemble les pays pour lesquels les efforts de mise en conformité ne sont pas suffisants. Enfin la catégorie 4 (Tiers 3) recense les pays dont la législation n'est pas conforme aux normes et qui ne font pas des efforts significatifs pour améliorer cette situation. Sur l'échelle de sévérité, le tiers 1 correspond au niveau 1, le tiers 2 au niveau 2, le tiers 2 sup (Watch List) au niveau 3 et le tiers 3 au niveau 4. Le niveau 5 n'est pas envisageable car cela correspondrait à un pays où le trafic des enfants est autorisé.

Pour le taux d'abandon dans le primaire, l'alerte pourrait être donnée dès lors qu'il atteint le seuil de 10%.

Tableau A5.8 : Seuils des indicateurs d'alerte de la Sécurité Personnelle

Niveaux	1 Généralement en sécurité	2 Insécurité modérée	3 Insécurité critique	4 Insécurité extrême	5 Crise
Indicateurs					
Braquages	Fréquence faible, modérée et localisée	Fréquence récurrente à fort impact	Généralisée	Généralisée et prolongée	Non applicable
Trafic des enfants	Tiers 1	Tiers 2	Tiers 2 Sup	Tiers 3	Non applicable
Taux d'abandon dans le primaire	≤ 5%]5% ; 10%[≥ 10%		

Sources : CILSS et al. [2010], RNDH 2010-2011 et équipe de rédaction

Indicateurs d'alerte de la Sécurité Communautaire

Pour la Sécurité Communautaire, le dispositif d'alerte prend en considération les *conflits* interethniques, religieux et ceux liés à la transhumance, qui représentent les principales menaces en la matière.

Tableau A5.9 : Indicateurs d'alerte de la Sécurité Communautaire

Indicateurs	Sources	Niveau d'agrégation	Fréquence de suivi
Conflits interethniques	Ministère de l'Intérieur	National, Département, Commune	Permanente
Conflits religieux	Ministère de l'Intérieur	National, Département, Commune	Permanente
Conflits liés à la transhumance	Ministère de l'Intérieur	National, Département, Commune	Permanente

Sources : RNDH 2010-2011 et équipe de rédaction

Le dispositif d'alerte du CILSS prévoit les seuils suivants pour ce type de menaces :

Tableau A5.10 : Seuils des indicateurs d'alerte de la Sécurité Communautaire

Niveaux	1 Généralement en sécurité	2 Insécurité modérée	3 Insécurité critique	4 Insécurité extrême	5 Crise
Indicateurs					
Conflits interethniques	Paix	Instable, tensions perturbatrices	Conflit à portée limitée de faible intensité	Conflit généralisé et de forte intensité	
Conflits religieux	Paix	Instable, tensions perturbatrices	Conflit à portée limitée de faible intensité	Conflit généralisé et de forte intensité	
Conflits liés à la transhumance	Paix	Instable, tensions perturbatrices	Conflit à portée limitée de faible intensité	Conflit généralisé et de forte intensité	

Source : CILSS et al. [2010]

Indicateurs d'alerte de la Sécurité Politique

Au niveau de la Sécurité Politique, le dispositif d'alerte proposé s'articule autour de quatre indicateurs principalement, en l'occurrence (i) l'emprisonnement des hommes politiques ou des leaders d'opinion, (ii) l'emprisonnement des journalistes, (iii) la répression des mouvements de protestation des syndicats et (iv) le recours à l'ordonnance présidentielle qui constituent le plus souvent des reflets des tensions politiques.

Tableau A5.11 : Indicateurs d'alerte de la Sécurité Politique

Indicateurs	Sources	Niveau d'agrégation	Fréquence de suivi
Emprisonnement des hommes politiques et des leaders d'opinion	Secrétariats ou Sièges des Partis Politiques/Ministère de l'Intérieur	National, Département, Commune	Permanente
Emprisonnement des journalistes	Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les Médias (ODEM)/Ministère de l'Intérieur	National, Département, Commune	Permanente
Répression des mouvements de protestation des syndicats	Centrales Syndicales / Ministères de l'Intérieur		Permanente
Recours à l'ordonnance présidentielle	Assemblée Nationale	National	Permanente

Sources : RNDH 2010-2011 et équipe de rédaction

Tous ces indicateurs sont traités comme des événements exceptionnels, ce qui permet d'aboutir aux seuils de classification ci-après.

Tableau A5.12 : Seuils des indicateurs d'alerte de la Sécurité Politique

Niveaux	1 Généralement en sécurité	2 Insécurité modérée	3 Insécurité critique	4 Insécurité extrême	5 Crise
Indicateurs					
Emprisonnement des hommes politiques et des leaders d'opinion	Fréquence faible, modérée et localisée	Fréquence récurrente à fort impact	Généralisée	Généralisée et prolongée	Non applicable
Emprisonnement des journalistes	Fréquence faible, modérée et localisée	Fréquence récurrente à fort impact	Généralisée	Généralisée et prolongée	Non applicable
Répression des mouvements de protestation des syndicats	Fréquence faible, modérée et localisée	Fréquence récurrente à fort impact	Généralisée	Généralisée et prolongée	Non applicable
Recours à l'ordonnance présidentielle	Fréquence faible, modérée et localisée	Fréquence récurrente à fort impact	Généralisée	Généralisée et prolongée	Non applicable

Sources : CILSS et al. [2010], RNDH 2010-2011 et équipe de rédaction

Annexe 6 : Perception de la Sécurité Humaine au Bénin

Etat de la Sécurité Humaine

Tableau A6.1 : Evolution de l'IPSH entre 2010 et 2015

	Economique	Alimentaire	Sanitaire	Environnementale	Personnelle	Communautaire	Politique	IPSH global
2010	0,799	0,799	0,799	0,799	0,701	0,699	0,799	0,760
2011	0,800	0,801	0,795	0,798	0,694	0,701	0,797	0,746
2015	0,844	0,755	0,742	0,779	0,740	0,732	0,828	0,797

Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2010, 2011 et 2015, module Sécurité Humaine

Perception de la Sécurité Humaine et caractéristiques socioéconomiques

Tableau A6.2 : Perception de la Sécurité Humaine et niveau d'instruction du chef de ménage

Niveau instruction du CM	Economique		Alimentaire		Sanitaire		Environnementale		Personnelle		Communautaire		Politique		IPSH global	
	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015
Aucun	0,777	0,823	0,765	0,721	0,788	0,711	0,787	0,753	0,693	0,711	0,686	0,696	0,812	0,796	0,727	0,764
Primaire	0,824	0,876	0,843	0,813	0,8	0,795	0,811	0,828	0,697	0,801	0,718	0,800	0,848	0,805	0,761	0,851
Secondaire	0,836	0,882	0,842	0,812	0,811	0,794	0,816	0,818	0,706	0,789	0,725	0,782	0,809	0,809	0,787	0,854
Supérieur	0,844	0,904	0,905	0,808	0,805	0,789	0,816	0,813	0,658	0,745	0,719	0,790	0,737	0,879	0,775	0,852
Bénin	0,8	0,844	0,801	0,755	0,795	0,742	0,798	0,779	0,694	0,740	0,701	0,732	0,797	0,828	0,746	0,797

Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine

Tableau A6.3 : Perception de la Sécurité Humaine et milieu de résidence

Milieu de résidence étendu	Economique		Alimentaire		Sanitaire		Environnementale		Personnelle		Communautaire		Politique		IPSH global	
	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015
Cotonou	0,863	0,897	0,900	0,821	0,782	0,772	0,848	0,835	0,708	0,794	0,766	0,825	0,802	0,856	0,803	0,881
Autre urbain	0,824	0,881	0,821	0,797	0,801	0,783	0,804	0,813	0,698	0,779	0,712	0,768	0,798	0,854	0,773	0,840
Rural	0,775	0,812	0,771	0,717	0,794	0,710	0,786	0,747	0,689	0,707	0,682	0,695	0,796	0,806	0,722	0,757
Bénin	0,800	0,844	0,801	0,755	0,795	0,742	0,798	0,779	0,694	0,740	0,701	0,732	0,797	0,828	0,746	0,797

Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine

Tableau A6.4 : Perception de la Sécurité Humaine et branche d'activité du chef de ménage

Branche d'activité (en 8 groupes)	Economique		Alimentaire		Sanitaire		Environnementale		Personnelle		Communautaire		Politique		IPSH global	
	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015
Agriculture Elevage Pêche et Forêt	0,788	0,805	0,800	0,704	0,780	0,696	0,778	0,737	0,668	0,694	0,668	0,683	0,771	0,790	0,732	0,743
Industrie	0,817	0,879	0,809	0,798	0,837	0,765	0,815	0,819	0,747	0,781	0,731	0,780	0,817	0,862	0,784	0,851
Eau, électricité, gaz	0,741	0,931	0,714	0,787	0,714	0,787	0,786	0,870	0,821	0,846	0,815	0,834	0,893	0,909	0,808	0,917
BTP	0,810	0,867	0,792	0,811	0,802	0,801	0,840	0,814	0,734	0,796	0,715	0,775	0,833	0,832	0,788	0,837
Commerce et restauration	0,820	0,886	0,800	0,805	0,810	0,785	0,807	0,824	0,727	0,790	0,724	0,776	0,818	0,858	0,776	0,848
Transport et communications	0,822	0,901	0,799	0,840	0,844	0,810	0,837	0,825	0,741	0,834	0,752	0,828	0,832	0,887	0,808	0,880
Banques et assurances	0,776	0,896	0,833	0,933	0,750	0,859	0,816	0,941	0,673	0,749	0,688	0,948	0,857	0,935	0,783	0,923
Autres services	0,803	0,896	0,804	0,812	0,816	0,810	0,823	0,832	0,727	0,771	0,734	0,773	0,827	0,891	0,796	0,859
Non déclaré	0,797	0,918	0,786	0,780	0,814	0,811	0,832	0,854	0,741	0,713	0,739	0,811	0,847	0,800	0,796	0,914
Bénin	0,799	0,844	0,799	0,755	0,799	0,742	0,799	0,779	0,701	0,740	0,700	0,732	0,799	0,828	0,760	0,797

Sources : Enquêtes de suivi EMICoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine

Tableau A.6.5 : Perception de la Sécurité Humaine et sexe du chef de ménage

Sexe du CM	Economique		Alimentaire		Sanitaire		Environnementale		Personnelle		Communautaire		Politique		IPSH global	
	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015
Femme	0,794	0,841	0,792	0,750	0,783	0,738	0,789	0,771	0,733	0,701	0,688	0,726	0,788	0,824	0,738	0,790
Homme	0,802	0,857	0,804	0,774	0,798	0,759	0,801	0,809	0,692	0,768	0,705	0,754	0,8	0,844	0,749	0,827
Bénin	0,800	0,844	0,801	0,755	0,795	0,742	0,798	0,779	0,694	0,740	0,701	0,732	0,797	0,828	0,746	0,797

Sources : Enquêtes de suivi EM/CoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine

Tableau A6.6 : Perception de la Sécurité Humaine et département de résidence

Département de résidence	Economique		Alimentaire		Sanitaire		Environnementale		Personnelle		Communautaire		Politique		IPSH global	
	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015	2011	2015
Alibori	0,837	0,756	0,767	0,633	0,856	0,596	0,851	0,641	0,786	0,584	0,717	0,574	0,863	0,710	0,809	0,665
Atacora	0,775	0,822	0,707	0,739	0,766	0,708	0,744	0,758	0,605	0,739	0,641	0,722	0,764	0,875	0,692	0,762
Atlantique	0,747	0,826	0,818	0,762	0,687	0,818	0,721	0,807	0,694	0,808	0,656	0,780	0,731	0,830	0,690	0,786
Borgou	0,871	0,802	0,868	0,655	0,864	0,613	0,891	0,661	0,850	0,610	0,819	0,605	0,866	0,784	0,857	0,688
Collines	0,582	0,903	0,629	0,845	0,629	0,833	0,636	0,852	0,387	0,830	0,513	0,787	0,690	0,853	0,496	0,892
Couffo	0,728	0,879	0,617	0,821	0,803	0,839	0,770	0,825	0,625	0,814	0,565	0,808	0,765	0,853	0,634	0,864
Donga	0,960	0,915	0,925	0,916	0,968	0,832	0,914	0,924	0,766	0,898	0,716	0,864	0,848	0,914	0,928	0,922
Littoral	0,863	0,897	0,900	0,821	0,782	0,772	0,848	0,835	0,708	0,794	0,766	0,825	0,802	0,856	0,803	0,881
Mono	0,961	0,721	0,948	0,694	0,956	0,674	0,945	0,658	0,923	0,690	0,919	0,681	0,964	0,741	0,951	0,717
Ouémé	0,848	0,899	0,856	0,821	0,841	0,801	0,837	0,829	0,721	0,811	0,754	0,814	0,826	0,861	0,804	0,876
Plateau	0,868	0,864	0,874	0,696	0,897	0,789	0,859	0,789	0,784	0,697	0,757	0,687	0,887	0,856	0,817	0,745
Zou	0,665	0,876	0,682	0,746	0,691	0,688	0,683	0,830	0,593	0,684	0,606	0,710	0,679	0,847	0,608	0,850
Bénin	0,800	0,844	0,801	0,755	0,795	0,742	0,798	0,779	0,694	0,740	0,701	0,732	0,797	0,828	0,746	0,797

Sources : Enquêtes de suivi EM/CoV 2011 et 2015, module Sécurité Humaine

Annexe 7 : IFSH et composantes en 2011 et 2015 au niveau départemental (approche absolue)

Régions	2011							2015								
	IFSH	Econo- mique	Alimen- taire	Sani- taire	Environ- nement ale	Person- nelle	Com- munaut aire	Politi- que	IFSH	Econo- mique	Alimen- taire	Sani- taire	Environ- nement ale	Person- nelle	Com- munaut aire	Politi- que
Bénin	0,338	0,483	0,759	0,786	0,181	0,163	0,329	0,181	0,352	0,515	0,742	0,797	0,213	0,307	0,166	0,203
Alibori	0,237	0,410	0,688	0,625	0,083	0,100	0,154	0,184	0,288	0,453	0,663	0,670	0,174	0,122	0,153	0,249
Atacora	0,219	0,410	0,677	0,741	0,062	0,163	0,053	0,224	0,281	0,442	0,664	0,672	0,139	0,184	0,145	0,187
Atlantique	0,362	0,476	0,768	0,782	0,275	0,119	0,362	0,240	0,381	0,580	0,788	0,812	0,355	0,304	0,179	0,162
Borgou	0,303	0,484	0,689	0,724	0,201	0,090	0,295	0,184	0,321	0,446	0,662	0,759	0,240	0,179	0,166	0,220
Collines	0,262	0,422	0,781	0,671	0,088	0,127	0,191	0,181	0,285	0,475	0,755	0,696	0,166	0,170	0,166	0,131
Couffo	0,276	0,375	0,769	0,673	0,093	0,132	0,286	0,181	0,286	0,392	0,760	0,650	0,209	0,161	0,166	0,145
Donga	0,238	0,445	0,654	0,697	0,143	0,115	0,071	0,181	0,280	0,459	0,640	0,715	0,104	0,170	0,166	0,220
Littoral	0,491	0,608	0,830	0,919	0,518	0,285	0,633	0,159	0,482	0,650	0,831	0,935	0,666	0,587	0,166	0,186
Mono	0,358	0,462	0,800	0,787	0,122	0,265	0,451	0,178	0,354	0,526	0,781	0,799	0,298	0,261	0,166	0,164
Ouémé	0,376	0,498	0,800	0,799	0,313	0,156	0,380	0,181	0,387	0,567	0,789	0,735	0,421	0,321	0,166	0,177
Plateau	0,291	0,449	0,751	0,699	0,140	0,104	0,284	0,181	0,327	0,507	0,753	0,660	0,178	0,239	0,166	0,227
Zou	0,272	0,464	0,746	0,744	0,121	0,120	0,286	0,103	0,311	0,512	0,759	0,709	0,258	0,215	0,166	0,111

Source : Equipe de rédaction

Annexe 8 : IFSH et composantes en 2011 et 2015 au niveau communal (approche absolue)

Régions	2011										2015									
	ISH	Econo- mique	Alimen- taire	Sani- taire	Environ- nement ale	Person- nelle	Com- munaut aire	Politi- que	ISH	Econo- mique	Alimen- taire	Sani- taire	Environ- nement ale	Person- nelle	Com- munaut aire	Politi- que				
Bénin	0,338	0,483	0,759	0,786	0,181	0,163	0,329	0,181	0,352	0,515	0,742	0,797	0,213	0,307	0,166	0,203				
ALIBORI	0,237	0,410	0,688	0,625	0,083	0,100	0,154	0,184	0,288	0,453	0,663	0,670	0,174	0,122	0,153	0,249				
Banikoara	0,207	0,430	0,639	0,612	0,034	0,102	0,154	0,184	0,225	0,444	0,629	0,632	0,091	0,120	0,060	0,249				
Gogounou	0,206	0,381	0,701	0,659	0,031	0,101	0,154	0,184	0,195	0,427	0,643	0,713	0,061	0,119	0,030	0,249				
Kandi	0,233	0,445	0,705	0,658	0,064	0,101	0,154	0,184	0,283	0,498	0,727	0,713	0,217	0,126	0,082	0,249				
Karimama	0,182	0,295	0,669	0,593	0,021	0,095	0,154	0,184	0,240	0,258	0,651	0,653	0,110	0,106	0,145	0,249				
Malanville	0,253	0,396	0,696	0,570	0,162	0,093	0,154	0,184	0,335	0,399	0,664	0,628	0,197	0,128	0,452	0,249				
Ségbana	0,209	0,417	0,726	0,632	0,030	0,104	0,154	0,184	0,273	0,474	0,617	0,685	0,086	0,123	0,213	0,249				
ATA-CORA	0,219	0,410	0,677	0,741	0,062	0,163	0,053	0,224	0,281	0,442	0,664	0,672	0,139	0,184	0,145	0,187				
Boukoumbe	0,188	0,348	0,517	0,715	0,036	0,151	0,053	0,224	0,200	0,262	0,693	0,663	0,031	0,191	0,096	0,187				
Cobly	0,183	0,351	0,572	0,764	0,022	0,169	0,053	0,224	0,166	0,358	0,666	0,711	0,036	0,185	0,016	0,187				
Kérou	0,198	0,432	0,657	0,673	0,032	0,168	0,053	0,224	0,251	0,438	0,661	0,635	0,120	0,164	0,092	0,187				
Kouandé	0,187	0,354	0,658	0,661	0,026	0,168	0,053	0,224	0,307	0,445	0,710	0,624	0,122	0,174	0,329	0,187				
Matéri	0,198	0,399	0,628	0,783	0,031	0,169	0,053	0,224	0,277	0,468	0,519	0,729	0,041	0,190	0,485	0,187				
Natitingou	0,237	0,471	0,619	0,709	0,109	0,158	0,053	0,224	0,263	0,475	0,700	0,658	0,237	0,189	0,047	0,187				
Péhunco	0,190	0,347	0,612	0,673	0,032	0,163	0,053	0,224	0,219	0,412	0,654	0,636	0,056	0,187	0,071	0,187				
Tanguiéta	0,208	0,444	0,623	0,751	0,043	0,158	0,053	0,224	0,324	0,524	0,659	0,699	0,196	0,191	0,220	0,187				
Toucountou na	0,181	0,339	0,701	0,706	0,020	0,160	0,053	0,224	0,220	0,473	0,654	0,656	0,104	0,177	0,035	0,187				
ATLAN- TIQUE	0,362	0,476	0,768	0,782	0,275	0,119	0,362	0,240	0,381	0,580	0,788	0,812	0,355	0,304	0,179	0,162				
Abomey- Calavi	0,394	0,551	0,787	0,769	0,425	0,119	0,362	0,240	0,394	0,630	0,798	0,843	0,476	0,303	0,150	0,161				
Allada	0,279	0,406	0,816	0,720	0,053	0,120	0,362	0,240	0,318	0,589	0,791	0,779	0,112	0,314	0,153	0,167				
Kpomasse	0,267	0,418	0,655	0,756	0,045	0,120	0,362	0,240	0,295	0,526	0,815	0,786	0,083	0,306	0,142	0,162				
Ouidah	0,347	0,466	0,718	0,752	0,232	0,119	0,362	0,240	0,400	0,570	0,792	0,782	0,387	0,299	0,250	0,162				
So-Ava	0,249	0,263	0,798	0,782	0,035	0,120	0,362	0,240	0,258	0,482	0,705	0,859	0,071	0,289	0,078	0,162				
Toffo	0,275	0,366	0,740	0,713	0,059	0,118	0,362	0,240	0,213	0,558	0,809	0,771	0,038	0,311	0,030	0,162				
Torri-Bossito	0,263	0,404	0,787	0,743	0,035	0,121	0,362	0,240	0,317	0,445	0,797	0,772	0,050	0,316	0,461	0,162				
Ze	0,262	0,368	0,703	0,720	0,044	0,117	0,362	0,240	0,344	0,503	0,765	0,779	0,072	0,309	0,529	0,162				

Régions	2011										2015									
	ISH	Econo- mique	Alimen- taire	Sani- taire	Environ- nement ale	Person- nelle	Com- munaut aire	Politi- que	ISH	Econo- mique	Alimen- taire	Sani- taire	Environ- nement ale	Person- nelle	Com- munaut aire	Politi- que				
BORGOU	0,303	0,484	0,689	0,724	0,201	0,090	0,295	0,184	0,446	0,662	0,759	0,240	0,179	0,166	0,220					
Bembereke	0,247	0,423	0,734	0,767	0,047	0,092	0,295	0,184	0,260	0,416	0,743	0,051	0,179	0,166	0,220					
Kalale	0,225	0,379	0,633	0,715	0,036	0,087	0,295	0,184	0,242	0,325	0,570	0,056	0,175	0,166	0,220					
N'dali	0,243	0,444	0,664	0,677	0,051	0,089	0,295	0,184	0,266	0,418	0,671	0,069	0,180	0,166	0,220					
Nikki	0,280	0,416	0,607	0,734	0,148	0,090	0,295	0,184	0,269	0,333	0,550	0,124	0,164	0,166	0,220					
Parakou	0,337	0,572	0,752	0,684	0,345	0,090	0,295	0,184	0,376	0,592	0,739	0,473	0,190	0,166	0,220					
Perere	0,218	0,444	0,599	0,726	0,025	0,089	0,295	0,184	0,257	0,415	0,492	0,080	0,168	0,166	0,220					
Sinende	0,237	0,380	0,608	0,740	0,050	0,089	0,295	0,184	0,277	0,497	0,671	0,076	0,182	0,166	0,220					
Tchaourou	0,235	0,447	0,691	0,717	0,036	0,093	0,295	0,184	0,250	0,362	0,662	0,048	0,179	0,166	0,220					
COL-LINES	0,262	0,422	0,781	0,671	0,088	0,127	0,191	0,181	0,285	0,475	0,755	0,166	0,170	0,166	0,131					
Bante	0,234	0,432	0,775	0,673	0,039	0,128	0,191	0,181	0,261	0,440	0,709	0,093	0,180	0,166	0,131					
Dassa- Zoume	0,284	0,452	0,787	0,659	0,144	0,128	0,191	0,181	0,305	0,510	0,778	0,232	0,173	0,166	0,131					
Glazoue	0,260	0,379	0,779	0,657	0,095	0,128	0,191	0,181	0,283	0,496	0,751	0,146	0,172	0,166	0,131					
Ouesse	0,221	0,384	0,745	0,626	0,033	0,123	0,191	0,181	0,237	0,401	0,649	0,076	0,152	0,166	0,131					
Savalou	0,237	0,410	0,810	0,647	0,044	0,127	0,191	0,181	0,248	0,408	0,836	0,064	0,175	0,166	0,131					
Save	0,249	0,481	0,767	0,653	0,057	0,126	0,191	0,181	0,313	0,580	0,795	0,253	0,169	0,166	0,131					
COUFO	0,276	0,375	0,769	0,673	0,093	0,132	0,286	0,181	0,286	0,392	0,760	0,209	0,161	0,166	0,145					
Aplahoue	0,271	0,337	0,793	0,657	0,089	0,132	0,286	0,181	0,312	0,437	0,771	0,340	0,161	0,166	0,145					
Djako-tomey	0,250	0,358	0,772	0,669	0,048	0,131	0,286	0,181	0,236	0,372	0,800	0,054	0,159	0,166	0,145					
Dogbo	0,264	0,385	0,761	0,674	0,066	0,132	0,286	0,181	0,298	0,433	0,760	0,243	0,165	0,166	0,145					
Kloué- kanme	0,282	0,384	0,743	0,618	0,118	0,131	0,286	0,181	0,250	0,386	0,686	0,093	0,162	0,166	0,145					
Lalo	0,271	0,381	0,760	0,659	0,084	0,131	0,286	0,181	0,279	0,351	0,742	0,198	0,157	0,166	0,145					
Toviklin	0,254	0,415	0,780	0,628	0,049	0,132	0,286	0,181	0,252	0,360	0,780	0,092	0,161	0,166	0,145					
DONGA	0,238	0,445	0,654	0,697	0,143	0,115	0,071	0,181	0,280	0,459	0,640	0,104	0,170	0,166	0,220					
Bassila	0,239	0,474	0,621	0,706	0,146	0,114	0,071	0,181	0,278	0,416	0,639	0,104	0,169	0,166	0,220					
Copargo	0,183	0,361	0,684	0,663	0,028	0,116	0,071	0,181	0,244	0,371	0,601	0,059	0,152	0,166	0,220					
Djouougou	0,237	0,431	0,662	0,683	0,146	0,116	0,071	0,181	0,289	0,470	0,651	0,123	0,174	0,166	0,220					
Ouake	0,191	0,509	0,570	0,662	0,033	0,114	0,071	0,181	0,247	0,521	0,606	0,041	0,174	0,166	0,220					
LIT-TORAL	0,491	0,608	0,830	0,919	0,518	0,285	0,633	0,159	0,482	0,650	0,831	0,666	0,587	0,166	0,186					
Cotonou	0,491	0,604	0,830	0,919	0,518	0,285	0,633	0,159	0,482	0,650	0,831	0,666	0,587	0,166	0,186					

Régions	2011										2015									
	ISH	Econo- mique	Alimen- taire	Sani- taire	Environ- nement ale	Person- nelle	Com- munaut aire	Politi- que	ISH	Econo- mique	Alimen- taire	Sani- taire	Environ- nement ale	Person- nelle	Com- munaut aire	Politi- que				
MONO	0,358	0,462	0,800	0,787	0,122	0,265	0,451	0,178	0,354	0,526	0,781	0,799	0,298	0,261	0,166	0,164				
Athieme	0,329	0,453	0,763	0,737	0,078	0,263	0,451	0,178	0,322	0,441	0,742	0,771	0,199	0,261	0,166	0,164				
Bopa	0,289	0,443	0,782	0,762	0,030	0,267	0,451	0,178	0,335	0,499	0,753	0,799	0,219	0,263	0,166	0,164				
Come	0,344	0,403	0,851	0,774	0,101	0,263	0,451	0,178	0,357	0,549	0,811	0,811	0,289	0,258	0,166	0,164				
Grand-Popo	0,342	0,459	0,837	0,753	0,089	0,265	0,451	0,178	0,341	0,509	0,763	0,790	0,242	0,263	0,166	0,164				
Houeyogbe	0,339	0,456	0,747	0,741	0,095	0,265	0,451	0,178	0,353	0,507	0,812	0,776	0,298	0,265	0,166	0,164				
Lokossa	0,383	0,515	0,813	0,784	0,173	0,266	0,451	0,178	0,363	0,544	0,782	0,820	0,338	0,259	0,166	0,164				
OUEME	0,376	0,498	0,800	0,799	0,313	0,156	0,380	0,181	0,387	0,567	0,789	0,735	0,421	0,321	0,166	0,177				
Adjarra	0,338	0,441	0,781	0,740	0,182	0,157	0,380	0,181	0,357	0,531	0,768	0,701	0,266	0,328	0,166	0,177				
Adjohoun	0,291	0,464	0,865	0,718	0,057	0,157	0,380	0,181	0,320	0,489	0,790	0,720	0,128	0,333	0,166	0,177				
Aguegues	0,293	0,391	0,770	0,808	0,075	0,149	0,380	0,181	0,318	0,414	0,718	0,739	0,159	0,321	0,166	0,177				
Akpro- Misserete	0,335	0,446	0,755	0,778	0,138	0,156	0,380	0,223	0,371	0,517	0,796	0,737	0,244	0,322	0,166	0,246				
Avrankou	0,332	0,465	0,752	0,771	0,124	0,157	0,380	0,223	0,319	0,489	0,757	0,730	0,133	0,320	0,166	0,177				
Bonou	0,274	0,444	0,816	0,732	0,033	0,157	0,380	0,223	0,323	0,536	0,770	0,734	0,126	0,324	0,166	0,177				
Dangbo	0,269	0,441	0,808	0,723	0,031	0,153	0,380	0,223	0,320	0,507	0,743	0,724	0,139	0,310	0,166	0,177				
Porto-Novo	0,418	0,554	0,810	0,778	0,485	0,155	0,380	0,223	0,415	0,626	0,819	0,711	0,618	0,320	0,166	0,177				
Seme-Kpodji	0,393	0,534	0,776	0,793	0,331	0,157	0,380	0,223	0,400	0,644	0,799	0,726	0,474	0,317	0,166	0,177				
PLATEAU	0,291	0,449	0,751	0,699	0,140	0,104	0,284	0,181	0,327	0,507	0,753	0,660	0,178	0,239	0,166	0,227				
Adja-Ouere	0,259	0,429	0,734	0,650	0,071	0,104	0,284	0,181	0,340	0,486	0,710	0,675	0,267	0,223	0,166	0,227				
Ifangni	0,285	0,430	0,773	0,715	0,121	0,103	0,284	0,181	0,299	0,517	0,697	0,649	0,098	0,245	0,166	0,227				
Ketou	0,298	0,475	0,757	0,634	0,171	0,104	0,284	0,181	0,313	0,489	0,761	0,659	0,132	0,239	0,166	0,227				
Pobe	0,278	0,454	0,757	0,635	0,109	0,105	0,284	0,181	0,326	0,533	0,789	0,660	0,155	0,242	0,166	0,227				
Sakete	0,293	0,430	0,734	0,720	0,154	0,103	0,284	0,181	0,310	0,508	0,802	0,653	0,114	0,242	0,166	0,227				
ZOU	0,272	0,464	0,746	0,744	0,121	0,120	0,286	0,103	0,311	0,512	0,759	0,709	0,258	0,215	0,166	0,111				
Abomey	0,279	0,521	0,721	0,696	0,145	0,119	0,286	0,103	0,331	0,585	0,811	0,707	0,317	0,220	0,166	0,111				
Agban- gnizoun	0,234	0,465	0,727	0,680	0,046	0,121	0,286	0,103	0,291	0,508	0,694	0,689	0,177	0,221	0,166	0,111				
Bohicon	0,292	0,530	0,770	0,774	0,163	0,119	0,286	0,103	0,331	0,567	0,776	0,724	0,344	0,217	0,166	0,111				
Cove	0,254	0,480	0,770	0,718	0,073	0,119	0,286	0,103	0,328	0,495	0,777	0,713	0,366	0,222	0,166	0,111				
Djidja	0,245	0,387	0,709	0,695	0,079	0,119	0,286	0,103	0,271	0,487	0,752	0,705	0,112	0,199	0,166	0,111				
Ouinhi	0,220	0,427	0,743	0,704	0,032	0,120	0,286	0,103	0,271	0,368	0,729	0,700	0,145	0,213	0,166	0,111				

Régions	2011							2015								
	ISH	Econo- mique	Alimen- taire	Sani- taire	Environ- nement ale	Person- nelle	Com- munaut aire	Politi- que	ISH	Econo- mique	Alimen- taire	Sani- taire	Environ- nement ale	Person- nelle	Com- munaut aire	Politi- que
Zagnanado	0,228	0,358	0,797	0,685	0,047	0,119	0,286	0,103	0,276	0,403	0,705	0,681	0,159	0,217	0,166	0,111
Za-Kpota	0,247	0,382	0,744	0,721	0,078	0,120	0,286	0,103	0,246	0,500	0,762	0,678	0,054	0,213	0,166	0,111
Zogbo- domey	0,224	0,418	0,756	0,790	0,031	0,121	0,286	0,103	0,264	0,473	0,763	0,739	0,085	0,217	0,166	0,111

Source : Equipe de rédaction

Annexe 9 : Détail des stratégies recommandées par les populations au gouvernement pour le renforcement de leur sécurité humaine future

	Pourcentage de population ayant cité chaque élément comme		
	stratégie 1	stratégie 2	stratégie 3
Pour la sécurité économique			
Rien	8,2	4,5	8,9
Diminuer le prix des intrants agricoles/subventionner les intrants/donner gratuitement des intrants	19,0	4,4	2,8
Faire une bonne politique agricole (subventionner la production, mécaniser l'agriculture, revaloriser les prix des produits)	10,8	12,1	5,4
Rendre disponibles/produire les intrants	3,9	4,3	7,2
Appuyer les activités économiques/commerciales (promotion, financement, accès facile au crédit)	8,7	7,9	5,9
Créer des emplois/promouvoir l'auto-emploi	14,2	9,9	5,6
Octroyer des crédits aux femmes	6,5	7,6	5,6
Augmenter le montant des microcrédits	3,9	5,8	5,0
Développer l'épargne (créer des centres d'épargne, des tontines, etc.)	1,9	3,3	3,0
Lutter contre la pauvreté/aider les pauvres	5,7	8,8	7,7
Subventionner les ménages, les prix aux consommateurs (distribution de vivres, produits pétroliers, céréales, etc.)	2,7	4,7	5,1
Lutter contre la crise économique, les chocs économiques/relancer l'économie	1,9	4,5	4,9
Diminuer les impôts, rendre souple le paiement des impôts	1,3	2,2	2,3
Diminuer les taxes douanières	1,2	2,2	2,4
Empêcher les exportations de vivres	0,9	1,8	2,4
Lutter contre la hausse des prix	4,2	6,5	9,2
Multiplier les centres de réserves	0,4	0,9	1,7
Gérer rationnellement les ressources nationales (mieux redistribuer, ne pas gaspiller, assainir les finances)	0,6	1,5	2,9
Construire/favoriser la construction des infrastructures socioéconomiques	0,7	1,6	2,6
Construire des infrastructures (routes, marchés, centres de santé, forages)	1,6	2,5	4,3
Réduire les coûts des matériaux de construction	0,3	0,6	1,3
Attirer les investisseurs étrangers	0,7	1,5	2,3
Stabiliser, sécuriser les frontières	0,4	0,5	1,0
Autre	0,1	0,1	0,2
Non déclaré	0,4	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0
Pour la sécurité alimentaire			
Rien	7,2	4,8	7,5
Lutter contre les insectes et les rongeurs des cultures	1,6	3,4	2,0
Sensibiliser les paysans sur les méfaits de la culture unique	1,9	9,2	2,5
Former/fournir une assistance technique aux paysans	2,5	7,8	7,8
Faciliter l'accès à des terres cultivables	2,6	9,1	5,0
Sensibiliser sur la gravité des feux de brousse	0,3	8,8	5,6
Sensibiliser contre les changements climatiques	0,6	3,1	1,9
Sensibiliser/lutter contre l'exode rural	0,9	4,3	3,5
Distribuer gratuitement les intrants agricoles	16,4	3,8	3,3
Diminuer le prix des intrants agricoles et du bétail	11,9	4,7	4,3
Subventionner le prix des produits agricoles	1,5	3,3	3,6
Apporter une aide financière aux exploitants agricoles	9,9	3,9	3,7

	Pourcentage de population ayant cité chaque élément comme		
	stratégie 1	stratégie 2	stratégie 3
Financer le secteur agricole	11,5	4,9	4,6
Faciliter l'accès au crédit pour les agriculteurs	6,6	4,3	5,0
Mettre en place les coopératives agricoles	1,7	4,4	4,9
Développer d'autres activités génératrices de revenu	2,4	5,4	5,9
Créer des conditions de stockage des produits agricoles	4,0	2,2	3,2
Développer le transport entre les villages	1,9	2,6	3,7
Créer des marchés	4,1	2,7	4,3
Faciliter l'accès aux produits agricoles	1,6	3,6	7,2
Contrôler les prix des produits alimentaires	2,3	1,0	1,8
Apporter une aide alimentaire aux pauvres	3,5	0,6	1,5
Apporter une assistance aux enfants déshérités et les personnes âgées	1,5	0,5	1,6
Sensibiliser la population contre la consommation des denrées alimentaires avariées	0,7	0,8	2,6
Sensibiliser les populations contre les conflits et violences dans les villages	0,4	0,3	1,0
S'impliquer dans le règlement des conflits villageois	0,2	0,6	1,8
Autre	0,1	0,1	0,1
Non déclaré	0,3	0,0	0,2
Total	100,0	100,0	100,0
Pour la sécurité sanitaire			
Rien	6,9	4,1	7,4
Faciliter l'accès aux soins essentiels et aux soins d'urgence	33,1	9,6	6,5
Construire des centres de santé	23,2	20,4	6,0
Construire des toilettes publiques	7,3	9,6	10,0
Promouvoir des mutuelles de santé	3,5	7,3	4,6
Promouvoir des ong sanitaires	2,3	4,8	3,7
Donner des moustiquaires à tous	2,5	6,3	5,5
Bien équiper les hôpitaux	4,9	13,2	13,2
Organiser des campagnes de vaccination	1,4	3,2	5,0
Faire respecter les règles d'hygiène	0,9	2,9	4,2
Rendre gratuits les soins médicaux	2,8	6,4	10,9
Lutter contre les maladies	2,5	3,7	5,8
Former, recycler le personnel de santé	6,3	3,6	6,3
Sensibiliser la population	0,9	2,2	4,2
Donner des médicaments	1,3	2,9	6,6
Autre	0,0	0,0	0,1
Non déclaré	0,3	0,1	0,2
Total	100,0	100,0	100,0
Pour la sécurité environnementale			
Rien	7,4	7,1	11,0
Protéger et assainir l'environnement (construire des latrines publiques, encourager l'achat des motos non polluant etc)	42,9	13,2	7,6
Faciliter l'accès à l'eau potable	29,6	25,5	7,4
Reboiser	7,4	13,1	13,3
Interdire le déboisement, la déforestation et les feux de brousse	4,7	15,9	13,3
Sensibiliser	2,6	8,9	15,5
Bien gérer les ordures et eaux usées (maintenir un contact permanent avec les ong de ramassage des ordures, créer des centre de traitement	3,2	10,9	19,1

	Pourcentage de population ayant cité chaque élément comme		
	stratégie 1	stratégie 2	stratégie 3
Faciliter l'accès aux insecticides dans le domaine agricole	1,5	4,9	12,0
Autre	0,1	0,2	0,3
Non déclaré	0,6	0,3	0,5
Total	100,0	100,0	100,0
Pour la sécurité personnelle			
Rien	6,6	5,6	9,1
Renforcer la sécurité	44,5	11,5	6,6
Lutter contre le travail des enfants	9,3	14,6	5,5
Electrifier les localités	19,6	22,4	13,6
Eviter les divergences politiques	3,1	8,5	6,7
Punir les malfrats	3,3	10,9	12,3
Œuvrer davantage pour la sécurisation des propriétés foncières privées	1,9	4,7	5,7
Eviter les occupations illégales	1,2	3,5	4,5
Lutter contre les violences	1,6	4,6	9,0
Lutter contre l'expropriation	0,7	1,8	3,5
Equiper les services de sécurité	3,4	8,0	14,4
Eviter les conflits politiques	3,0	3,5	8,7
Autre	1,4	0,2	0,2
Non déclaré	0,3	0,1	0,4
Total	100,0	100,0	100,0
Pour la sécurité communautaire			
Rien	6,3	5,4	7,5
Lutter contre l'exclusion sociale	24,5	5,0	3,4
Punir la discrimination	6,8	10,8	3,7
Éviter la discrimination	4,7	10,1	8,9
Insertion sociale	0,3	9,0	5,5
Traiter impartialement les citoyens	9,7	9,3	6,0
Traiter avec équilibre les citoyens	11,7	7,7	5,2
Respecter nos traditions	4,6	6,8	6,4
Lutter contre la perte des valeurs traditionnelles	11,5	11,2	12,2
Culture de la paix	8,0	6,3	6,6
Éviter les conflits	3,1	3,7	5,9
Union	2,1	2,9	4,3
Éviter la violence inter groupes	1,0	2,3	4,1
Sensibiliser la population	1,2	1,2	1,9
Sensibilisation	0,4	2,4	5,0
Sensibiliser sur les droits et devoirs des citoyens	0,8	1,9	3,6
Alléger les procédures d'obtention des pièces administratives	0,8	2,2	4,9
Renforcer la sécurité	0,8	1,4	3,2
Construire assez de latrines	1,2	0,4	1,3
Autre	0,0	0,0	0,0
Non déclaré	0,2	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0
Pour la sécurité politique			
Rien	5,4	2,9	7,7
Lutter contre la corruption	36,9	5,7	4,3

	Pourcentage de population ayant cité chaque élément comme		
	stratégie 1	stratégie 2	stratégie 3
Rechercher l'intérêt national (éviter les intérêts personnels)	8,4	12,6	5,0
Assurer la bonne gouvernance	11,6	6,0	11,2
Punir les pilleurs de l'économie (lutter contre l'impunité)	5,3	3,3	6,3
Combattre le régionalisme	5,4	11,8	7,0
Sauvegarder la paix et les acquis de la démocratie	5,7	8,5	7,5
Obtenir le consensus des partis politiques autour des questions de la nation	3,0	3,5	3,1
Assurer le dialogue politique	2,6	4,4	4,0
Eviter l'exclusion politique	1,9	3,7	2,3
Eviter les discours qui créent la division	2,1	1,3	3,7
Promouvoir la société civile	1,5	7,5	2,9
Respecter les institutions républicaines	1,5	3,0	3,2
Réduire le nombre de partis	1,4	0,5	1,8
Eviter la politisation à outrance de l'administration	1,3	2,8	3,6
Soutenir les partis politiques (formation, aides financières, etc)	0,5	1,0	1,2
Encourager le multipartisme	0,5	1,2	1,1
Revenir au parti unique	0,3	2,6	1,0
Respecter les droits de l'homme	1,5	5,3	5,3
Organiser des élections libres et transparentes et respects du choix du peuple	0,9	2,8	3,9
Respecter les libertés d'expression et de vote, ne pas réprimer les manifestations Politiques	0,4	1,0	2,4
Sécuriser et stabiliser les frontières	0,3	1,8	1,4
Eviter les conflits et les guerres	0,4	1,4	1,9
Renforcer la sécurité	0,4	0,8	2,4
Sensibiliser et mobiliser la population	0,1	0,7	1,0
Rechercher l'équilibre régional dans les nominations	0,1	1,5	1,0
Tenir/respecter les promesses électorales	0,3	0,6	1,1
Etablir une carte d'identité à chaque béninois	0,2	0,6	0,9
Autre		0,1	0,3
Non déclaré	0,2	1,0	1,5
Total	100,0	100,0	100,0

Sources : Enquêtes EMICoV 2015, module Sécurité Humaine, Equipe de rédaction

MEMBRES DE L'EQUIPE CHARGEE DE L'ELABORATION DU RAPPORT NATIONAL 2016 DE SUIVI DE LA SECURITE HUMAINE AU BENIN

Supervision générale		
Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement Abdoulaye BIO TCHANE	Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies, Représentant Résident du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Siaka COULIBALY	
Coordination technique		
El Hadji FALL, Conseiller Economique Principal (PNUD) Janvier P. ALOFA, Economiste National (PNUD), Créscencia TOSSOU YARO, Ex- Coordonnatrice de l'Observatoire du Changement Social Aimé Ferdinand ATINDEHOU, Coordonnateur de l'Observatoire du Changement Social		
Comité de rédaction		
Raïmi ESSESSINO Darius VEGBA Saint-Martin MONGAN AGBESHIE Créscencia TOSSOU YARO Fabrice KOSSOU	Janvier P. ALOFA André-Félix SOSSOU Innocent LOKOSSOU Tarcicius Coffi BABADJIHOU	
Equipe de relecture/Personnes ressources		
Ginette MONDOUGOU-CAMARA Alexandre BIAOU Zakari TASSOU	Ernest G. SOSSOU Ruf Evelyne ADOKO Jacob HOUEKPONHOUNDE Saturnin AGO SOHOU	
Equipe d'Appui		
André-Félix SOSSOU, Coordonnateur (PASD) Raymonde MENONMON, Gestionnaire Administratif et Financier (PASD) Arsène A. ABIONAN, Volontaire des Nations Unies (PASD) Cyriaque BODONON, Chauffeur (PASD)	Aimé Ferdinand ATINDEHOU, Coordonnateur de l'Observatoire du Changement Social Victoire KINDJI Martin AHLONSOU Paulette DJIKPETO	
Graphiste		
ASSEDE Pacôme	Dessinateurs	
Michel AISSE & Evariste F. AMOUZOUVI		

Table des matières

Préface	5
Avant-propos	7
Sommaire	9
Sigles et abréviations	11
Liste des tableaux et figures	13
Introduction	15
Chapitre 1 : Rappel de la notion de Sécurité Humaine et liens avec le Développement Humain ..	19
1.1. Rappel du concept de Sécurité Humaine	19
1.1.1. La Sécurité Humaine marque une rupture dans l'appréciation de la question sécuritaire en mettant l'accent sur l'individu	19
1.1.2. Les sept dimensions de la Sécurité Humaine	21
1.2. Rappel des Liens entre la Sécurité Humaine et le Développement Humain	22
1.2.1. Concept de Développement Humain	23
1.2.2. Liens avec la Sécurité Humaine	25
Chapitre 2 : Situation de la Sécurité Humaine au Bénin	27
2.1 Perception des ménages	27
2.1.1. Situation globale de la perception de la Sécurité Humaine	27
2.1.2. Perception de la Sécurité Humaine et caractéristiques socioéconomiques des ménages	30
2.1.2.1. Pauvreté monétaire et perception de la Sécurité Humaine	31
2.1.2.2. Niveau d'instruction du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine	31
2.1.2.3. Milieu de résidence et perception de la Sécurité Humaine	32
2.1.2.4. Activité et perception de la Sécurité Humaine	33
2.1.2.5. Sexe du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine	35
2.1.2.6. Age du chef de ménage et Sécurité Humaine	35
2.1.2.7. Région de résidence et perception de la Sécurité Humaine	36
2.2 Nouvelles menaces à la sécurité humaine	37
2.3 Situation factuelle de la Sécurité Humaine	38
2.3.1 Rappel de la méthodologie de détermination de l'Indice Synthétique de Sécurité Humaine (ISH) ..	38
2.3.1.1 Détermination des sous-indices de Sécurité Humaine	38
2.3.1.2 Détermination de l'Indice Synthétique de Sécurité Humaine (ISFH)	39
2.3.1.3 Détermination de l'IFSH au niveau départemental	40
2.3.1.4 Détermination de l'IFSH au niveau communal	40
2.3.2 Situation nationale de la Sécurité Humaine basée sur les indicateurs factuels	41
2.3.3 IFSH départemental et composantes	42
2.4 Mise en parallèle du développement humain et de la sécurité humaine	44
2.4.1 IFSH communal et composantes	45

Chapitre 3 : Alerte sur la Sécurité Humaine	47
3.1 Perception de la sécurité humaine dans les prochaines années	47
3.1.1 Situation globale de la Sécurité Humaine dans les prochaines années	47
3.1.2 Perception de la Sécurité Humaine pour les prochaines années et caractéristiques socioéconomiques des ménages	48
3.1.2.1 Pauvreté monétaire et perception de la Sécurité Humaine dans les prochaines années	48
3.1.2.2 Niveau d'instruction du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine	49
3.1.2.3 Milieu de résidence et perception de la Sécurité Humaine	49
3.1.2.4 Sexe du chef de ménage et perception de la Sécurité Humaine	50
3.1.2.5 Département de résidence et perception de la Sécurité Humaine dans les prochaines années ...	51
3.2 Signaux d'alerte de l'insécurité humaine en 2016	52
3.2.1 Signaux d'alerte sur la Sécurité économique	54
3.2.2 Signaux d'alerte sur la Sécurité sanitaire	54
3.2.3 Signaux d'alerte sur la Sécurité environnementale	55
3.2.4 Signaux d'alerte sur la Sécurité personnelle	56
3.2.5 Signaux d'alerte sur la Sécurité communautaire	56
3.2.6 Signaux d'alerte sur la Sécurité politique	57
Chapitre 4 : Stratégies de Renforcement de la Sécurité Humaine	59
4.1. Stratégies ou actions mises en œuvre pour le renforcement de la sécurité humaine	59
4.1.1. Au niveau de la sécurité économique	59
4.1.1.1. Stratégies individuelles mises en œuvre	59
4.1.1.2. Stratégies souhaitées par les populations de la part des Autorités locales	60
4.1.1.3. Stratégies souhaitées par les populations de la part du Gouvernement	60
4.1.2. Au niveau de la sécurité alimentaire	60
4.1.2.1. Stratégies individuelles mises en œuvre	60
4.1.2.2. Stratégies mises en œuvre par les Autorités locales	61
4.1.2.3. Stratégies mises en œuvre par le Gouvernement	61
4.1.3. Au niveau de la sécurité sanitaire	61
4.1.3.1. Stratégies individuelles mises en œuvre	61
4.1.3.2. Stratégies mises en œuvre par les Autorités locales	62
4.1.3.3. Stratégies mises en œuvre par le Gouvernement	62
4.1.4. Au niveau de la sécurité environnementale	62
4.1.4.2. Stratégies mises en œuvre par les Autorités locales	63
4.1.4.3. Stratégies mises en œuvre par le Gouvernement	63
4.1.5. Au niveau de la sécurité personnelle	63
4.1.5.1. Stratégies individuelles mises en œuvre	63
4.1.5.2. Stratégies mises en œuvre par les Autorités locales	64
4.1.5.3. Stratégies mises en œuvre par le Gouvernement	64
4.1.6. Au niveau de la sécurité communautaire	64
4.1.6.1. Stratégies individuelles mises en œuvre	64
4.1.6.2. Stratégies mises en œuvre par les Autorités locales	64

4.1.6.3. Stratégies mises en œuvre par le Gouvernement	65
4.1.7. Au niveau de la sécurité politique	65
4.1.7.1. Stratégies individuelles mises en œuvre	65
4.1.7.2. Stratégies mises en œuvre par les Autorités locales	65
4.1.7.3. Stratégies mises en œuvre par le Gouvernement	66
4.2. Mesures recommandées au Gouvernement pour le renforcement de la sécurité humaine	69
4.2.1. Mesures essentielles pour améliorer la sécurité humaine	69
4.2.2. Cohérence des mesures préconisées avec les objectifs de développement	71
Conclusion et Recommandations	75
Références bibliographiques	77
Annexes	79



*Au service
des peuples
et des nations*

Programme des Nations Unies pour le développement
Lot 111 zone résidentielle
01BP 506 Cotonou
Tel : + 229 21 31 30 45/46
Fax : +229 21 31 57 86
Email : registry.bj@undp.org • www.bj.undp.org